Université Claude Bernard Lyon 1

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CA DU 24.05.2022

Page 1	Désignation du Vice-président étudiant du CA
Page 2	Avis sur la proposition de nomination du directeur du SOIE
Pages 3-30	Comptes consolidés
Pages 31-32	Modification de la politique indemnitaire en faveur des contractuels BIATSS
Pages 33-34	Versement d'une prime exceptionnelle aux personnels BIATSS
Pages 35-36	Modification du régime indemnitaire RIFSEEP pour les personnels des services sociaux et de santé
Pages 37-48	Modification de la procédure d'attribution des logements
Pages 49-51	détermination des objectifs 2022 ouvrant droit en 2023 au bénéfice d'une indemnité dans le cadre du dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie
Pages 52-75	Actualisation de la formation AEU « enseigner dans le premier degré – Préparation au CRPE »
Pages 76-87	Création du DIU « professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier »
Pages 88-130	Complément à la demande d'accréditation de l'INSPé pour la formation MEEF « pratiques et ingénierie de la formation »
Page 131	Capacités d'accueil des licences professionnelles 2022
Pages 132-133	Tarifs de la Cellule Congrès
Page 134	Tarif 2022 colloque formation continue alternance – IUT Lyon 1
Pages 135-136	Gestion des projets « Erasmus+ Formation » (DRI)
Page 137	Proposition de remise gracieuse
Page 138	Dérogation exceptionnelle à la politique voyages d'affaires : CNU et COSEL
Page 139	Augmentation du capital 2022 SuperGrid

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 110

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 mai 2022

DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT DU CA

Exposé des motifs :

Conformément aux statuts, le Président a convoqué les élus étudiants des conseils centraux en assemblée le mardi 10 mai 2022 pour se prononcer sur les candidatures à la fonction de vice-président étudiant du CA.

A l'issue d'un appel à candidatures sur la liste de diffusions « étudiant », 2 candidatures ont été reçues.

Compte-tenu du résultat du vote à bulletins secrets, les élus étudiants des conseils centraux proposent la désignation de Yo Han PARK (unanimité des étudiants présents et représentés) en tant que vice-président étudiant du CA au Conseil d'Administration de l'UCBL.

Vu les statuts de l'Université ;
Vu la proposition de l'assemblée des étudiants en date du 10.05.2022 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la désignation de Yo Han PARK à la fonction de Vice-Président étudiant du CA.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables :
Nombre de bulletins nuls : 2

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 111

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

Avis sur la proposition de nomination du Directeur du Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Etudiants (SOIE)

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 24 des statuts de l'université et à l'article 3 des statuts du SOIE, le directeur du SOIE est nommé par le Président de l'Université sur proposition de la CFVU et après avis du conseil d'administration.

Dans sa séance du mardi 17 mai 2022, la CFVU propose la candidature de Monsieur Yves PIPON à la Direction du Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle.

Il est demandé au Conseil d'administration de donner un avis sur cette proposition de nomination.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la proposition de la CFVU en date du 17 mai 2022 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration donne un avis favorable** à la proposition de la CFVU de nommer Monsieur Yves PIPON à la Direction du Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Etudiants (SOIE).

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de bulletins nuls : 2

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

Frédéric FLEURY

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 112

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 mai 2022

COMPTES CONSOLIDES exercice 2021

Exposé des motifs :

Conformément à la loi 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière (art. 136), au décret 2005-747 du 1er juillet 2005 et à l'instruction n°08-017-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux, l'université Claude Bernard Lyon 1, en qualité d'établissement public de l'Etat est tenue d'établir et publier ses comptes consolidés.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les comptes consolidés de l'exercice 2021 au vu du rapport des commissaires aux comptes relatif à la certification des comptes consolidés 2021.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 24
Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Etats financiers des comptes consolidés exercice 2021 : *Bilan – Compte de résultat – Tableau de flux – Variation des capitaux propres*
Annexe aux comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2021

COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE 2021

Présentation au conseil d'administration de l'UCBL du 24 mai 2022

Bilan consolidé	p.2
Compte de résultat	p.3
Immobilisations	p.4
Tableau de flux	p.7
Variation des capitaux propres	p.8
Annexe aux comptes consolidés	p.9

UCBL
31 décembre 2021
Bilan consolidé

Actif en EUR	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	686 328	695 518
Dont Ecart d'acquisition		
Immobilisations corporelles	403 227 692	397 875 483
Immobilisations financières	2 122 734	2 369 534
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	**406 036 754**	**400 940 535**
Stocks et en-cours	17 089	23 401
Clients et comptes rattachés	26 698 079	24 137 387
Autres créances et comptes de régularisation (4)	107 466 090	80 573 921
Valeurs mobilières de placement	1 048 503	1 052 437
Disponibilités	132 567 485	133 288 799
Actif circulant	**267 797 246**	**239 075 945**
Total Actif	**673 834 000**	**640 016 480**

Passif	31/12/2021	31/12/2020
Financements de l'actif - Etat (1)	242 919 882	251 146 748
Primes		
Réserves et résultat consolidés (2)	176 365 453	161 799 873
Financements autres que l'Etat (3)	70 461 220	68 703 392
Capitaux propres - Part du groupe	**489 746 555**	**481 650 013**
Intérêts minoritaires	**690 469**	**621 894**
Provisions	**11 308 250**	**11 345 368**
Emprunts et dettes financières	17	18
Fournisseurs et comptes rattachés	13 455 315	12 769 838
Autres dettes et comptes de régularisations (5)	158 633 393	133 629 349
Dettes	**172 088 725**	**146 399 205**
Total Passif	**673 834 000**	**640 016 480**
(1) De l'entité mère consolidante		
(2) Dont résultat net de l'exercice	14 565 579	5 040 267
(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)		
(4) Dont impôts différés actifs	430 007	505 319
(5) Dont impôts différés passifs		

UCBL
31 décembre 2021
Compte de résultat 20-01

En EUR	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	**52 062 141**	**47 251 516**
Autres produits d'exploitation	387 470 381	373 692 695
Achats consommés	20 641 575	19 537 721
Charges de personnel (1)	311 065 905	307 656 291
Autres charges d'exploitations	45 264 916	41 192 286
Impôts et taxes	3 975 067	4 049 846
Dotations aux amortissements, dépéciations et provisions	43 866 701	43 362 501
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	**14 718 358**	**5 145 566**
Produits et charges financières	138 983	27 652
Produits et charges exceptionnelles		
Impôts sur les résultats	154 916	51 450
Liaisons résultat	-3	
Résultat net des entités intégrées	**14 702 428**	**5 121 768**
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence		
Résultat net d'ensemble consolidé	**14 702 428**	**5 121 768**
Intérêts minoritaires	136 849	81 501
Résultat net (Part du groupe)	**14 565 579**	**5 040 267**
Résultat par action		
Résultat dilué par action		

(1) Y compris participation des salariés

UCBL
31 décembre 2021
Immobilisations financières 20-01

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	518 240	66 437	300			584 377
Créances rattachées à des participations	3 000		3 000			
Autres titres immobilisés	1 910 778		300 000			1 610 778
Prêts	2 000					2 000
Autres immobilisations financières	54 982	7 000				61 982
Titres mis en équivalence						
Valeurs brutes	**2 489 000**	**73 437**	**303 300**			**2 259 137**

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	119 466	16 937				136 403
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Titres mis en équivalence						
Provisions	**119 466**	**16 937**				**136 403**

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	398 774	49 500	300			447 974
Créances rattachées à des participations	3 000		3 000			
Autres titres immobilisés	1 910 778		300 000			1 610 778
Prêts	2 000					2 000
Autres immobilisations financières	54 982	7 000				61 982
Titres mis en équivalence						
Valeurs nettes	**2 369 534**	**90 374**	**303 300**			**2 122 734**

UCBL
31 décembre 2021
Immobilisations corporelles 20-01

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	61 081 599	432 299				61 513 898
Constructions	423 442 732	8 591 271			8 433 000	440 467 003
Installations techniques, matériel, outillage	94 732 302	12 969 504	942 706		645 000	107 404 100
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats as						
Autres immobilisations corporelles	46 839 204	7 739 576	367 699		72 581	54 283 662
Immobilisations en cours	12 815 377	10 604 241			-8 433 000	14 986 618
Avances et acomptes	980 099	130 537			-717 581	393 055
Valeurs brutes	**639 891 313**	**40 467 428**	**1 310 405**			**679 048 336**

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	87 560	28 287				115 847
Constructions	141 367 740	21 190 371				162 558 111
Installations techniques, matériel, outillage	67 681 038	8 492 213	942 706			75 230 545
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats as						
Autres immobilisations corporelles	32 878 787	5 404 120	367 699			37 915 208
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	705	227				932
Amortissements et provisions	**242 015 830**	**35 115 218**	**1 310 405**			**275 820 643**

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	60 994 039	404 012				61 398 051
Constructions	282 074 992	-12 599 100			8 433 000	277 908 892
Installations techniques, matériel, outillage	27 051 264	4 477 291			645 000	32 173 555
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats as						
Autres immobilisations corporelles	13 960 417	2 335 456			72 581	16 368 454
Immobilisations en cours	12 815 377	10 604 241			-8 433 000	14 986 618
Avances et acomptes	979 394	130 310			-717 581	392 123
Valeurs nettes	**397 875 483**	**5 352 210**				**403 227 693**

UCBL
31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles 20-01

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Marques						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	2 904 569	478 152	13 583			3 369 138
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats a						
Autres immobilisations incorporelles	25 608					25 608
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	**2 930 177**	**478 152**	**13 583**			**3 394 746**

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Marques						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	2 215 843	485 413	13 583			2 687 673
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats a						
Autres immobilisations incorporelles	18 816	1 930				20 746
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	**2 234 659**	**487 343**	**13 583**			**2 708 419**

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Marques						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	688 726	-7 261				681 465
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats a						
Autres immobilisations incorporelles	6 792	-1 930				4 862
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	**695 518**	**-9 191**				**686 327**

UCBL
31 décembre 2021

TABLEAU DE FLUX

En EUR	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	**14 702 428**	**5 121 768**
Quote-part financements Etat repris en résultat d'exploitation (1)	-15 792 124	-15 568 905
Quote-part de financements hors Etat (subventions) repris en résultat exploitation (1)	-4 232 084	-3 436 887
Amortissements et provisions (1)	35 581 013	36 230 366
Variation des impôts différés	75 313	-6 098
Plus-values de cession, nettes d'impôt		63 118
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**30 334 546**	**22 403 362**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	-4 157 723	17 666 326
Dont stocks	*6 312*	*5 300*
Dont créances d'exploitation	*-29 619 250*	*-12 582 960*
Dont dettes d'exploitation	*25 455 216*	*30 243 986*
Dont Intra-groupe	*-1*	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**26 176 823**	**40 069 688**
Acquisition d'immobilisations (3)	-40 693 634	-30 676 451
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (4)	303 300	12 162
Incidence des variations de périmètres (5)	-800	-400
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-40 391 134**	**-30 664 689**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-51 897	-68 616
Dividendes en intragroupe	-14 211	-20 269
Dotation en fonds propres de l'Etat (6)	7 565 259	2 231 619
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat (6)	5 989 912	7 650 601
Remboursements d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**13 489 063**	**9 793 335**
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie	**-725 248**	**19 198 334**
Trésorerie d'ouverture	**134 341 218**	**115 142 884**
Trésorerie de clôture	**133 615 970**	**134 341 218**

UCBL
31/12/2021
Variation des capitaux propres

En EUR	Capital	Réserves	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-1	**251 146 748**	**156 759 607**	**5 040 267**	**68 703 392**	**481 650 014**	**621 894**
Affectation en réserves		5 040 267	-5 040 267			
Distributions de dividendes						**-66 108**
Variation de capital						
Résultat			14 565 579		**14 565 579**	**136 849**
Correction des "à nouveaux"						
Autres variations	-15 792 124			-4 232 084	**-20 024 208**	**-2 167**
Nouveaux financements	7 565 259			5 989 912	**13 555 171**	
Capitaux propres N	**242 919 883**	**161 799 874**	**14 565 579**	**70 461 220**	**489 746 556**	**690 468**

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2021

I. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation du Groupe UCBL

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL) compte 48 000 étudiants et 4 600 personnels dont plus de 2 800 enseignants-chercheurs. Les 11 sites de l'UCBL dispensent une grande variété d'enseignements dans la région Rhône-Alpes (Grand Lyon, Bourg en Bresse, Roanne et Saint-Etienne).

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2020 (rappel)

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.
La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré pour 2 mois jusqu'au 24 mai 2020 sur l'ensemble du territoire puis prolongé (loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions).

En 2021

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, mis en place par la loi du 31 mai 2021 jusqu'au 30 septembre 2021, prolongé une première fois par la loi du 5 août 2021 devait prendre fin le 15 novembre 2021.
La loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire publiée au *Journal officiel* du 11 novembre 2021 prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance durant la première période de confinement, puis de façon partagée entre présentiel et distanciel).

L'UCBL a mis en place des mesures spécifiques (fond social d'urgences, aides à l'équipement des étudiants, équipement en matériel informatique pour le personnel dans le cadre du travail à distance, équipement en matériel de protection individuel).

⇨ Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas fait l'objet de modification.

1.3 Changement de méthode comptable

Néant

II. PERIMETRE

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2021 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Forme	Adresse	RCS	% détention 2021	% 2020
EZUS	SA	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	RCS Lyon : 378 266 845	77,20%	76,99%
Lyon Ingénierie Projets (LIP)	SAS	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	RCS Lyon : 493 298 210	77,26%	77,24%
CLININFO	SA	99 rue de Gerland 69 007 Lyon	RCS Lyon : 419 333 687	38,50%	38,42%

Toutes les sociétés consolidées au 31 décembre 2021 clôturent leur exercice social au 31 décembre et ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

L'UCBL a acquis 40 parts sociales de la société EZUS, entrainant une augmentation du pourcentage de détention.

Il n'y a pas eu de cession de parts.

Le % de contrôle de CLININFO demeure supérieur à 40%.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

3.1 Principes comptables

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont élaborés et présentés en conformité avec les principes et méthodes définis par le règlement 2020-01 de l'autorité des normes comptables ainsi que par l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

3.2 Principes de consolidation

L'UCBL contrôle de manière exclusive l'ensemble des entités du périmètre de consolidation, par détention directe ou indirecte de plus de 50% du pourcentage de contrôle ou par contrôle de fait (plus de 40% des droits de vote direct ou indirect sans autre associé détenant une fraction supérieure)

En conséquence, toutes les entités du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe UCBL (dividendes).

3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit 3-5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

-	agencements de terrains	10 ans
-	constructions	20 à 30 ans
-	installations techniques, matériel	10 ans
-	outillage	5 à 7 ans
-	matériel scientifique et d'enseignement	7 à 10 ans
-	matériel de transport	5 ans
-	matériel de bureau	5 ans
-	mobilier de bureau	10 ans
-	matériel informatique	5 ans
-	Biens vivants	10 ans

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé dans la mesure où, respectivement, la dépréciation est jugée définitive ou non.

3.5 Patrimoine immobilier confié en dotation par l'Etat

L'UCBL s'est vu confier en affectation un patrimoine immobilier par l'Etat. En 2007, ce patrimoine immobilier a fait l'objet d'une évaluation par France Domaine, expert mandaté par l'Etat. L'UCBL a procédé à une opération de fiabilisation comptable de son patrimoine immobilier.

A compter de l'exercice 2017, chaque bâtiment est comptabilisé selon la dernière évaluation France Domaine s'y rapportant.

Lors de la mise en œuvre, les hypothèses suivantes ont été suivies :

- Les valorisations des bâtiments ont été recalculées en fonction des surfaces fiabilisées en 2017 par la direction du patrimoine immobilier de l'établissement.
- Les valeurs vénales des bâtiments sont amorties sur la base d'une durée résiduelle estimée avec la direction du patrimoine tenant compte des travaux/démolitions planifiées pour définir des durées résiduelles adaptées au contexte. Les durées résiduelles estimées en 2017 sont retravaillées (en ajoutant la durée écoulée depuis l'évaluation) pour obtenir les durées d'amortissement à partir de la date d'évaluation. Les durées ont été arrondies à l'entier le plus proche.
- Le rattrapage de l'amortissement et des reprises correspondant au retard dans l'intégration des évaluations est calculé sur la base des durées résiduelles estimées au 1er janvier 2017, auxquelles est ajoutée la durée écoulée depuis l'évaluation.
- Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement par nature.

- Les travaux antérieurs aux évaluations et se rapportant aux bâtiments ont fait l'objet d'une sortie de l'inventaire comptable.
- Les principales opérations de travaux ayant eu lieu postérieurement aux évaluations sont analysées pour identifier l'impact sur les valorisations intégrées et conclure à un éventuel besoin de dépréciation exceptionnelle.

En 2021, l'UCBL n'a pas procédé à l'intégration de bâtiments malgré les relances adressées à ses partenaires.

Faute de données financières et comptables transmises, l'intégration du bâtiment NEURO CAMPUS, en maitrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, n'a pas pu être réalisée durant cet exercice.

Faute d'informations comptables par bâtiment transmises par la COMUE Université de Lyon, l'UCBL n'a pas pu procéder à l'intégration des bâtiments et des travaux sous maîtrise d'ouvrage et financés par l'Université de Lyon.

3.6 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage ou valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

3.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

3.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché à la date de la clôture est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

3.9 Impôts

Des retraitements et ajustements apportés aux comptes sociaux des filiales pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe UCBL ainsi que des reports d'imposition dans le

temps qui existent dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés, lesquels sont déterminés sur la base du taux d'imposition connu à la date de clôture.

3.10 Financements externes d'actif et subventions d'investissement.

Les subventions d'investissement et financements externes d'actif sont comptabilisées suivant la méthode des subventions sous conditions, dans des postes distincts dans les fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État;
- du rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue en exploitation depuis l'exercice 2013.

3.11 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le groupe UCBL est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

3.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués :

- De produits de contrats de recherche pluriannuels et autres conventions pluriannuelles,
- De droits universitaires pour les diplômes d'établissement.

3.13 Charges à payer, passifs sociaux et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2021 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture des comptes ;
- aux charges de personnel à payer en 2022 au titre des droits et rémunérations acquis en 2021 ;
- au CET (Comptes Epargne Temps) pour sa partie monétisable.

Les enseignants-chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants-chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les

comptes de l'UCBL.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions de recherche ou d'opérations pluriannuelles;
- aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

Les provisions correspondent principalement :

- à la provision pour la partie non monétisable du CET, évaluée à la clôture des comptes ;
- à la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et contractuels non enseignants.

3.14 Chiffre d'affaires

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'inscription des étudiants pour les droits universitaires nationaux dans leur intégralité ;
- lors de l'inscription des étudiants pour les droits propres à l'établissement à hauteur de 4/12ème en produits à la clôture de l'exercice et à hauteur de 8/12ème en produits constatés d'avance ;
- au prorata de l'année pour la formation continue ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à hauteur des versements effectués par le CROUS pour la CVEC ;
- à la réalisation des prestations pour les autres prestations.

Contrats long termes gérés par la filiale Ezus Lyon :

Le chiffre d'affaires sur les contrats d'études et de recherche gérés par la filiale Ezus Lyon est comptabilisé selon la méthode de l'avancement.

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. Dans le cas où Ezus Lyon n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé, le chiffre d'affaires est donc reconnu à hauteur des charges qui ont été enregistrées par la comptabilisation d'un produit constaté d'avance.

3.15 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
    - À la levée des conditions pour les subventions sous conditions. Ainsi, en cours de réalisation, les recettes sont constatées lors de la réalisation des conditions (ex : production des rapports financiers) ;

- Au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues pour les subventions forfaitaires sans condition.

- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

3.16 Retraites et engagements assimilés

Dans le cadre des conventions collectives ou d'accords particuliers, le groupe UCBL, hormis l'UCBL, a l'obligation de verser à ses salariés une indemnité de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite ont été évalués en tenant compte des dispositions légales des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles telles que des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et de taux d'actualisation. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés sous forme de provisions.

3.17 Charges et produits exceptionnels

Il n'y a plus de charges et produits exceptionnels dans les comptes consolidés de l'Université depuis 2016. Les postes exceptionnels des filiales ont été retraités en résultat d'exploitation afin d'homogénéiser les méthodes comptables avec l'entité consolidante.

IV. NOTES SUR LE BILAN

Remarque préalable : les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont désormais présentées en montant net d'amortissement et de dépréciation dans le bilan consolidé.

4.1 Tableau de mouvements des immobilisations (en K€)

Immobilisations brutes							
Rubriques	**Ouverture**	**Correction à nouveaux**	**Acquisitions**	**Réévaluations**	**Cession**	**Virement**	**Clôture**
Ecart d'acquisition							
Marques							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	2 905		478		14		3 369
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés							
Autres immobilisations incorporelles	26						26
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances, acomptes sur immo. incorporelles							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 931**		**478**		**14**		**3 395**
Terrains	61 082		432				61 514
Constructions	423 443		8 591			8 433	440 467
Installations techniques, matériel, outillage	94 732		12 970		943	645	107 404
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés							
Autres immobilisations corporelles	46 839		7 740		368	73	54 284
Immobilisations en cours	12 815		10 604			(8 433)	14 987
Avances et acomptes	980		131			(718)	393
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**639 891**		**40 468**		**1 311**		**679 049**
Titres de participations	518		66				584
Créances rattachées à des participations	3				3		
Autres titres immobilisés	1 911				300		1 611
Prêts	2						2
Autres immobilisations financières	55		7				62
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 489**		**73**		**303**		**2 259**
TOTAL GENERAL	**645 311**		**41 019**		**1 628**		**684 703**

4.2 Tableau de mouvements des amortissements (en K€)

Amortissements						
Rubriques	**Ouverture**	**Correction Ouverture**	**Reprises**	**Réévaluations**	**Dotations**	**Clôture**
Ecarts d'acquisition						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	2 216		14		485	2 688
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles	19				2	21
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 235**		**14**		**487**	**2 709**
Terrains	88				28	116
Constructions	141 368				21 190	162 558
Installations techniques, matériel, outillage	67 681		943		8 492	75 231
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations corporelles	32 879		368		5 404	37 915
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	1					1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**242 017**		**1 311**		**35 114**	**275 821**
TOTAL GENERAL	**244 252**		**1 325**		**35 601**	**278 530**

4.3 Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation sont dépréciés à hauteur de 136 K€ contre 119 K€ fin 2020.

4.4 Echéance des créances

L'ensemble des créances du groupe UCBL est à moins d'un an.

4.5 Autres créances et comptes de régularisation :

Ce poste, d'un montant total de 107 466 K€, contre 80 574 K€ fin 2020, se décompose des créances ci-dessous, détaillées par nature :

<u>Créances fiscales sur des entités publiques (financements)</u>

Les créances sur des entités publiques s'élèvent à 102 160 K€ contre 75 304 K€ fin 2020. Elles se composent des créances et des produits à recevoir au titre de subventions d'exploitation ou d'investissement, exclusivement sur l'UCBL en 2021.

Autres créances fiscales et sociales

Elles se composent de créances de TVA et autres impôts pour 1 702 K€, dont 1 453 K€ pour l'UCBL, contre 1 219 K€ fin 2020, de créances sociales diverses pour 61 K€.

Figurent également 430 K€ d'impôts différés actif (IDA), contre 505 K€ fin 2020, qui se décomposent comme suit :

- IDA sur retraitements de consolidation : 360 K€, dont 244 K€ liés à l'élimination de la réévaluation libre de l'ensemble immobilier réalisée par la filiale Ezus Lyon au 31 décembre 2013,
- IDA sur déficits fiscaux reportés : 70 K€ (filiale EZUS),

Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances s'élèvent à 3 113 K€, contre 2 663 K€ fin 2020.

Elles concernent principalement l'UCBL.
Elles se composent d'avances fournisseurs versées pour 1 809 K€, d'autres avances versées et charges constatées d'avance 1 304 K€.

4.6 Fonds propres

Un tableau de variation détaillé des capitaux propres consolidés est joint à la présente annexe :

Fonds propres au 31 décembre 2020 - en K€	**482 272**
· Corrections à l'ouverture (Report à nouveau)	
· Corrections à l'ouverture (Fiabilisation du patrimoine)	
· Mouvements du financement externe de l'actif *	-8 227
· Mouvements des subventions d'investissement * (autres que la fiabilisation du patrimoine)	1 758
· Résultat consolidé de l'exercice	14 702
· Variation de périmètre. Minoritaires	-2
· Dividendes – part des minoritaires	-66
Fonds propres au 31 décembre 2021 - en K€	**490 437**

(*) Tableau de mouvements du financement externe de l'actif et des subventions d'investissement :

En K€	31/12/2020	+/-	Fiabilisation patrimoine et correction erreurs	Reprise au compte de résultat	31/12/2021
Financement de l'actif par l'Etat	251 147	7 565		15 792	242 920
Subventions d'investissement	68 703	5 990		4 232	70 461
TOTAL	**319 850**	**13 555**	**0**	**20 024**	**313 381**

4.7 Provisions pour risques et charges

(en K€)	31 décembre 2020	+	-	31 décembre 2021
Provisions pour risques et charges	440	50	179	311
Soulte Excédents sur contrats de recherche partenariale utilisable pendant un délai de un à deux cinq ans (EZUS)	8 507	7 911	8 020	8 397
Compte Epargne Temps (UCBL)	1 973	190		2 163
Engagements retraite	425	12		437
Total	**11 345**	**8 163**	**8 199**	**11 308**

L'augmentation des provisions, soit 8 163 K€ et la diminution de 8 199 K€ concernent l'exploitation.

4.8 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes du groupe UCBL est à échéance à moins d'un an.

4.9 Autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste, d'un montant total de 158 633 K€, contre 133 629 K€ fin 2020, se décompose des dettes suivantes, par nature :

<u>Dettes fiscales sur les entités publiques</u>

Les avances sur subventions et financements s'élèvent à 93 572 K€ contre K€ 78 830 K€ fin 2020. Elles se composent des avances perçues par l'UCBL, liées aux subventions d'investissement et de fonctionnement.

Autres dettes fiscales et sociales

Elles se composent principalement de dettes auprès du personnel ou des organismes sociaux pour un total de K€ 15 222 (dont UCBL K€ 14 234), et de dettes fiscales pour K€ 1 510 (taxe sur le chiffre d'affaires pour K€ 1 154).

Autres dettes et comptes de régularisation

D'un montant total de 48 329 K€ au 31 décembre 2021, contre 38 418 K€ au 31 décembre 2020, les autres postes incluent :

- Les avances reçues sur commandes clients pour 3 411 K€ (2 919 K€ fin 2020),
- Les autres dettes proprement dites, pour 27 464 K€ (18 280 K€ fin 2020), dont K€ 27 422 pour l'UCBL (dettes pour compte de tiers et autres dettes non financières),
- Les produits constatés d'avance pour 17 454 K€ (17 219 K€ au 31 décembre 2020).

Les produits constatés d'avance sont composés principalement :
- Pour UCBL, de la prise en compte sur l'exercice de 4/12 des droits universitaires et du report de 8/12 sur l'exercice suivant, et des contrats de recherche, pour un total de 6 032 K€,
- Pour la filiale EZUS, des produits constatés d'avance sur les contrats de recherche en cours, pour 11 242 K€ (différence entre la facturation émise et les coûts engagés dans le cadre de ces contrats).

Il convient de noter que les dettes auprès des fournisseurs d'immobilisations, pour 2 674 K€ (contre 2 349 K€ au 31 décembre 2020) sont désormais présentées en Dettes Fournisseurs.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilation des produits d'exploitation

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Droits de scolarité	7 554	7 637
Subventions d'exploitation	347 777	337 597
Formation continue	21 331	17 717
Prestations de recherche	15 709	16 381
Reprise des financements de l'actif – Etat et tiers autres (instruction 2013).	20 024	18 822
Autres (produits activités annexes, autres produits exploitation, reprises provisions et transferts de charges)	27 137	22 790
Total	**439 532**	**420 944**

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Subventions de fonctionnement Etat	311 384	305 531
Collectivités publiques	5 002	4 014
Agence Nationale de la Recherche	15 904	12 284
Union Européenne et organismes internationau	5 545	7 113
Autres	9 942	8 655
Total	**347 777**	**337 597**

5.2 Résultat financier

Le résultat financier consolidé 2021 est de K€ 139, pour K€ 28 en 2020.

Les charges financières diminuent de 73 K€ : moins de dotations financières sur titres non consolidés et pertes sur valeurs mobilières de placement pour 130 K€, et dans le même temps, augmentation des pertes de change (UCBL) pour 57 K€.

Les produits financiers sont en hausse de 38 K€ (gains de change notamment).

5.3 Résultat exceptionnel

Suite à l'instruction relative au financement externe de l'actif, la quote-part de reprise des amortissements et des subventions rattachées à des actifs (total de 20 024 K€ contre 19 006 K€ en 2020), a été comptabilisée en Autres produits d'exploitation comme pour l'exercice précédent.

A titre de rappel, depuis 2016, il n'y a plus de résultat exceptionnel dans les comptes consolidés de l'UCBL.

5.4 Charge / produit d'impôt

L'impôt figurant au compte de résultat est une charge de K€ 155, ventilé comme suit : EZUS 72 K€, LIP 25 K€, et CLININFO 58 K€.

<u>Preuve d'impôt 2021 en K€ :</u>

Taux d'impôt sur les résultats 26,5%	Base	Impôt	Taux
Résultat des sociétés intégrées	**14 701**		
Charge d'IS (comptes sociaux)	80		
Charge d'impôt différé	75		
Total impôt sur les bénéfices	**155**		
Résultat avant impôt	**14 856**		
Impôt théorique calculé		**3 937**	**26,50%**
+ Charges non déductibles	29	8	0,05%
- Produits non imposables	-14 386	-3 812	-25,66%
- Bases imposées à un taux réduit			
+/- Bases non activées, et retraitements non fiscalisés			
Base soumise à l'impôt en consolidation	**499**	**133**	**0,89%**
- Crédits d'impôts et dégrévements		-4	-0,03%
+/- variations du taux d'IS		27	0,18%
- Ecarts d'arrondis			
Charge d'impôt effective		**155**	**1,04%**

6 NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Note (1) – Amortissements et provisions

D'un montant de 35 581 K€, pour 36 230 K€ en 2020, cette rubrique correspond principalement aux dotations sur amortissements et provisions, nettes des reprises, neutralisées dans le compte de résultat pour déterminer la marge brute d'autofinancement consolidée.

Les reprises au compte de résultat des financements Etat et des subventions sont neutralisées sur une ligne distincte, pour une meilleure information, soit :

- Quote-part de financements Etat pour 15 792 K€ (15 569 K€ en 2020),
- Quote-part de financements autres que l'Etat pour 4 232 K€ (3 437 K€ en 2020).

Note (2) – Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement consolidé se traduit par une augmentation de 4 158 K€ (augmentation des besoins), qui résulte principalement :

- d'une augmentation des créances prises dans leur ensemble pour K€ 29 619 par rapport à fin 2020,
- d'une baisse moins élevée des dettes (hors dettes sur immobilisations) pour K€ 25 455.

Note (3) – Acquisitions d'immobilisations

Le montant total de 40 694 K€ se décompose en la somme des éléments suivants :

- Immobilisations incorporelles acquises pour 478 K€,
- Immobilisations corporelles pour 40 467 K€, dont 38 689 K€ par l'UCBL,
- Immobilisations financières pour 74 K€ (titres pour 66 K€),
- Augmentation des dettes sur immobilisations pour 325 K€.

Note (4) – Cession d'immobilisations

Il s'agit principalement de la cession par l'UCBL de titres immobilisés pour 300 K€.

Note (5) – Incidence des variations de périmètre

Il s'agit de l'acquisition supplémentaire de titres EZUS par UCBL en 2021 auprès de particuliers (minoritaires).

Note (6) – Nouveaux financements

Les nouveaux financements, nets des sorties de financements, intervenus au cours de l'exercice sont présentés conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013, c'est-à-dire en distinguant :

- Les financements de l'Etat pour 7 565 K€,
- Les financements autres que l'Etat pour 5 990K€.

7 AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectifs moyens

Plafond d'emplois	31/12/2021	31/12/2020
Enseignants titulaires	1 741	1 753
Enseignants contractuels	646	736
Doctorants contrats de recherche	300	214
BIATOSS permanents	1 212	1 234
BIATOSS non permanents	214	341
Emplois financés sur ressources propres	239	85
Cadres et non cadres secteur privé	134	121
Total	**4 486**	**4 484**

7.2 Engagements financiers

Engagements donnés

Néant.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

MODIFICATION DE LA POLITIQUE INDEMNITAIRE EN FAVEUR DES CONTRACTUELS BIATSS A L'UCBL

Exposé des motifs :

Le dispositif indemnitaire en faveur des personnels contractuels BIATSS en CDD et CDI a été mis en place par délibération du 18 décembre 2012, repris dans le cadre de la délibération du 10 juillet 2018 pour permettre son cumul avec le dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie.

Il prévoit l'attribution d'une prime aux personnels contractuels BIATSS correspondant à un montant annuel défini par catégorie, conformément au tableau ci-après.

Catégorie		Montant brut annuel
C		2125,00€
B		2976,00€
A	Niveau ASI	3685,00€
	Niveau IGE	5000,00€
	Niveau IGR	6140,00€

La présente délibération vise à permettre, sur décision du président, une modulation du montant annuel de la prime, dans la limite de 50% du montant afférent à chaque catégorie.

Catégorie		Montant brut annuel	Montant maximum de la modulation	Montant maximum annuel
C		2 125,00 €	1 062,50 €	3 187,50 €
B		2 976,00 €	1 488,00 €	4 464,00 €
A	Niveau ASI	3 685,00 €	1 842,50 €	5 527,50 €
	Niveau IGE	5 000,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €
	Niveau IGR	6 140,00 €	3 070,00 €	9 210,00 €

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Vu le code de l'Eduction ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du CA en date du 18 décembre 2012 sur la politique en faveur des contractuels à l'UCBL ;

Vu l'avis du CT exceptionnel en date du 24 mai 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification de la politique indemnitaire en faveur des contractuels BIATSS à l'UCBL.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

DELIBERATION N°2022 - 114

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX PERSONNELS BIATSS

Exposé des motifs :

L'année universitaire 2021-2022 a été marquée par un investissement significatif des personnels BIATSS dans les missions et projets listés ci-après, dans un contexte de crise sanitaire complexifiant considérablement l'exercice de leurs missions (travail à distance contraint, maintien de la continuité des missions de service public en dépit des absences pour cause de COVID, etc.) :

- la formation et l'insertion professionnelle des étudiants, notamment dans le contexte de poursuite de la mise en œuvre de la loi ORE et de la réforme des études de santé ;
- la poursuite du développement des partenariats extérieurs, se traduisant notamment par un accroissement de l'activité avec les partenaires industriels, la réussite à différents appels à projet (AAP) significatifs (DEMOES, etc.), ainsi que la mobilisation pour préparer les réponse à différents AAP, dont l'AAP « Excellence » de l'Agence nationale de la Recherche dans des délais contraints (phases n°1 et n°2) ;
- la rédaction de l'autoévaluation HCERES ainsi que la visite du comité d'évaluation.

Par leur implication dans ces différents domaines, les personnels BIATSS ont pris en charge au cours de cette année universitaire, au-delà du simple exercice de leurs fonctions, des missions contribuant de façon significative au bon déroulement des missions de service public confiées à l'établissement telles que définies à l'article L123-3 du code de l'éducation (formation, diplomation des étudiants, soutien aux activités de recherche) et à la réussite de projets stratégiques pour l'établissement.

En conséquence, l'université Claude Bernard Lyon 1 souhaite verser en 2022 une prime exceptionnelle, sous forme de complément indemnitaire d'administration (CIA), pour reconnaitre l'engagement professionnel et valoriser la manière de servir des personnels BIATSS à l'aune des résultats obtenus au cours de l'année universitaire 2021-2022.

Vu le code de l'Eduction ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat modifié ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2018 portant mise en œuvre du RIFSEEP

Vu la délibération du 26 novembre 2019 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les personnels des services sociaux et de santé

Vu la délibération du 26 novembre 2019 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les personnels de la filière Bibliothèques

Vu les statuts de l'Université ;

Article 1er :

Le présent CIA revêt un caractère exceptionnel et ponctuel. Il ne sera versé qu'en 2022, au titre de l'investissement particulier des personnels au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Article 2 :

Les conditions d'éligibilité au présent CIA exceptionnel sont les suivantes :

- Etre titulaire et être personnel BIATSS ;
- Avoir été en activité au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 au 1er mai 2022, quel que soit le service d'affectation ;
- Avoir une ancienneté minimale de 6 mois sur la période de référence (1er septembre 2021 au 30 avril 2022).

Les agents en position de disponibilité, de congé parental ou bien encore de détachement sortant au 1er mai 2022 sont exclus du dispositif.

Article 3 :

Le montant du CIA exceptionnel est forfaitaire. Il s'élève à 800 € maximum brut par agent.

Ce montant ne fait l'objet d'aucune proratisation, ni en fonction de la quotité de travail de l'agent, ni en fonction de sa durée de présence en 2021 et en 2022.

Il est cumulable avec l'ensemble des autres dispositifs indemnitaires, notamment l'IFSE et l'intéressement relatif aux recettes de formation continue.

Article 4 :

Le présent CIA exceptionnel est versée dans la limite du plafond annuel de CIA prévu par la réglementation.

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le versement d'une prime exceptionnelle relative aux résultats obtenus au cours de l'année universitaire 2021-2022 dans un contexte sanitaire dégradé.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 115

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES PERSONNELS DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie A des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire FP/DB du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 novembre 2019 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les personnels des services sociaux et de santé ;

Vu les avis défavorables du comité technique en date des 11 avril et 9 mai 2022 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification de l'annexe de la délibération du 26 novembre 2019 susvisé, fixant les montants de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour les agents titulaires des services sociaux et de santé, avec effet à compter du 1er janvier 2021.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions :

Fait à Villeurbanne, le 31 mai 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : une annexe (montant de l'IFSE des personnels des services sociaux et de santé)

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Régime indemnitaire des personnels titulaires des services sociaux et de santé

Montant IFSE à compter du 1er janvier 2021 (délibération CA du 24 mai 2022)

GROUPE 1												
Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)	Montant annuel 100%	***Montant mensuel 100%***	Montant annuel 90%	***Montant mensuel 90%***	Montant annuel 80%	***Montant mensuel 80%***	Montant annuel 70%	***Montant mensuel 70%***	Montant annuel 60%	***Montant mensuel 60%***	Montant annuel 50%	***Montant mensuel 50%***
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	6 586,00 €	***548,84 €***	6 021,49 €	***501,80 €***	5 645,14 €	***470,43 €***	4 610,20 €	***384,19 €***	3 951,60 €	***329,30 €***	3 293,00 €	***274,42 €***
INFIRMIERS	6 586,00 €	***548,84 €***	6 021,49 €	***501,80 €***	5 645,14 €	***470,43 €***	4 610,20 €	***384,19 €***	3 951,60 €	***329,30 €***	3 293,00 €	***274,42 €***

GROUPE 2												
Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)	Montant annuel 100%	***Montant mensuel 100%***	Montant annuel 90%	***Montant mensuel 90%***	Montant annuel 80%	***Montant mensuel 80%***	Montant annuel 70%	***Montant mensuel 70%***	Montant annuel 60%	***Montant mensuel 60%***	Montant annuel 50%	***Montant mensuel 50%***
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	6 583,00 €	***548,59 €***	6 018,74 €	***501,57 €***	5 642,57 €	***470,22 €***	4 608,10 €	***384,01 €***	3 949,80 €	***329,15 €***	3 291,50 €	***274,30 €***
INFIRMIERS	6 583,00 €	***548,59 €***	6 018,74 €	***501,57 €***	5 642,57 €	***470,22 €***	4 608,10 €	***384,01 €***	3 949,80 €	***329,15 €***	3 291,50 €	***274,30 €***

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 116

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 mai 2022

Procédure d'attribution des logements de fonction

Exposé des motifs :

Le régime juridique applicable aux universités en matière de concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) et par conventions d'occupation précaire avec astreinte (COP/A) accorde à l'organe délibérant de l'établissement compétence pour fixer la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par NAS Ou d'une COP/A.

Plusieurs constats justifient une révision de la procédure d'attribution des logements :

- Les besoins sécuritaires évoluent sur les différents sites de l'université.
- Un système actuel inéquitable et la nécessité de faire bénéficier équitablement d'un avantage en nature au plus grand nombre. L'assistante sociale a alerté la gouvernance sur de nombreuses situations sociales difficiles.
- Des difficultés à trouver un logement en zone tendue.
- Le système actuel est un frein à la mobilité des agents.

C'est dans ce cadre que le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur un dispositif expérimental. La modification essentielle du dispositif proposé concerne uniquement les fonctions de gardiennage justifiant l'attribution d'un logement par NAS (les NAS attribuées pour d'autres raisons que du gardiennage ne sont pas concernées).

Ainsi, il est proposé de limiter les fonctions de gardiennage à une durée de 3 ans renouvelable selon les modalités suivantes :

- Neuf mois avant l'échéance de la 3ème année : appel à candidatures sur des fonctions de gardiennage.
- Les candidats devront constituer un dossier qui réponde au profil technique publié et qui comporte obligatoirement l'accord de leur chef de service (valant acceptation du nombre de jours de récupération et compatibilité avec la continuité du service).
- Etude des dossiers par une commission ad hoc sur des critères objectifs : évaluation des besoins et des orientations de l'université, recevabilité des candidatures sur le plan technique et évaluation de la situation sociale et personnelle des candidats (catégorie de l'agent, situation familiale, enfants à charge, etc.).
- A candidature égale sur le plan des compétences techniques, la situation sociale des candidats sera prépondérante.

Il est précisé que cette organisation permettant de libérer trois logements attribués précédemment en NAS au profit des COP, est mise en place à titre expérimental. S'il est constaté avant le 01.01.2026, qu'elle est préjudiciable à la sécurité du site, le conseil d'administration se prononcera sur une nouvelle liste des fonctions justifiant l'attribution d'un logement par NAS ou d'une COP/A.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les articles R2124-65 et R2124-68 du code général e la propriété des personnes publiques ;
Vu l'avis du comité technique en date du ... ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé :**

- La liste des fonctions justifiant l'attribution d'un logement par NAS ou COP/A. Cette liste est provisoire et ne deviendra définitive qu'au 01.01.2026 lors de la publication de l'arrêté ministériel sauf délibération contraire du conseil d'administration.
- Le nombre de logement pouvant faire l'objet d'une COP.
- La révision de la charte des logements.
- Le principe d'une durée de 3 ans renouvelable pour les fonctions d'agent assurant une fonction de gardiennage.

La charte d'attribution des logements est d'application immédiate sauf les nouvelles dispositions concernant l'appel à candidatures pour les fonctions de gardiennage.

Les premiers appels à candidatures pour les fonctions de gardiennage pour une durée de trois ans, justifiant l'attribution d'un logement, seront lancés le 01.12.2024 selon le calendrier :

- Appel à candidatures : 9 mois avant l'échéance, soit autour du 1er décembre 2024
- Réunion de la Commission d'attribution des logements : 1ère quinzaine de Janvier 2025
- Notification aux intéressés : au plus tard fin janvier
- Départ du logement si l'agent en place n'est pas renouvelé : 30 juin

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 18
Nombre de voix défavorables : 2
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

Charte logement modifiée
Liste des fonctions justifiant l'attribution d'un logement par NAS ou COP/A
Modèle d'arrêté de nomination sur des fonctions de gardiennage
Modèle d'arrêté portant concession de logement par NAS pour des fonctions de gardiennage

Université Claude Bernard Lyon 1

Charte relative à l'occupation des logements de l'UCBL

Adoptée par le conseil d'administration dans sa séance du …….

La politique de concession des logements est fondée sur les besoins de l'université en termes de bon fonctionnement des équipements techniques et de sécurité des biens et des personnes (astreintes techniques, sécurité, gardiennage,…) en accord avec la politique sociale de l'établissement.

L'ensemble du dispositif précisant la répartition des concessions, les modalités d'attribution des logements et les conditions d'occupation, est fixé par le Président après avis du comité technique (CT) et du conseil d'administration de l'UCBL.

I. Nature des concessions de logements attribuées au sein de L'UCBL : NAS, COP/A et COP

1) Concession par nécessité absolue de service (NAS)

Il y a nécessité absolue de service « lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. » - *Article R. 2124-65 code général de la propriété des personnes publiques.*

Les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service sont fixées par arrêté ministériel comme suit :

- Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
- Agents assurant une fonction de gardiennage
- Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des activités scientifiques (ex : animalerie, expérimentations…)
- Autres responsables en charge de la sécurité et/ou de la continuité de l'activité du site

2) Convention d'occupation précaire avec astreinte (COP/A)

Lorsqu'un agent est tenu d'accomplir un service d'astreinte mais qu'il ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service, une convention d'occupation précaire avec astreinte peut lui être accordée -Article R2124-68 du code du général de la propriété des personnes publiques.

Les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une d'une convention d'occupation précaire avec astreinte sont fixées par arrêté ministériel comme suit :

- Directeur Général de Services
- Autres responsables en charge de la sécurité et/ou de la continuité de l'activité du site

3) Convention d'occupation précaire (COP)

Sans préjudice des concessions accordées par NAS ou COP/A, il peut être fourni un logement aux agents sans que l'occupation de ce logement ne soit liée à des considérations de service - Article Art. R. 2222-4-1 du code du général de la propriété des personnes publiques.

L'attribution de ce type de logement repose essentiellement sur des critères sociaux.

II. – Durée des concessions de logements

Les concessions de logement et les conventions d'occupation précaire avec astreinte sont, dans tous les cas, accordées à titre précaire et révocable.

1) Cas des logements accordés par NAS aux agents assurant des fonctions de gardiennage :

Leur durée est limitée à celle pendant laquelle les intéressés occupent effectivement les emplois qui les justifient.
Afin de satisfaire une demande croissante des personnels de l'université et dans un souci d'équité, la durée des emplois qui justifient l'attribution des logements est de trois ans, renouvelable dans les mêmes formes et mêmes conditions.
(Le renouvellement n'est pas de droit pour l'agent logé au moment de l'appel à candidatures, il n'est possible que si le nouveau classement issu de l'examen des candidatures le place en tête – cf. procédure d'examen des candidatures ci-dessous).

2) Cas des logements accordés par NAS au titre des autres fonctions que celles de gardiennage et les COP/A :

Leur durée est limitée à celle pendant laquelle les intéressés occupent effectivement les fonctions qui les justifient.

3) Cas des logements accordés par convention d'occupation précaire :

Leur durée est limitée à un an renouvelable sur avis de l'assistante sociale.
La situation du bénéficiaire doit être précaire. Cette précarité doit se justifier au regard de circonstances indépendantes de la volonté des parties.

Dans tous les cas, lorsque le titre d'occupation parvient à expiration, pour quelque motif que ce soit, l'agent est tenu de libérer les lieux sans délai, sous peine d'expulsion et/ou de sanctions.

III.– Modalités d'attribution des logements

1) <u>Compétence</u>

Le conseil d'administration de l'université a compétence pour établir la liste des emplois pour lesquels un logement est attribué. Article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les décisions individuelles d'attribution sont ensuite prises par le Président de l'Université à l'issue de la procédure décrite ci-dessous.

2) <u>Procédure d'attribution des logements :</u>

a) **<u>Fonctions d'agent assurant des astreintes de sécurité des biens et des personnes ouvrant droit à l'attribution d'une concession par NAS</u>** :
L'attribution se fait sur décision du Président après avis du directeur général des services et du service de l'université en charge de la sécurité des biens et des personnes.

b) <u>Fonctions justifiant l'attribution d'une COP/A</u>

L'attribution se fait sur décision du Président après avis du directeur général des services et de la composante/service concerné-e.

c) **Autres fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une concession par NAS et COP :**
L'attribution se fait sur la base d'un appel à candidatures diffusé sur le site intranet de l'université dans la rubrique « actualités » et via la liste de diffusion « UCBL ».
L'appel à candidatures se compose de la fiche des fonctions justifiant l'octroi du logement pour les logements accordés par NAS, d'un descriptif du logement associé (superficie, type, localisation) et des modalités de candidature.
En raison de la particularité des logements accordés par NAS à un agent assurant des fonctions de gardiennage, l'appel à candidature est lancé sept mois avant la date d'échéance (cf. durée des concessions de logement).

3) Candidatures

Les dossiers de candidatures sont composés d'un formulaire et d'une lettre de motivation adressés par les intéressés sous couvert de leur chef de service à la direction générale des services. Toute demande qui n'est pas visée par le chef de service ne sera pas prise en compte.

Examen des candidatures
L'examen des candidatures est assuré par une Commission composée :

- **Pour les logements attribués par NAS aux fonctions autres que celles précitées au III-2)-a)** : du Directeur Général des Services, de la responsable du SLP du Site concerné, de la DIRPAT, du Service Sécurité et de l'assistante sociale.
- **Pour les logements COP** : du Directeur Général des Services, de l'assistante sociale et responsable du site concerné. L'attribution des COP est indépendante de considérations de service. Elle repose sur l'appréciation des dossiers de demandes en fonction de critères sociaux.

  L'attribution d'un logement par NAS justifiée par des fonctions de gardiennage s'effectue en considération d'une part, des critères de compétences techniques et de sécurité en adéquation avec les charges, sujétions et astreintes associées à l'occupation du logement concerné et, d'autre part de critères sociaux. Ainsi, la commission examine les compétences techniques des candidats et leur situation personnelle. A candidature égale, la Commission peut soit retenir une nouvelle candidature sur critères sociaux soit renouveler l'agent logé.

  L'attribution d'un logement par NAS justifiée par des fonctions liées à la sécurité des biens et des personnes repose uniquement sur des critères de compétences techniques et de sécurité en adéquation avec les fonctions justifiant l'attribution du logement.

  En outre, en application de l'article 2012-72 du CGPP et de l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les logements sont attribués en considération du nombre de personnes à charge du bénéficiaire occupant le logement

IV. Conditions d'occupation des logements

1) Caractère gratuit ou onéreux du logement

Le caractère gratuit ou onéreux de la concession du logement dépend de sa nature, à savoir si elle basée sur la nécessité absolue de service, l'occupation précaire avec astreinte ou l'occupation précaire.

a) La concession d'un logement attribué par NAS (quel que soit les fonctions assurées par l'agent)

La prestation du logement nu est accordée à titre gratuit.
L'avantage en nature dont l'agent bénéficie par la fourniture du logement à titre gratuit constitue un élément de rémunération qui est soumis à obligations sociales et à déclaration fiscale. Le montant correspondant à cet avantage en nature est évalué au moyen d'une grille d'évaluation forfaitaire arrêtée annuellement par le ministère qui croise les critères de rémunération de l'agent et le nombre de pièces du logement.

b) La concession d'un logement attribué par COP/A

Le logement est attribué moyennant redevance. Cette dernière est égale à 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés.
Article R. 2124-68 code général de la propriété des personnes publiques

c) La concession d'un logement attribué par COP

Le logement est attribué moyennant redevance dont le montant est calculé sur la base de la valeur locative réelle du bien avec application d'un abattement de 15% destiné à tenir compte de la précarité de l'occupation mentionnée dans l'autorisation.
Article R. 2124-79 code général de la propriété des personnes publiques

2) Charges locatives et assurance

En outre, l'agent bénéficiant d'une concession de logement quel qu'en soit la nature supporte :

- Les avantages accessoires sont nécessairement à la charge de l'agent logé (eau, électricité, chauffage, etc…). En cas d'absence de compteurs individuels dans les logements de l'université ne permettant pas de déterminer des consommations réelles, un système forfaitaire fixant les montants des prestations accessoires est établi par délibération du conseil d'administration.
- L'abonnement et les consommations liés aux téléphones fixes sont à la charge du bénéficiaire de la concession. Pour les logements concédés par NAS et par COP/A, en fonction des astreintes liées aux missions de l'occupant, il pourra se voir attribuer un téléphone portable de service à communications limitées.
- Les réparations locatives : L'agent bénéficiaire du logement prend à sa charge l'entretien courant et les réparations locatives inscrites dans le décret n° 87-712 du 26 août 1987. Si cette obligation a été méconnue, l'université peut exiger la remise en état des locaux. Il ne peut procéder à des transformations des locaux qu'avec l'accord exprès et écrit du Directeur Général des Services après expertise de la DIRPAT. L'université assure les travaux touchant le clos, le couvert et la structure du gros œuvre.
- Les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux (ex : taxe d'habitation ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères).
- Il doit par ailleurs souscrire une assurance. Il appartient aux agents logés de souscrire auprès de la société de leur choix, une assurance couvrant les risques locatifs (incendie, dégât des eaux, etc). L'occupant adresse, à son entrée dans les lieux et tous les ans à la DAJI, une copie de la police d'assurance prouvant qu'il s'est conformé à cette obligation. Le refus de cette communication entraîne de plein droit la résiliation de la concession.

3) <u>Utilisation du logement</u>

A l'entrée dans le logement, ainsi qu'au départ de l'occupant, il est établi un état des lieux contradictoire par un responsable du SLP et de la DIRPART ou son représentant en présence du personnel logé. L'occupant sera tenu de répondre des dégradations relevant de son fait ou des personnes dont il a la charge et le cas échéant de procéder à une remise en état du logement.

L'utilisation des logements à des fins commerciales n'est pas autorisée, quel que soit le titre d'occupation. Il en est de même de la cession à titre gratuit ou de la sous-location Tout manquement à cette règle est susceptible d'engager la responsabilité de l'agent.

V. Formalisation de la concession de logement

1) Concessions de logements attribuées par NAS ou COP/A

Avant l'entrée dans le logement, l'agent prend connaissance de l'arrêté de concession de logement qu'il signe et approuve la présente charte (par signature). Il signe conjointement la fiche des fonctions ayant justifiées l'attribution du logement avec le responsable du site.

L'arrêté doit être nominatif et doit indiquer la localisation, la consistance et la superficie des locaux mis à disposition, le nombre et la qualité des personnes à charge occupant le logement, ainsi que les conditions financières, les prestations accessoires et les charges de la concession.
Article R. 2124-66 code général de la propriété des personnes publiques

2) Convention d'Occupations précaire (sans considération de service)

Avant l'entrée dans le logement, une convention d'occupation précaire (COP) est établie et signée par le Président de l'UCBL ainsi que par le personnel logé.

VI. - Obligations spécifiques aux agents logés par NAS et COP/A

1) Formation des personnels pour les seuls personnels logés par NAS et éventuellement COP/A

La prise de fonctions du personnel logé s'accompagne d'une formation portant sur les installations techniques : organes de coupure électrique, organes de coupure des autres fluides (eau, climatisation, ventilation,…), installations de sécurité incendie ainsi que sur des généralités portant sur la sécurité et des informations sur le centre de traitement de l'appel d'urgence.

2) Sujétions et astreintes

Les agents logés par NAS ou en COP/A s'acquittent des astreintes et sujétions qui leur sont confiées conformément à l'arrêté de nomination qu'ils ont signée.

Sujétion : une sujétion est une charge liée à un emploi de manière prévisible et régulière. Les sujétions donnent lieu à des majorations des heures travaillées dans l'élaboration de l'emploi du temps de l'agent dans la limite de la durée annuelle de travail. Les majorations s'opèrent au moyen de coefficients multiplicateurs selon les modalités rappelées par la Circulaire sur la gestion du temps de travail applicable au sein de l'établissement.

Astreinte : une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, qui n'est pas sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'établissement.

Le temps d’intervention durant l’astreinte donne lieu à une majoration des heures selon les modalités rappelées par la Circulaire sur la gestion du temps de travail applicable au sein de l’établissement.

Liste des fonctions ouvrant droit à attribution d'un logement par NAS ou COP/A

SITE	Bâtiment	Nature concession	Nom du bénéficiaire*	Fonctions assurées**
DOUA	ISTIL	NAS	BLAS NUNEZ Hernando	Agent assurant une fonction de gardiennage
DOUA	NAUTIBUS	NAS	BUEKE DIASOLUA Germain	Agent assurant une fonction de gardiennage
DOUA	MAISON D'HOTES	NAS	DUCIMETIERE David	Agent assurant une fonction de gardiennage
DOUA	LOGE 43	NAS	MEUNIER Eric	Agent assurant une fonction de gardiennage
DOUA	LOGE	NAS	ROHLION Loïc	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
DOUA	ASTREE	NAS	Vacant	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
DOUA	MAISON D'HOTES	NAS	Abdelkader HERIF	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
DOUA	DARWIN	NAS	Vacant	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
Inspé du Rhône	Le Clos (5 rue Anselme 69004 LYON)	NAS	Olivier DAUNAY	Agent assurant une fonction de gardiennage
Inspé du Rhône	Maison de gardien (7 rue Philippe De Lassalle 69004 LYON)	NAS	Jean-Marc IMATASSE	Agent assurant une fonction de gardiennage
Inspé du Rhône	Maison de gardien (11 rue Philippe De Lassalle 69004 LYON)	NAS	Yves REYMOND	Agent assurant une fonction de gardiennage
Inspé de la Loire	Appartement batiment A - Loge (90 rue de la Richelandière 42100 SAINT-ETIENNE	NAS	Yamina DIABI	Agent assurant une fonction de gardiennage
Inspé de la Loire	Maison de gardien (90 rue de la Richelandière 42100 SAINT-ETIENNE)	NAS	Chris Jordan ALLEGRO	Agent assurant une fonction de gardiennage
Campus santé Est - Buire	2ème Maison à l'entrée du site	NAS	AYARI Rachid	Agent assurant une fonction de gardiennage
Campus santé Est - Buire	1ère Mason à l'entrée du site	NAS	ABDALLAH Ludovic	Agent assurant une fonction de gardiennage
Campus santé Est - Buire	Laennec B	NAS	RIMLINGER Alain	Agent assurant une fonction de gardiennage
Campus santé Est - Netien	Netien	NAS	BOUAZIZ Ouali	Agent assurant une fonction de gardiennage
Campus santé Est - Rockefeller	Bâtiment principal	NAS	CHARRAS Alain	Agent assurant une fonction de gardiennage
Campus santé Est - Rockefeller	Bâtiment principal	NAS	SAGNARD Christian	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
Campus santé Est - Rockefeller		NAS	SEMMELBECK Matthieu	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
DOUA	Logé : GYMNASE J. Sapin (UFR STAPS)	NAS	DI LITTA Antoine	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
LA BUIRE	GYMNASE 3D	NAS	FAURIAT Henri	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
DOUA	UFR STAPS bât. A	NAS	GELOT Laurent	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
LEON JOUHAUX	GYMNASE MUGNIER LYON3	NAS	MARSELLA Laurence	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
DOUA -côté INSA	1 Rue des Sports INSA	NAS	LACHENAL Thierry	Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
IUT BOURG EN BRESSE	Bâtiment Principal	NAS	CAPARROS SYLVAIN	Agent assurant une fonction de gardiennage
IUT VILLEURBANNE DOUA	B15 Logement 9	NAS	DENIS DESBOUCHAGE	Agent assurant une fonction de gardiennage
IUT VILLEURBANNE DOUA	B15 Logement 7	NAS	FREYDIER SERGE	Agent assurant une fonction de gardiennage
Lyon-Sud	Logements	NAS	JUQUET Olivier	Agent assurant une fonction de gardiennage
Lyon-Sud	Logements	NAS	KEDDAR Khadija	Agent assurant une fonction de gardiennage
Saint-Genis-Laval	BLANC Christian	NAS	BLANC Christian	Agents assurant une fonction de gardiennage
Saint-Genis-Laval	Maison	NAS	Bruno GUIDERDONI	Autres responsables en charge de la sécurité et/ou de la continuité de l'activité du site
Saint-Genis-Laval	MEZIERE Béatrice	COP/A	Béatrice MEZIERE	Autres responsables en charge de la sécurité et/ou de la continuité de l'activité du site
DOUA	GRIGNARD	NAS	occupé par un laboratoire en raison de travaux	Agent assurant une fonction de gardiennage
Gerland	Bâtiment A	NAS	MONTERRAT Georges	Agents assurant une fonction de gardiennage

Liste des logements pouvant être attribués en COP

DOUA	B.U.	COP

DOUA	LIPPMANN	COP
Campus santé Est - Rockefeller	Bâtiment principal	COP
Villeurbanne	Avenue Roger Salengro (leg)	COP

Université Claude Bernard Lyon 1

Arrêté de nomination de M. …….aux fonctions de gardiennage ouvrant droit à l'attribution d'un logement par Nécessité Absolue de Service (NAS)

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Arrête

<u>Article 1</u> : <u>modalités de la fonction justifiant l'attribution d'un logement par NAS</u>

Madame/Monsieur……..……. …….……....

logé-e au (Nom du site et/ou bâtiment gardienné)

:……

……

En qualité d'**agent assurant une fonction de gardiennage**

A ce titre, ces agents assurent ces fonctions par roulement. En période d'astreintes, ils sont joignables par téléphone et mobilisables à tout moment en cas de sinistre ou situation d'urgence. Les périodes d'astreintes sont fixées et organisées suivant un planning élaboré par le responsable de site et est communiqué à l'agent au moins 15 jours avant la période d'astreinte, sauf cas exceptionnel (ex : arrêt maladie d'un collègue).

Détails des sujétions associés :

☐ Assurer à heures fixes l'ouverture et la fermeture des bâtiments et la pose et levée des alarmes dans les bâtiments

☐ Assurer des interventions techniques de premier niveau

☐ Surveillance des infrastructures et mise en déclenchement de la procédure d'alerte en cas de danger imminent

☐ Réceptionner le courrier pendant les périodes de fermeture administrative

☐ Entretien et maintenance du bâtiment

☐ Accueil des usagers et orientation

☐ Activités spécifiques. :
……
……

<u>Article 2</u> : <u>Durée des fonctions justifiant l'attribution d'un logement par NAS</u>

Mme/M. exercera les fonctions de……..…….……pour une

durée de trois ans, à compter du…….……

Pendant toute la durée où l'agent exercera les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de l'article 1, il bénéficiera d'un logement attribué par nécessité absolue de service. Le présent arrêté est annexé à l'arrêté portant concession de logement par NAS au bénéfice de l'intéresé-e.

Fait le ……. /……. /…….. à

Le Président de l'Université, Frédéric FLEURY

Signature

L'agent logé

Nom

Pris connaissance le

Signature*

*par sa signature, l'agent logé atteste avoir pris connaissance de la charte

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 117

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 mai 2022

Détermination des objectifs 2022 ouvrant droit en 2023 au bénéfice d'une indemnité dans le cadre du dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie

Exposé des motifs :

L'Université Claude Bernard Lyon 1 dispose d'une activité importante dans le domaine de la formation tout au long de la vie.

Afin de maintenir ce rythme et de soutenir le développement de ce secteur tout en reconnaissant l'investissement des personnels, le Conseil d'Administration a approuvé lors de sa séance du 24 octobre 2017 la création d'un dispositif d'intéressement, se substituant au dispositif indemnitaire existant jusqu'alors et prévu initialement par le décret n°85-1118 du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministre de l'Education Nationale.

La délibération portant création de ce dispositif prévoit que l'allocation individuelle d'une indemnité est conditionnée à l'atteinte d'un objectif en termes d'activités et de recettes par la composante dans laquelle est affecté l'agent. Cet objectif fait l'objet d'échanges lors des conférences budgétaires et s'inscrit dans la démarche de déclinaison de la performance de l'UCBL portée à travers les contrats d'objectifs et de moyens.

Pour les personnels BIATSS, le montant susceptible d'être attribué est plafonné à 20% du régime indemnitaire de l'agent mais pourra toutefois atteindre jusqu'à 50% de celui-ci dans le cas où l'objectif de la composante ou du département serait dépassé de manière significative.

Afin de pouvoir procéder aux attributions individuelles, les objectifs de chaque composante ou département, qui devront être atteints au titre de l'année 2022 pour permettre aux agents de prétendre au bénéfice d'une indemnité en 2023, doivent être arrêtés.

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L954-2 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2017 portant création d'un dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie, notamment l'article 3 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les objectifs en termes d'activités et de recettes au titre de l'année 2022 concernant le dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Tableau des objectifs à atteindre par composante ou département en 2022

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

Objectifs pour l'année 2022, ouvrant droit à l'attribution d'une indemnité en 2023 au titre du dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie

Composante / Département	Objectif 2022 pour un intéressement pouvant aller jusqu'à 20 % du régime indemnitaire	Objectif 2022 pour un intéressement pouvant aller jusqu'à 50 % du régime indemnitaire
UFR Biosciences	**594 420€**	**643 678 €**
UFR Faculté des Sciences	**1 025 799 €**	**1 105 494 €**
Département-composante Génie Electrique des Procédés (GEP)	**108 265 €**	**117 868 €**
Département-composante Informatique	**394 444 €**	**428 077 €**
Département-composante Mécanique	**1 090 313 €**	**1 174 176 €**
ISTR	**193 104 €**	**210 036 €**
Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)	**644 765 €**	**697 805 €**
Institut de Science Financière et d'Assurance (ISFA)	**766 346 €**	**828 269 €**
Institut Universitaire de Technologie Lyon 1 (IUT)	**8 016 914 €**	**8 031 456 €**
INSPE	**130 855 €**	**142 426 €**
Faculté d'Odontologie	**204 105 €**	**221 975 €**
Faculté Lyon Est	**1 738 764 €**	**1 865 147 €**
Faculté Lyon Sud	**1 287 995 €**	**1 384 007 €**
UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	**1 036 464 €**	**1 116 854 €**
OSU	**0 €**	**0 €**
Polytech Lyon	**622 827 €**	**674 227 €**

PROJET DE DELIBERATION

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Objectifs pour l'année 2022, ouvrant droit à l'attribution d'une indemnité en 2023 au titre du dispositif d'intéressement relatif aux activités de formation tout au long de la vie

Composante / Département	Objectif 2022 pour un intéressement pouvant aller jusqu'à 20 % du régime indemnitaire	Objectif 2022 pour un intéressement pouvant aller jusqu'à 50 % du régime indemnitaire
UFR Biosciences	**594 420€**	**643 678 €**
UFR Faculté des Sciences	**1 025 799 €**	**1 105 494 €**
Département-composante Génie Electrique des Procédés (GEP)	**108 265 €**	**117 868 €**
Département-composante Informatique	**394 444 €**	**428 077 €**
Département-composante Mécanique	**1 090 313 €**	**1 174 176 €**
ISTR	**193 104 €**	**210 036 €**
Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)	**644 765 €**	**697 805 €**
Institut de Science Financière et d'Assurance (ISFA)	**766 346 €**	**828 269 €**
Institut Universitaire de Technologie Lyon 1 (IUT)	**8 016 914 €**	**8 031 456 €**
INSPE	**130 855 €**	**142 426 €**
Faculté d'Odontologie	**204 105 €**	**221 975 €**
Faculté Lyon Est	**1 738 764 €**	**1 865 147 €**
Faculté Lyon Sud	**1 287 995 €**	**1 384 007 €**
UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	**1 036 464 €**	**1 116 854 €**
OSU	**0 €**	**0 €**
Polytech Lyon	**622 827 €**	**674 227 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 118

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

Actualisation de la formation : AEU « Enseigner dans le premier degré – Préparation au CRPE »

Exposé des motifs :

Le CA de l'UCBL du 27 avril 2021 a validé le projet d'évolution de la formation AEU « enseigner dans le premier degré – préparation au CRPE ». Le projet faisait suite à une évolution notable du CRPE (concours de recrutement de professeurs des écoles) et à une volonté de l'équipe enseignante d'adosser la formation au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).
Compte tenu des évolutions fortes sur les attentes d'une formation à distance, le projet n'avait pas détaillé la mise en œuvre de la version à distance de cette formation qui a été suspendue pour un an.

Après une année de mise à jour du scénario et du support de la formation, l'AEU réintègre en 2022-2023 une version à distance.

La maquette actualisée de l'AEU « Enseigner dans le premier degré – Préparation au CRPE » a été validée lors de la commission de la formation de l'Inspé du 10 mai 2022 et est soumise au vote du CA de l'UCBL.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 10 mai 2022;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 17 mai 2022 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'actualisation de la formation : AEU « Enseigner dans le premier degré – Préparation au CRPE »

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

CFVU 17 MAI 2022 : Demande d'actualisation de l'Attestation d'Etudes Universitaires « Enseigner dans le premier degré – Préparation au CRPE » à partir du document présenté en CFVU du 15 avril 2021 et validé en CA le 27 avril 2021

Les ajouts sont surlignés en jaune. Il s'agit de l'insertion d'un tableau décrivant le contenu de formation, d'un tarif et d'une annexe financière

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT

☐ **Diplôme d'Université (DU)**
☐ **Diplôme Inter-Universitaire (DIU)**
☒ **Attestation d'Etudes Universitaires (AEU)**

Intitulé du Diplôme : Enseigner dans le premier degré – Préparation au CRPE

Composante de rattachement : INSPE

Justification de cette formation - Analyse des besoins

☐ Directive du Ministère
☒ Recueil simple des besoins (enquête, sondage,..)
☐ Analyse précise des besoins (questionnaires, enquêtes, consultation de conseils scientifiques,…)

Remarques préliminaires :
- la présente demande s'apparente à une demande de transformation de la formation existante éponyme, suite à une évolution du CRPE et volonté d'appui sur le RNCP
- les évolutions récentes des modalités de travail à distance obligent à une refonte complète du site de la version à distance de l'AEU actuelle et à une reprise du scénario de la formation. Le nouveau dispositif sera présenté à l'automne 2021.

La formation répond à la demande de deux publics principaux à la recherche d'un accompagnement dans la préparation au CRPE (Concours de recrutement de professeur des écoles) :
- les sortants du master MEEF premier degré souhaitant représenter le concours après un échec.
- les candidats en reconversion. Ce public devient majoritaire dans la préparation.

Objectifs pédagogiques de la formation

- Développer les compétences de l'enseignant du premier degré. Les compétences en jeu sont celles des blocs RNCP31851BC02 (Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation) et RNCP31851BC01 (Compétences communes à tous les professeurs).
- Préparer l'ensemble des épreuves du CRPE

Le développement de compétences aussi bien disciplinaires que didactiques et professionnelles est au cœur de la formation proposée. La formation est organisée autour de deux blocs de compétences du répertoire national des certifications professionnelles, fiche métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré : RNCP31851BC01 (Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation) et RNCP31851BC02 (Compétences communes à tous les professeurs). Les grands thèmes figurant au programme de l'école (maternelle et primaire), les compétences de l'enseignant acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale, de l'enseignant concepteur de son enseignement, de l'enseignant efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, sont travaillés à travers la préparation des écrits et des oraux du CRPE, en conformité avec les attendus de chacune des épreuves. L'ensemble de la formation contribue au travail des compétences et à la préparation au concours.

Durée de la formation

☐ 1 semestre
☒ 1 année universitaire
☐ 2 années universitaires
☐ 3 années universitaires

Responsable du diplôme

Mathias FRONT, Université Claude Bernard Lyon 1, Inspé de l'Académie de Lyon,

Pour les D.I.U. uniquement : autres établissements délivrant le DIU (et correspondants locaux)

Public visé

Il s'agit de permettre l'accompagnement de deux publics candidats au CRPE :
- les sortants du master MEEF premier degré souhaitant représenter le concours après un échec
- les candidats en reconversion qui deviennent majoritaires dans la préparation.

Capacité d'accueil et seuil minimal d'ouverture

Version présentielle : capacité d'accueil 120, effectif minimum : 24
(Version à distance : capacité d'accueil 24, effectif minimum : 12)

Mode de sélection des candidats

☒ Dossier
☒ Commission
☐ Entretien

L'accès se fait sur dossier. Les conditions de diplôme sont les suivantes, hiérarchisées.

1. Candidats titulaires d'un master MEEF
2. Candidats titulaires d'un master métiers de l'enseignement autre que MEEF
3. Candidats titulaires d'un autre master ou équivalent.
4. Candidats éligibles au CRPE sans condition de diplômes (3° Concours externe ou 2° concours interne) à titre exceptionnel en fonction du parcours

Programme de l'enseignement

☒ Enseignement théorique — Volume horaire : 188h de présentiel
☐ Enseignement pratique — Volume horaire :
☒ Stage pratique — Durée 2 jours (sur les temps de formation) avec possibilité d'extension à 1 semaine suivant disponibilités de l'étudiant.

Les épreuves du CRPE sont en lien étroit avec les blocs de compétences retenus. La formation peut ainsi s'organiser autour de 5 modules et d'un module complémentaire comme décrit ci-après

Version présentielle

Epreuves du CRPE	Blocs RNCP	Nom du module	Format	Contenu	Heures étudiant en présentiel	Activité en distanciel asynchrone
Ecrits 1 et 2	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 1	Hybride	Français	15	8
				Mathématiques	15	8
Ecrit 3	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 2	Introduction en présentiel ; Forme complément à préciser	Cadres théoriques	4 (CM)	
				Didactique de la LVE	9	
				Histoire-Géographie-EMC	9	
				Arts visuels-EM-Histoire des arts	9	
				Sciences et technologie	9	
				Complément écrit 3 au choix	12	
Oral 1	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 3	Présentiel	Français	30	
				Mathématiques	30	
Oral 2	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**	Module 4	Présentiel	EPS	20	
				Entretien	20	
				Accompagnement de stage	4	
Apports complémentaires	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**	Module 5	2h présentiel et distanciel asynchrone		2	10
Total				188	188	26
Epreuve optionnelle	Module optionnel	Module Anglais	Présentiel	20		

Le module 5 propose une approche transversale avec une entrée sur l'école maternelle qui permet de compléter les compétences spécifiques tout en apportant un regard croisé qui interroge les compétences déjà acquises.

Les étudiants qui souhaitent suivre le module optionnel (préparation à l'épreuve optionnelle) devront s'y inscrire de manière spécifique.

Version distancielle

Epreuves du CRPE	**Blocs RNCP**	**Nom du module**	**Coefficient**	**Nombre d'heures minimum sur plateforme**	**Nombre classes virtuelles (1,5h environ)**
Ecrits 1 et 2	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 1	2	Français : 12 + 3 EB	**2** + correction EB
				Mathématiques : 12 + 3 EB	**2** + correction EB
Ecrit 3	**RNCP31851BC02**	Module	1	Cadres théoriques : 4	**1**

	et RNCP31851BC01	2		Anglais : 9	2 avec option
				Intro Histoire-Géographie-EMC : 9	2 avec option
				Intro Arts visuels-EM-Histoire des arts : 9	2 avec option
				Intro Sciences et technologie : 9	2 avec option
				Complément écrit 3 au choix : 9 + 3 EB	1 correction EB
Oral 1	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 3	4	Français : 28 + 2 simulation et évaluation	**3**
				Mathématiques : 28 + 2 simulation et évaluation	**3**
Oral 2	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**	Module 4	2	EPS : 18 + 2 simulation et évaluation	**4**
				Entretien : 18 + 2 + 1/3 simulation et évaluation	**4**
				Accompagnement de stage 4	**1**
Apports complémentaires	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**	Module 5	Numat	12	2
				Total : 198	

Lieu(x) d'enseignement

Pour la version présentielle la formation s'organise sur les sites de l'Ain, de la Loire et du Rhône de l'Inspé.

Nom et qualité des intervenants

Enseignants et enseignants chercheurs de l'Inspé

Nom	Prénom	Corps		Nom	Prénom	Corps
ARPIN GONNET	GAËLLE	PE		IBORRA	CORINNE	PRCE
AUBERT	FREDERIC	PE		JANIAUD	JOEL	PRAG
BACHELET	GERALD	PR EPS		LADRET	GENEVIEVE	PRAG
BEAL	CAROLINE	PRAG		GUILLEMARD	ISABELLE	PLP
BEAUVOIR	SYLVAIN	PRCE		HARTER	EMMANUEL	PE
BERTHIER	SYLVIE	PRAG		LANDRY	DANY	PRAG
BOURDON	ANNE	PRAG		LE BRETON	GWENAELE	PRCE
CARNET	FABRICE	PRAG		LEPOIRE	SOLVEIG	MCF
CHARLES	FREDERIC	MCF		MANEVAL	JEAN-FRANÇOIS	PE
CHARTIER	CELINE	PRAG		MELIS	CAROLINE	PRCE
CHAUSSENDE	SERGE	PRAG		MIGNOT	AGNES	PE
COFFY	CLAIRE	PRAG		MORIN	OLIVIER	MCF

COULIARD	LAURENT	PE				
BENSON	CATHERINE	MCF		MORLON	MICHEL	PRCE
DEBORDE	RICHARD	PRCE		NAVARRO	MICHAEL	PRAG
DUBOSQ	MARION	PRAG		OGIER	GUILLAUME	PRAG
DUPUIS	JEAN-CHRISTOPHE	PRAG		PANASSIER	ERIC	PR EPS
DURAND	ANGELINE	MCF		PAULIN	FABIENNE	PRAG
DUROUSSET	CHRISTOPHE	PR EPS		PERRET	ANNE-NOELLE	PRAG
FAURY	OLIVIER	PRAG		PEZELIER	PIERRE	PR EPS
FRONT	MATHIAS	PRAG		PORHEL	VINCENT	MCF
GAY	CHRISTIAN			RAAB	RAPHAELLE	PE
GAREL	AGNES	PRAG		ROBERT	VALERIE	PE
GARDET	GEORGES	PE		ROUX-LAFAY	CORINNE	PRAG
GIVRE	ISABELLE	PE		SEGUI	FERNANDO	PRCE
GRANIT	LAURENCE	PRAG		SEROUR	AICHA	PRAG
GREUSARD	SEVERINE	PE		SEAUVE	CORALIE	PRAG
GUILLAUME	MAGALIE	PRAG		THOMAS	CORALIE	PRCE
GUILLEMARD	ISABELLE	PLP		TOURAILLE	OLIVIER	PRCE
HARTER	EMMANUEL	PE		ZIRAH	CEDRIC	PRCE
GUILLAUME	MAGALIE	PRAG				

Méthodes et outils pédagogiques

La formation est initiée durant le mois de septembre de l'année précédant l'année des épreuves du concours. Le module de préparation à l'écrit se termine avant les épreuves écrites du concours. Tous les modules débutent avant le mois de janvier.
.
La version « en présentiel » nécessite que les étudiants soient disponibles chaque semaine le jeudi et vendredi. L'hybridation de certaines parties des enseignements nécessite d'avoir un accès internet et du matériel informatique

La formation propose des apports disciplinaires, didactiques et professionnels. Les apports sont réalisés en amont ou lors des séances de travaux dirigés et permettent d'interroger aussi bien les savoirs disciplinaires ou didactiques que les compétences à développer et les pratiques professionnelles. Les enseignants s'appuient sur des ressources diverses : ressources disciplinaires et didactiques, ressources métier : productions d'élèves, préparations de situations de classe, propositions de séances et séquences d'enseignement, extraits de manuels, de programmes, textes officiels, projets d'école, vidéos de séances, …
L'activité des étudiants en séance ou en dehors, y compris en appui sur les ressources mises à disposition sur l'espace pédagogique de la formation, permettent le développement des connaissances et des compétences des étudiants en lien fort avec les attendus du concours.

Les travaux favorisant le travail en équipe et la dynamique de groupe sont privilégiés pour créer un état d'esprit propice au développement des compétences de l'enseignant et la réussite au concours.

Méthodes / thèmes d'EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles)

Sans objet

Modalités du contrôle des connaissances (préciser la durée des épreuves)

- Assiduité ☒
- Forme : ☒ écrit
  ☒ oral
  ☐ pratique
  ☐ mémoire

- Conditions d'obtention du diplôme :
  ☐ validation des stages
  ☒ totalisation des notes obtenues à toutes les épreuves *ou*
  ☐ moyenne à chaque épreuve (notes non compensables)
  ☐ admissibilité après écrit

- Nombre de sessions annuelles : ☒ 1 ☐ 2

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur l'année suivante ?
  - lesquelles ?
  - pour quelle durée ?
  - dans quelles conditions ?

L'approche développée dans la formation est en lien direct avec celle proposée dans le cadre du master MEEF, mention premier degré, par l'Inspé de l'académie de Lyon. C'est une approche par compétence qui s'appuie sur un référentiel défini nationalement (arrêté du 1er juillet 2013) avec des niveaux de maîtrise précisant des critères.

Pour chacun des deux blocs de compétences considérés, la formation utilisera une échelle de 0 à 2 pour positionner l'acquisition des compétences des étudiants :

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées.
Niveau 1 : appréhende les principaux éléments des situations professionnelles étudiées, exerce globalement les compétences visées dans le cadre de la formation.
Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour anticiper les choix professionnels appropriés et analyser les situations rencontrées.

Le niveau 1 est attendu pour valider chaque bloc.

La formation pourra positionner chacun des étudiants sur chaque bloc de compétences. Les blocs ne sont pas compensables. La validation de la formation nécessitera de valider les deux blocs. Le positionnement pour un bloc de compétences pourra être reporté à une éventuelle deuxième année de formation.

Composition du jury de l'examen

Nom patronymique	Prénom	Corps
ARPIN GONNET	GAËLLE	PE
AUBERT	FREDERIC	PE
BOURDON	ANNE	PRAG
COFFY	CLAIRE	PRAG
FRONT	MATHIAS	PRAG
HARTER	EMMANUEL	PE
JANIAUD	JOEL	PRAG
LE BRETON	GWENAELE	PRCE
LEPOIRE	SOLVEIG	MCF
RAAB	RAPHAELLE	PE

Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Questionnaire en ligne mise en œuvre en fin de formation.

Tarif *(à harmoniser entre toutes les universités contractantes en cas de D. I. U.)*

Modalité présentielle :

Etudiant non financé : 1020 euros y compris droits de scolarité

Etudiant financé : 1400 euros y compris droits de scolarité

Modalité distancielle : **1560 euros y compris droits de scolarité**

A ce tarif s'ajoutent les droits de scolarité selon la tarification nationale sur la base d'un diplôme de niveau (*décision du CA du 13 juillet 2010*) :

☐ Licence
☐ Master
☐ Doctorat

Déclarations de conflits d'intérêts

☐ Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de conflits d'intérêts.
☒ Le responsable du diplôme déclare qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.

Date de demande d'ouverture : septembre 2021
Pour une durée de (en années) : sans limitation de durée

Avis de la composante :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :
Avis du CEVU :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :
Avis du C.A. :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :

Annexe financière modalité présentielle

Université Claude Bernard Lyon 1

BUDGET AEUP

Effectifs FC sans financement	20
Effectifs FC avec financement	4
Total effectifs	24
Droits de scolarité	243,00 €
Droits spécifiques FC public Education Nationale sans financement	777,00 €
Droits spécifiques FC financement par l'Employeur	1 157,00 €

CHARGES

REMUNERATION	**Nb d'heures**	**Coût horaire**	**Charges**	**Total**
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	4	62,09 €	1	248,36 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Préparation		62,09 €	1,423	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	282	41,41 €	1	11 677,62 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)		41,41 €	1	- €
Préparation		41,41 €	1,423	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,58 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur	0	27,58 €	1,423	- €
Total Enseignement				**11 925,98 €**
Coordination pédagogique heures TD	12	41,41 €	1	496,92 €
Secrétariat		10,03 €	1,423	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation		18,68 €	1,423	- €
Total Rémunération				**12 422,90 €**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**Unités**	**Coût moyen**	**Total**
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)		- €	- €
Frais de communication*		- €	
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		- €	- €
Reprographie*		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants			- €
Transport intervenant*	20	20,00 €	400,00 €
Hébergement*			- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants			- €
Transport intervenant*			- €
Hébergement*			- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants			
Transport intervenant*			
Hébergement*			
Logistique			
Pauses*	10	20,00 €	200,00 €
Location de salle			
Autres (matériel informatique, logiciels)		- €	- €
Total frais de fonctionnement			**600,00 €**

PRELEVEMENTS	**Unités**	**Coût**	**Total**
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	24	45,00 €	1 080,00 €
Reversement droits de scolarité	24	243,00 €	5 832,00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3,30%	858,00 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19,4%	5 044,00 €
Total prélèvements			**12 814,00 €**

TOTAL DEPENSES	**25 836,90 €**

Produits

Inscriptions	**Montant**	**Effectifs**	**Montant**
Droits de scolarité	243,00 €	24	5 832,00 €
Droits spécifiques FC sans financement	777,00 €	20	15 540,00 €
Droits spécifiques FC financement employeur	1 157,00 €	4	4 628,00 €

TOTAL RECETTES	**26 000,00 €**

SOLDE	**163,10 €**

TOTAL RECETTES FC	**5 600,00 €**
TOTAL RECETTES FI	**20 400,00 €**

Annexe financière modalité distancielle

BUDGET AEUD

Effectifs FC sans financement	8
Effectifs FC	4
Total effectifs	12
Droits de scolarité	243,00 €
Droits spécifiques FC public Education Nationale sans financement	1 317,00 €
Droits spécifiques FC financement par l'Employeur	1 317,00 €

CHARGES

REMUNERATION	**Nb d'heures**	**Coût horaire**	**Charges**	**Total**
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	0	62,09 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Préparation		62,09 €	1,423	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	232	41,41 €	1	9 607,12 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)		41,41 €	1	- €
Préparation		41,41 €	1,423	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,58 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur	0	27,58 €	1,423	- €
Total Enseignement				**9 607,12 €**
Coordination pédagogique heures TD	12	41,41 €	1	496,92 €
Secrétariat	0	10,03 €	1,423	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation		18,68 €	1,423	- €
Total Rémunération				**10 104,04 €**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**Unités**	**Coût moyen**	**Total**
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)		- €	- €
Frais de communication*		- €	
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		- €	- €
Reprographie*		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants			- €
Transport intervenant*	5	20,00 €	100,00 €
Hébergement*			- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants			- €
Transport intervenant*			- €
Hébergement*			- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants			
Transport intervenant*			
Hébergement*			
Logistique			
Pauses*	5	20,00 €	100,00 €
Location de salle			
Autres (matériel informatique, logiciels)			- €
Total frais de fonctionnement			**200,00 €**

PRELEVEMENTS	**Unités**	**Coût**	**Total**
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	12	45,00 €	540,00 €
Reversement droits de scolarité	12	243,00 €	2 916,00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3,30%	617,76 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19,4%	3 631,68 €
Total prélèvements			**7 705,44 €**

TOTAL DEPENSES	**18 009,48 €**

Produits

Inscriptions	**Montant**	**Effectifs**	**Montant**
Droits de scolarité	243,00 €	12	2 916,00 €
Droits spécifiques FC sans financement	1 317,00 €	8	10 536,00 €
Droits spécifiques FC financement employeur	1 317,00 €	4	5 268,00 €

TOTAL RECETTES	**18 720,00 €**
SOLDE	**710,52 €**

TOTAL RECETTES FC	**6 240,00 €**
TOTAL RECETTES FI	**12 480,00 €**

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1 – 43 bd du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne cedex, France
Tél : 04.72.44.80.00 ; télécopie : 04.72.43.10.20 ; http://www.univ-lyon1.fr
N° éducation nationale : 069 1774D ; n° Siret : 19691774400019 ; code APE : 92.15 ; code NAF : 803Z
TP LYON : 10071 69000 00001004330 72

Enseigner dans le premier degré – Préparation au CRPE

Composante de rattachement :
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

Maquette formation

1. Introduction

La formation « Enseigner dans le premier degré – Préparation au CRPE » portée par l'Inspé de l'académie de Lyon s'adapte à la réforme du CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles) et à la réforme des masters MEEF (arrêté de juillet 2020). L'AEU en profite pour s'adosser au RNCP et faciliter ainsi la recherche de financement des candidats.

Le dispositif décrit ci-après, organise la préparation d'étudiants au CRPE à partir de la session du printemps 2022. Cette formation proposée par L'Inspé de l'Académie de Lyon s'adresse principalement à des étudiants déjà titulaires d'un master ou titre équivalent et souhaitant préparer le CRPE. La formation s'organise sur les sites de l'Ain, de la Loire et du Rhône de l'Inspé. Les effectifs des groupes sur chaque site sont limités.

Le métier de professeurs des écoles

La ou le professeur des écoles est un.e enseignant.e qui exerce dans des écoles maternelles ou élémentaires. Polyvalent, il.elle enseigne dans toutes les disciplines prévues dans les programmes scolaires.
C'est un métier riche qui demande patience et écoute afin d'amener chaque élève vers la réussite de ses apprentissages. Ouvert au dialogue, le professeur des écoles collabore avec différents acteurs : les parents, les intervenants extérieurs…

Au fil de la carrière, les possibilités d'évolution sont multiples : directeur.rice d'école, certification pour devenir formateur.rice ou enseignant.e spécialisé.e, concours pour devenir inspecteur.rice…

Le CRPE

Le CRPE évolue à partir de la session 2022. Les différentes épreuves sont désormais :

- Epreuves d'admissibilité
  - Epreuve écrite disciplinaire de français. Coefficient 1. 3h.
  - Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques. Coefficient 1. 3h.
  - Epreuve écrite d'application. Coefficient 1. 3h.
    (Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants : sciences et technologie ; histoire, géographie, enseignement moral et civique ; arts.
- Épreuves d'admission
  - Epreuve de leçon. Français et mathématiques. Coefficient 4. 30 min + 30 min
  - Epreuve EPS et entretien. Coefficient 2. 30 min + 35 min
  - Epreuve facultative. Points au-dessus de 10. 30 min

Le référentiel de compétence

La préparation s'adosse naturellement à la fiche RNCP31851 du MASTER - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré (fiche nationale).
Secteurs d'activités : P : Enseignement, O : Administration publique
Types d'emplois accessibles :

- **Enseignant en école élémentaire ou maternelle en France ou à l'étranger**
- Chargé de mission (éducation - réussite éducative ; etc.) en collectivité territoriale, chambres consulaires, entreprises…
- Coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, collectivités…)
- Médiateur culturel et scientifique

La formation est axée sur le métier d'enseignant et les blocs de compétences retenus sont les suivants : RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02

N° et intitulé du bloc	**Liste de compétences**
RNCP31851BC01 Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	- Faire partager les valeurs de la République - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage - Prendre en compte la diversité des élèves - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques - Maîtriser la langue française à des fins de communication - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier - Coopérer au sein d'une équipe - Contribuer à l'action de la communauté éducative - Coopérer avec les parents d'élèves - Coopérer avec les partenaires de l'école - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
RNCP31851BC02 Compétences communes à tous les professeurs	- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Note : la formation se trouve ainsi en lien direct avec celle proposée dans le cadre du master MEEF, mention premier degré, par l'Inspé de l'académie de Lyon, où les blocs RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02 renvoient aux blocs :

- B1 : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- B2 : L'enseignant concepteur de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève
- B3 : L'enseignant efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève

Formation aux blocs de compétences et préparation au CRPE

Les liens sont décrits dans le tableau suivant :

Epreuves du CRPE	Blocs RNCP
Ecrits 1 et 2	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01
Ecrit 3	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01
Oral 1	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01
Oral 2	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**

Epreuve optionnelle Anglais	Module complémentaire

2. L'offre de formation

a. Accès

L'accès se fait sur dossier. Les conditions de diplôme sont les suivantes, hiérarchisées.

1. Etudiants titulaire d'un master MEEF
2. Etudiants titulaires d'un master métiers de l'enseignement autre que MEEF
3. Etudiants titulaires d'un autre master ou équivalent.
4. Candidats éligibles au CRPE sans condition de diplômes (3° Concours externe ou 2° concours interne) à titre exceptionnel en fonction du parcours

b. Pré-requis

Cette formation se présente sous la forme de 5 modules obligatoires et d'un module optionnel d'Anglais :

S'adressant principalement à des étudiants de niveau master, un certain nombre de pré-requis sont attendus. Pour les étudiants ne les ayant pas, un travail conséquent en autonomie est attendu pour se mettre à niveau en français et mathématiques sur les attendus de fin de cycle 4 (fin de collège).

c. Calendrier et organisation

La formation est initiée durant le mois de septembre de l'année précédant l'année des épreuves du concours. Le module de préparation à l'écrit se termine avant les épreuves écrites du concours. Tous les modules débutent avant le mois de janvier.
Une version à distance et une version présentielle coexistent**.**

- La version à distance se réalise entièrement à distance avec uniquement deux temps de présentiel très fortement recommandés. La forme distancielle nécessite un accès internet et du matériel informatique pour la communication à distance (micro, webcam en particulier).
- La version « en présentiel » nécessite que les étudiants soient disponibles chaque semaine le jeudi et vendredi. L'hybridation de certaines parties des enseignements nécessite la possibilité d'avoir un accès internet et du matériel informatique

d. Les effectifs attendus

Les effectifs par groupe sont limités à 24 pour la version en présentiel et 12 pour la version à distance.
Effectif maximal :

- 120 en présentiel.
- 30 à distance.

e. Lieux de formation pour la version présentielle

En fonction des effectifs, la formation se met en place sur les sites de l'Ain, de la Loire et du Rhône de l'Inspé. Les candidats à cette formation formuleront un vœu pour leur site de préférence. Si les effectifs sur un site sont complets, il pourra être proposé aux candidats une place sur un autre site. Les situations particulières pourront être prise en compte par le jury d'admission.

f. Présentation des modules de formation

Le développement de compétences aussi bien disciplinaires que didactiques et professionnelles est au cœur de la formation. Les grands thèmes figurant au programme de l'école (maternelle et primaire) sont travaillés à travers la préparation des écrits et des oraux, en conformité avec les attendus de chacune des épreuves. Les apports notionnels et didactiques complémentaires nécessaires sont effectués dans ce cadre. L'ensemble de la formation, y compris les heures de simulation aux oraux avec les retours sur prestations, contribue au travail des compétences et à la préparation au concours.

Un stage d'observation d'une durée de 2 jours (sur les temps de formation) sera proposé avec possibilité d'extension à 1 semaine suivant possibilités de l'étudiant dans l'académie de Lyon. Ce stage permettra aux étudiants d'observer des pratiques expertes et de nouer un premier contact avec l'école. Un temps d'accompagnement et d'analyse réflexive est intégré au module 4. Le volume des stages s'ajoute aux 188h de présentiel.

1. Présentation des modules pour l'AEU en présentiel

Epreuves du CRPE	**Blocs RNCP**	**Nom du module**	**Coefficient**	**Format**	**Heures étudiant en présentiel**	**Activité en distanciel asynchrone**	**Heures enseignants (pour un groupe de 24 étudiants)**
Ecrits 1 et 2	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 1	2	Hybride	Français : 12 + 3 correction écrit blanc	**X (8)**	**15 + 8**
					Mathématiques : 12 + 3 correction écrit blanc	**X (8)**	**15 + 8**
Ecrit 3	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 2	1	Introduction en présentiel ; Forme complément à préciser	Cadres théoriques : 4 (CM)		**6**
					Didactique de la LVE : 9		**9**
					Histoire-Géographie-EMC : 9		**9**
					Arts visuels-EM-Histoire des arts : 9		**9**
					Sciences et technologie : 9		**9**
					Complément écrit 3 au choix : 9 + 3 EB		**3 fois 12**
Oral 1	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 3	4	Présentiel	Français : 28 + 2 (mini 4 simulations)		**28 + 12**
					Mathématiques : 28 + 2 (mini 4 simulations)		**28 + 12**
Oral 2	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**	Module 4	2	Présentiel	EPS : 18 + 2 (mini 4 simulations)		**18 + 12**
					Entretien : 18 + 2 + 1/3 (mini 4 simulations)		**18 + 14**
					Accompagnement de stage : 4		**4**
Apports complémentaires	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**	Module 5	Numat	2h présentiel puis distanciel asynchrone	2	X (10)	12
					Total : 188	26	282
Epreuve optionnelle	Module optionnel	Module Anglais	Points au-dessus de 10	Présentiel	20		20

Le module 5 propose une approche transversale avec une entrée sur l'école maternelle qui permet de compléter les compétences spécifiques tout en apportant un regard croisé qui interroge les compétences déjà acquises.

Les étudiants qui souhaitent suivre le module optionnel (préparation à l'épreuve optionnelle) devront s'y inscrire de manière spécifique.

Simulations : 1/2h par étudiant, soit 12h enseignant par groupe de 24 étudiants (AEUP) ou 6 par groupe de 12 étudiants (AEUD). En présentiel, l'organisation ne permet pas d'assurer d'assister a plus de 4 simulations dont la sienne.

2. Présentation des modules pour l'AEU en distanciel

La formation à distance s'organise autour d'activités mises en œuvre à partir de la plateforme pédagogique de la formation. Elle s'appuie également sur des classes virtuelles (1 par semaine). Il est proposé 4 temps comodaux qui permettront aux étudiants qui le peuvent d'être présents sur le site de l'Ain de l'Inspé de l'académie de Lyon et de rencontrer d'autres étudiants de la version présentielle. Il sera proposé aux étudiants qui ne peuvent être présents de suivre ces cours à distance. Ces 4 journées rythmeront la formation (1 journée fin septembre, 1 journée en décembre, 1 journée en février, 1 journée en mai).

Epreuves du CRPE	**Blocs RNCP**	**Nom du module**	**Coefficient**	**Nombre d'heures minimum sur plateforme**	**Nombre classes virtuelles (1,5h environ)**	**Heures ETD enseignants**
Ecrits 1 et 2	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 1	2	Français : 12 + 3 EB	**2 +** correction EB	**19**
				Mathématiques : 12 + 3 EB	**2** + correction EB	**19**
Ecrit 3	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 2	1	Cadres théoriques : 4	**1**	**3 (1CM mutualisé avec AEUP)**
				Anglais : 9	2 avec option	**9**
				Intro Histoire-Géographie-EMC : 9	2 avec option	**9**
				Intro Arts visuels-EM-Histoire des arts : 9	2 avec option	**9**
				Intro Sciences et technologie : 9	2 avec option	**9**
				Complément écrit 3 au choix : 9 + 3 EB	1 correction EB	**30 (6h mutualisées avec AEUP)**
Oral 1	**RNCP31851BC02** et RNCP31851BC01	Module 3	4	Français : 28 + 2 simulation et évaluation	**3**	**32 (au moins 2h mutualisées avec AEUP)**
				Mathématiques : 28 + 2 simulation et évaluation	**3**	**32 (au moins 2h mutualisées avec AEUP)**
Oral 2	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**	Module 4	2	EPS : 18 + 2 simulation et évaluation	**4**	**22 (au moins 2h mutualisées avec AEUP)**
				Entretien : 18 + 2 + 1/3 simulation et évaluation	**4**	**23 (au moins 2h mutualisées avec AEUP)**
				Accompagnement de stage 4	**1**	**4**
Apports complémentaires	**RNCP31851BC01 et RNCP31851BC02**	Module 5	Numat	12	2	**12**
				Total : 198		232
Epreuve optionnelle	Module optionnel	Module Anglais	Points au-dessus de 10	20	0	0

g. Travail des compétences et validation des blocs

L’approche développée dans la formation est en lien direct avec celle proposée dans le cadre du master MEEF, mention premier degré, par l’Inspé de l’académie de Lyon. C’est une approche par compétence qui s’appuie sur un référentiel défini nationalement (arrêté du 1er juillet 2013).

Les compétences sont organisées par les deux blocs. Elles sont travaillées principalement avec la répartition suivante selon les modules

N° et intitulé du bloc	**Liste de compétences**	**Module principalement mobilisé**				
		1	**2**	**3**	**4**	**5**
RNCP31851BC01 Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	- Faire partager les valeurs de la République			x	x	x
	- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école		x	x	x	x
	- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage		x	x	x	x
	- Prendre en compte la diversité des élèves		x	x	x	x
	- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				x	x
	- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		x	x	x	x
	- Maîtriser la langue française à des fins de communication		x	x	x	x
	- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier					x
	- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		x	x	x	x
	- Coopérer au sein d'une équipe				x	x
	- Contribuer à l'action de la communauté éducative				x	
	- Coopérer avec les parents d'élèves				x	x
	- Coopérer avec les partenaires de l'école				x	
	- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	x	x	x	x	x
RNCP31851BC02 Compétences communes à tous les professeurs	- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	x	x	x		
	- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		x	x		
	- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves		x	x		x
	- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves		x	x	x	x
	- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves		x	x	x	x

Pour chacun des deux blocs de compétences considérés, la formation utilisera une échelle de 0 à 2 pour positionner l’acquisition des compétences des étudiants :

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées.

Niveau 1 : appréhende les principaux éléments des situations professionnelles étudiées, exerce globalement les compétences visées dans le cadre de la formation.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour anticiper les choix professionnels appropriés et analyser les situations rencontrées.

Le niveau 1 est attendu pour valider chaque bloc.

La formation pourra positionner chacun des étudiants sur chaque bloc de compétences. Les blocs ne sont pas compensables.

L'annexe A fournit la grille d'évaluation utilisée et la répartition des évaluations par équipe disciplinaire.

La validation de la formation nécessitera de valider les deux blocs. Le positionnement pour un bloc de compétences pourra être reporté à une éventuelle deuxième année de formation.

3. Tarifs

Inspé			
AEU CRPE	1400 € étudiants financés	1 020 € étudiants non financés	Droits de scolarité inclus
AEU CRPE à distance	1 560 €		

Module complémentaire Anglais : 100€ (minimum 5 inscrits)

4. Annexes

a. Annexe A : Fiche évaluation
b. Annexe B : Budget AEUP
c. Annexe C : Budget AEUD

Annexe A : fiche d'évaluation. Nom : Prénom

Année et site de formation :

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Module principalement mobilisé					Equipe	Niveau 0, 1 ou 2	Commentaire par rapport aux attendus (cf. référentiel)
		1	2	3	4	5			
RNCP31851BC01 Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	- Faire partager les valeurs de la République			x	x	x	EP		
	- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école		x	x	x	x	EP		
	- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage		x	x	x	x	EPS		
	- Prendre en compte la diversité des élèves		x	x	x	x	Maths		
	- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				x	x	EP		
	- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		x	x	x	x	HG-EMC		
	- Maîtriser la langue française à des fins de communication		x	x	x	x	Français		
	- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier					x	Didactique LVE		
	- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		x	x	x	x	NUMAT		
	- Coopérer au sein d'une équipe				x	x	EP et EPS		EP : EPS :
	- Contribuer à l'action de la communauté éducative				x		EP		
	- Coopérer avec les parents d'élèves				x	x	EP		
	- Coopérer avec les partenaires de l'école				x		EP		
	- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	x	x	x	x	x	EP		
RNCP31851BC02 Compétences communes à tous les professeurs	**- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**	x	x	x			Maths, Français, HG ou Sciences ou Arts		Maths : , Français : , et HG : ou Sciences : ou Arts :
	- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		x	x			Français		
	- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves		x	x		x	Maths, Français, HG ou Sciences ou Arts		Maths : , Français : , et HG : ou Sciences : ou Arts :
	- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves		x	x	x	x	Sciences		
	- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves		x	x	x	x	Maths		

EP : Entretien professionnel En gras les compétences à mobiliser en formation non compensables

REFERENTIEL

FOCALE_1

COMPETENCES RELATIVES A LA PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS REGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS DE SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LES RESPONSABILITES ATTACHEES A SA FONCTION

CC1	**FAIRE PARTAGER LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE**	
	N1(1, 1)	Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel
	N1(1, 2)	Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression ou appelle une correction explicative
	N2(1, 1)	***Organise des débats argumentés***
CC2	**Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du SE et dans le cadre réglementaire de l'école****	
	N1(2, 1)	Respecte les obligations professionnelles
	N2(2, 1)	***Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux de l'institution scolaire***
CC6	**Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**	
	N1(3, 1)	Veille à ce que son attitude et son langage ne soient pas discriminatoires et ne fassent pas obstacle à l'apprentissage et au développement de la confiance en soi
	N2(3, 1)	Participe au bien-être et à la construction de l'estime de soi par des commentaires valorisant les progrès.
	N2(3, 2)	***Développe des méthodes de travail qui donnent de l'autonomie et propose des activités qui favorisent la prise de responsabilité.***

FOCALE_2

COMPETENCES RELATIONNELLES, DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION FAVORISANT LA TRANSMISSION, L'IMPLICATION ET LA COOPERATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE ET DE SON ENVIRONNEMENT

CC7	**MAITRISER LA LANGUE FRANÇAISE A DES FINS DE COMMUNICATION**	
	N1(4, 1)	S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur.
	N2(4, 1)	***Est attentif aux messages verbaux de l'élève pour l'encourager à s'exprimer avec justesse***
CC10	**COOPERER AU SEIN D'UNE EQUIPE**	
	N1(5, 1)	Contribue à sa mesure au travail d'équipe.
	N2(5, 1)	***S'implique avec les différents acteurs de l'école ou de l'établissement dans l'accompagnement du parcours de l'élève.***
CC11	**CONTRIBUER A L'ACTION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE**	

	N1(6, 1)	Identifie le rôle et l'action des différents membres de la communauté éducative.
	N2(6, 1)	***S'implique en collaboration avec les autres membres de la communauté éducative.***
CC12	**COOPERER AVEC LES PARENTS D'ELEVES**	
	N1(7, 1)	Informe les parents des progrès et des résultats de leur enfant.
	N1(7, 2)	Organise un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque.
	N2(7, 1)	***Explicite auprès des parents ses démarches pédagogiques.***
CC13	**COOPERER AVEC LES PARTENAIRES DE L'ECOLE**	
	N1(8, 1)	Identifie les principaux partenaires de l'école ou de l'établissement
	N2(8, 1)	***Contribue à sa mesure à la mise en œuvre d'un projet partenarial***

FOCALE_3

COMPETENCES LIEES A LA MAITRISE DES CONTENUS DISCIPLINAIRES ET A LEUR DIDACTIQUE

P1	**MAITRISER LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET LEURS DIDACTIQUES**	
	N1(9, 1)	Connaît les notions clés de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement
	N1(9, 2)	Connaît les exigences du socle commun et leur articulation avec les programmes.
	N2(9, 1)	***Connaît les pré-requis nécessaires à l'appropriation des notions clés de sa discipline.***
	N2(9, 2)	***Construit des liens avec d'autres disciplines ou domaines d'enseignement***
P2	**MAITRISER LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE SON ENSEIGNEMENT**	
	N1(10, 1)	Adapte son langage et sa posture à l'âge des élèves et aux situations d'apprentissage.
	N1(10, 2)	Construit des situations favorisant l'enrichissement de la langue des élèves.
	N2(10, 1)	***Par un guidage bienveillant, est attentif à ce que les élèves s'expriment dans une langue correcte***
	N2(10, 2)	***Fait prendre conscience aux élèves de leurs erreurs et propose les reprises, les reformulations et les rétroactions nécessaires.***

FOCALE_4

COMPETENCES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE SITUATIONS D'APPRENTISSAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES DIVERSES

P3	**CONSTRUIRE, METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER DES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE PRENANT EN COMPTE LA DIVERSITE DES ELEVES**	
	N1(11, 1)	Traduit les objectifs et contenus d'enseignement ainsi que les exigences du socle en activités réalisables pour les élèves.

	N1(11, 2)	Établit une planification à court et moyen terme de ses séquences sur la base des contenus et de la nécessaire progressivité des apprentissages.
	N1(11, 3)	Organise la mise en œuvre de la séance en dégageant clairement les étapes de déroulement de la séance et en formulant des objectifs, des consignes permettant aux élèves de s'investir dans les tâches d'apprentissage proposées
	N1(11, 4)	Utilise en complémentarité les supports de communication (tableau, vidéoprojecteur…).
	N1(11, 5)	Est vigilant quant à la qualité du matériel servant à la réalisation des tâches.
	N1(11, 6)	Prend conscience des écarts entre la conception et la mise en place effective de son enseignement
	N2(11, 1)	***Prévoit la différenciation pour répondre à la diversité des besoins des élèves.***
	N2(11, 2)	***Veille à la diversification des supports proposés aux élèves.***
	N2(11, 3)	***Fait acquérir aux élèves des méthodes de travail.***
	N2(11, 4)	***Impulse de véritables situations de questionnement de nature à éveiller l'esprit critique des élèves***
	N2(11, 5)	***Favorise le plus souvent possible l'autonomie et la créativité des élèves.***
P4	**ORGANISER ET ASSURER UN MODE DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE FAVORISANT L'APPRENTISSAGE ET LA SOCIALISATION DES ELEVES**	
	N1(12, 1)	Met en place et maintient un cadre de travail propice aux apprentissages
	N1(12, 2)	Énonce et explicite l'objet des apprentissages.
	N1(12, 3)	Donne un droit à l'erreur et évite l'effet stigmatisant.
	N1(12, 4)	Dynamise les échanges entre les élèves.
	N1(12, 5)	Repère et désamorce un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe.
	N1(12, 6)	Veille au respect des règles de sécurité.
	N2(12, 1)	***Adopte une organisation spatiale et temporelle en fonction de l'âge des élèves et des activités proposées.***
	N2(12, 2)	***Explicite les enjeux et les attendus,***
	N2(12, 3)	***Utilise l'erreur dans les productions des élèves comme un levier pour la construction des apprentissages,***
	N2(12, 4)	***Favorise la collaboration entre les élèves.***
	N2(12, 5)	***Réagit de manière pertinente et proportionnée face à un comportement inapproprié.***
P5	**EVALUER LES PROGRES ET LES ACQUISITIONS DES ELEVES**	
	N1(13, 1)	S'approprie les outils d'évaluation et les utilise de manière adaptée aux objectifs poursuivis et aux situations.
	N1(13, 2)	Appuie ses évaluations sur des critères explicites et transparents.
	N2(13, 1)	***Varie les techniques et les modalités d'évaluation.***
	N2(13, 2)	***Aide l'élève à prendre conscience de ses marges de progrès et développe progressivement l'auto-évaluation.***

CC3	**CONNAITRE LES ELEVES ET LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE**	
	N1(14, 1)	S'appuie sur ses connaissances pour ajuster son action.

	N1(14, 2)	Veille à leur faire verbaliser les démarches et les raisonnements.
	N2(14, 1)	***Recueille les diverses procédures mises en œuvre par les élèves, les analyses.***
CC4	**PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITE DES ELEVES**	
	N1(15, 1)	Tient compte de la diversité des représentations, des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage
	N1(15, 2)	Repère, dans un comportement d'élève, les signes de difficultés
	N2(15, 1)	***Prévoit la différenciation pour répondre à la diversité des élèves***
	N2(15, 2)	***Repère les points d'appui de chaque élève pour construire des démarches d'apprentissage appropriées.***
	N2(15, 3)	***Contribue à la mise en œuvre de projets spécifiques répondant à la diversité des situations.***
CC5	**ACCOMPAGNER LES ELEVES DANS LEUR PARCOURS DE FORMATION**	
	N1(16, 1)	Aide l'élève à construire des compétences et valorise les progrès réalisés pour asseoir la confiance en soi.
	N1(16, 2)	Soutient l'ambition de tous les élèves par une pédagogie de l'encouragement.
	N2(16, 1)	***Prend part aux actions de l'équipe et de la communauté éducative sur l'orientation***

FOCALE_5	**COMPETENCES RELATIVES A L'USAGE ET A LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA COMMUNICATION**	
CC9	**INTEGRER LES ELEMENTS DE LA CULTURE NUMERIQUE NECESSAIRES A L'EXERCICE DE SON METIER**	
	N1(17, 1)	Aide l'élève à chercher, à sélectionner des informations sur Internet
	N1(17, 2)	Connaît et utilise les services et ressources institutionnels pour s'informer, communiquer, se former.
	N2(17, 1)	***Sélectionne les ressources et les supports les plus appropriés dans la préparation de ses séances.***
	N2(17, 2)	***Intègre à une activité une modalité de travail numérique qui améliore l'implication des élèves dans leurs apprentissages.***

FOCALE_6	**COMPETENCES D'ANALYSE ET D'ADAPTATION DE SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN TENANT COMPTE DES EVOLUTIONS DU METIER ET DE SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.**	
CC14	**S''ENGAGER DANS UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**	
	N1(18, 1)	Repère, dans l'observation de la pratique du tuteur et les échanges avec les collègues, des éléments à expérimenter.
	N2(18, 1)	***Conduit une analyse de son activité seul, en entretien et/ou en collectif de travail pour ajuster ses pratiques.***
	N2(18, 2)	***S'engage à suivre une formation, à mettre en œuvre une expérimentation à l'échelle de l'école, de l'établissement***

Annexe B : Budget AEU P

BUDGET AEUP

Effectifs FC sans financement	20
Effectifs FC avec financement	4
Total effectifs	24

Droits de scolarité	243,00 €
Droits spécifiques FC public Education Nationale sans financement	777,00 €
Droits spécifiques FC financement par l'Employeur	1 157,00 €

CHARGES

REMUNERATION	**Nb d'heures**	**Coût horaire**	**Charges**	**Total**
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	4	62,09 €	1	248,36 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Préparation		62,09 €	1,423	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	282	41,41 €	1	11 677,62 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)		41,41 €	1	- €
Préparation		41,41 €	1,423	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,58 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur	0	27,58 €	1,423	- €
Total Enseignement				**11 925,98 €**
Coordination pédagogique heures TD	12	41,41 €	1	496,92 €
Secrétariat		10,03 €	1,423	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation		18,68 €	1,423	- €
Total Rémunération				**12 422,90 €**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**Unités**	**Coût moyen**	**Total**
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)		- €	- €
Frais de communication*		- €	
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		- €	- €
Reprographie*		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants			- €
Transport intervenant*	20	20,00 €	400,00 €
Hébergement*			- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants			- €
Transport intervenant*			- €
Hébergement*			- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants			
Transport intervenant*			
Hébergement*			
Logistique			
Pauses*	10	20,00 €	200,00 €
Location de salle			
Autres (matériel informatique, logiciels)		- €	- €
Total frais de fonctionnement			**600,00 €**

PRELEVEMENTS	**Unités**	**Coût**	**Total**
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	24	45,00 €	1 080,00 €
Reversement droits de scolarité	24	243,00 €	5 832,00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3,30%	858,00 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19,4%	5 044,00 €
Total prélèvements			**12 814,00 €**

TOTAL DEPENSES	**25 836,90 €**

Produits

Inscriptions	**Montant**	**Effectifs**	**Montant**
Droits de scolarité	243,00 €	24	5 832,00 €
Droits spécifiques FC sans financement	777,00 €	20	15 540,00 €
Droits spécifiques FC financement employeur	1 157,00 €	4	4 628,00 €

TOTAL RECETTES	**26 000,00 €**

SOLDE	**163,10 €**

TOTAL RECETTES FC	**5 600,00 €**
TOTAL RECETTES FI	**20 400,00 €**

Annexe C : BUDGET AEU D

BUDGET AEUD

Effectifs FC sans financement	8
Effectifs FC	4
Total effectifs	12
Droits de scolarité	243,00 €
Droits spécifiques FC public Education Nationale sans financement	1 317,00 €
Droits spécifiques FC financement par l'Employeur	1 317,00 €

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	Coût horaire	Charges	Total
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	0	62,09 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Préparation		62,09 €	1,423	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	232	41,41 €	1	9 607,12 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)		41,41 €	1	- €
Préparation		41,41 €	1,423	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,58 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur	0	27,58 €	1,423	- €
Total Enseignement				**9 607,12 €**
Coordination pédagogique heures TD	12	41,41 €	1	496,92 €
Secrétariat	0	10,03 €	1,423	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation		18,68 €	1,423	- €
Total Rémunération				**10 104,04 €**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Unités	Coût moyen	Total
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)		- €	- €
Frais de communication*		- €	
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		- €	- €
Reprographie*		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants			- €
Transport intervenant*	5	20,00 €	100,00 €
Hébergement*			- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants			- €
Transport intervenant*			- €
Hébergement*			- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants			
Transport intervenant*			
Hébergement*			
Logistique			
Pauses*	5	20,00 €	100,00 €
Location de salle			
Autres (matériel informatique, logiciels)			- €
Total frais de fonctionnement			**200,00 €**

PRELEVEMENTS	Unités	Coût	Total
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	12	45,00 €	540,00 €
Reversement droits de scolarité	12	243,00 €	2 916,00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3,30%	617,76 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19,4%	3 631,68 €
Total prélèvements			**7 705,44 €**

TOTAL DEPENSES	**18 009,48 €**

Produits

Inscriptions	Montant	Effectifs	Montant
Droits de scolarité	243,00 €	12	2 916,00 €
Droits spécifiques FC sans financement	1 317,00 €	8	10 536,00 €
Droits spécifiques FC financement employeur	1 317,00 €	4	5 268,00 €

TOTAL RECETTES	**18 720,00 €**

SOLDE	**710,52 €**

TOTAL RECETTES FC	**6 240,00 €**
TOTAL RECETTES FI	**12 480,00 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 119

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

Création du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Exposé des motifs : Création d'un DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

L'arrêté du 4 février 20221 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi- temps en lien avec le rectorat.
La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

L'Inspé de l'académie de Lyon s'inscrivant dans le projet national porté par le réseau des Inspé inscrit dans son offre de formation le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier ». La proposition de DIU a été validée lors du conseil de l'Inspé du 10 mai 2022 et est soumise au vote du CA de l'UCBL.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 10 mai 2022 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 17 mai 2022 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la création du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

Frédéric FLEURY

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT

☐ **Diplôme d'Université (DU)**
☒ **Diplôme Inter-Universitaire (DIU)**
☐ **Attestation d'Etudes Universitaires (AEU)**

Intitulé du Diplôme : Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier

Composante de rattachement : INSPE

CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation	
Brève présentation :	Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires. La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE). En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice. Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.
Motivation de votre demande et contexte :	L'arrêté du 4 février 2022[1] modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat. La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Liste des activités visées par le diplôme :	• Parcours « premier degré » (professeur des écoles) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction desbesoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques…)

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte

	- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations…) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la règlementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle • Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques…) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPLE (collectivité territoriale, associations…) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la règlementationen vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle • Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants…) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations…) - Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves - Connaissance de la réglementation qui s'applique à l'éducation et de son fonctionnement, des droits et devoirs des élèves, de la procédure disciplinaire
Liste des compétences attestées :	La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)[2]. 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.
Contenus	Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.

[2] https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

	L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation. De plus, elle comprend une formation : - à la laïcité et aux valeurs de la République ; - à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ; - à l'égalité filles-garçons ; - au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ. Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.

Partenariats

INSPE	Université intégratrice et établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'académie
INSPÉ d'Aix-Marseille	Aix-Marseille Université (AMU)
INSPÉ de l'académie d'Amiens	Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
INSPÉ de l'académie de Bordeaux	Université de Bordeaux (UB)
INSPÉ de Bourgogne	Université de Bourgogne (uB)
INSPÉ de Bretagne	Université Bretagne occidentale
INSPÉ Normandie Caen	Université Caen Normandie
INSPÉ Centre Val de Loire	Université d'Orléans
INSPÉ Clermont Auvergne	Université Clermont Auvergne (UCA)
INSPÉ de Corse	Université de Corse Pasquale Paoli (UCPP)
INSPÉ de l'académie de Créteil	Université Paris-Est Créteil (UPEC)
INSPÉ de Franche-Comté	Université de Franche-Comté (UFC)
INSPÉ de l'académie de Grenoble	Université Grenoble Alpes, ou Université Grenoble Alpes et Université Savoie Mont-Blanc *(en discussion)*
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe	Université des Antilles
INSPÉ de l'académie de Guyane	Université de Guyane
INSPÉ de l'académie de La Réunion	Université de La Réunion
INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de- France	Université de Lille
INSPÉ de l'académie de Limoges	Université de Limoges
INSPÉ de Lorraine	Université de Lorraine
INSPÉ de l'académie de Lyon	Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL). Universités Lyon2, Lyon3 et Jean Monnet de St Etienne *(partenaires)*
INSPÉ de Martinique	Université des Antilles (UA)

INSPÉ de l'académie de Montpellier	Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier 3, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes *(en discussion)*
INSPÉ de l'académie de Nantes	Nantes Université, Université d'Angers et Le Mans Université.
INSPÉ de l'académie de Nice	Université Côte d'Azur et Université de Toulon *(sous condition de validation du CAC)*
INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie	Université de la Nouvelle-Calédonie
INSPÉ de l'académie de Paris	Sorbonne Université et Paris 1 Panthéon Sorbone, Sorbonne nouvelle, université Paris cité et l'INALCO
INSPÉ de l'académie de Poitiers	Université de Poitiers - La Rochelle Université *(partenaire)*
INSPÉ de la Polynésie française	Université de Polynésie française
INSPÉ de l'académie de Reims	Université de Reims (URCA)
INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre	Université de Rouen Normandie (URN)
INSPÉ de l'académie de Strasbourg	Université de Strasbourg (NB : au final l'université partenaire - l'UHA - ne sera pas concernée par l'inscription des FS)
INSPÉ de Toulouse Occitanie-Pyrénées	Université Toulouse Jean Jaurès
INSPÉ de l'académie de Versailles	CY Cergy Paris université, Université Paris Nanterre, Université D'Evry Val d'Essonne, Université Paris Saclay, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1- Organisation enseignements et stage	
Durée de la formation :	Une année universitaire
Période de formation :	- Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer) - Fin : fin juin / mi-juillet
Volumes horaires de la formation à l'INSPE	
Volume horaire global de la formation par inscrit :	220 à 250 heures
Volume horaire du stage :	50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire
Organisation du stage	
Durée du stage :	Une année scolaire
Type de stage :	Stage à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire
Suivi du stage :	Accompagnement du stagiaire par l'Inspé et l'éducation nationale dans le cadre d'un tutorat.
Production d'un travail de nature réflexive	
Travail de nature réflexive (portfolio, note, poster, oral...) mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante :	☒ Oui ☐ Non

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

2- Modalités d'évaluation des usagers	
Objet d'évaluation	L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	**Bloc 2.** Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	**Bloc 3**. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs et CPE	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire. CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	**Bloc 2.** Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	**Bloc 3**. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs		P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
Professeurs documentalistes		**Les 4 compétences suivantes s'ajoutent aux cinq compétences P1 à P5** : D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D) ; en rouge : CPE (C).

Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)

Attendus en fin de formation

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination ;
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « Second degré » (Professeur de collège et de lycée)

Attendus en fin de formation

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Attendus en fin de formation

- **« Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »**

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

- « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Date de demande d'ouverture : septembre 2022

Pour une durée de (en années) : sans limitation de durée

Avis de la composante :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :
Avis du CEVU :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :
Avis du C.A. :	☐FAVORABLE	☐ DEFAVORABLE	Date :

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 120

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

Complément à la demande d'accréditation de l'INSPé pour la formation du master Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la formation (MEEF)– Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

Exposé des motifs :

Par arrêté publié au journal officiel (NOR : ESRS2122552A), l'Inspé de l'académie de Lyon a obtenu le renouvellement de son accréditation le 30 Août 2021. Cette accréditation portait sur trois des quatre mentions de masters Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la formation (MEEF) :

- Premier degré
- Second degré
- Encadrement éducatif

Une demande de complément à l'accréditation sera présentée au CNESER en juillet 2022, incluant les maquettes de formation de la quatrième mention de master MEEF - Pratiques et Ingénierie de la Formation.

Respectant le cadre de ses missions, l'Inspé de l'académie de Lyon inscrit dans son offre de formation le master MEEF - Pratiques et Ingénierie de Formation qui sera décliné au travers de quatre parcours.

- Parcours opérés par la composante Inspé :
  - Métiers de l'éducation inclusive (MEI)
  - Santé, Bien-être et Réussite éducative (SBR)
  - Métiers de la formation des enseignants (MFE)
- Parcours opéré par l'Institut catholique de Lyon (ICLy)
  - Parcours des pratiques professionnelles de l'éducation inclusive (PPEI)

Les documents transmis pour approbation seront soumis à l'identique au CNESER.

Cette proposition a été approuvée par le conseil d'institut en date du 10 mai 2022, par la CFVU du 17 mai 2022 et est soumise au vote du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'institut en date du 10 mai 2022 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 17 mai 2022 ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé la demande d'accréditation de l'INSPé pour la formation du master Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la formation (MEEF)– Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Annexes : Dossier d'accréditation + Maquettes de parcours

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 30 août 2021 portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon-I

NOR : *ESRS2122552A*

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 721-1 ;

Vu l'arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2016 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon-I ;

Vu l'avis du conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon-I en date du 26 janvier 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Lyon-I, en date du 2 mars 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Lyon-III en date du 30 mars 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Lyon-II en date du 30 avril 2021 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 juillet 2021,

Arrêtent :

Art. 1er. – L'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon, créé au sein de l'université Lyon-I en partenariat avec l'université Lyon-II, l'université Lyon-III et l'université de Saint-Etienne, est renouvelée à compter du 1er septembre 2021.

Art. 2. – L'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation emporte habilitation à délivrer le diplôme national de master, jusqu'au terme du contrat pluriannuel, dans les mentions suivantes :

– métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
– métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
– métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif.

Art. 3. – L'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation emporte habilitation à délivrer le diplôme national de master, pour une durée d'un an, dans la mention suivante :

– métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation.

Art. 4. – Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le président de l'université Lyon-I sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 août 2021.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
FRÉDÉRIQUE VIDAL

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
JEAN-MICHEL BLANQUER

Calendrier des candidatures 2022-2023 Master 1 PIF (sur e-candidat)

vague 1

Libellé formation	ouverture	Fermeture	réponses	confirmation
Master MEEF 1 PIF prcs Métiers de la fomation d'enseignants	20/05/2022	26/06/2022	04/07/2022	12/07/2022
Master MEEF 1 PIF prcs Métiers de l'éducation inclusive	20/05/2022	26/06/2022	04/07/2022	12/07/2022
Master MEEF 1 PIF prcs Santé, bien-être et réussite éducative	20/05/2022	26/06/2022	04/07/2022	12/07/2022

vague 2

Libellé formation	ouverture	Fermeture	réponses	confirmation
Master MEEF 1 PIF prcs Métiers de la fomation d'enseignants	15/07/2022	06/09/2022	12/09/2022	14/09/2022
Master MEEF 1 PIF prcs Métiers de l'éducation inclusive	15/07/2022	28/08/2022	01/09/2022	07/09/2022
Master MEEF 1 PIF prcs Santé, bien-être et réussite éducative	15/07/2022	06/09/2022	12/09/2022	14/09/2022

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF / formation « parcours adaptés »

Accréditation partielle pour la mention de master MEEF – Pratiques et Ingénierie de la formation

Cette demande portant sur les maquettes des parcours de master MEEF – Pratiques et Ingénierie de la formation complète le dossier d'accréditation global présenté au CNESER en juillet 2021 et ayant permis l'obtention de l'accréditation par arrêté publié au journal officiel le 30 Août 2021 sous la référence ESRS2122552A.

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Master MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation – Mention Pratiques et ingénierie de la formation Parcours : MEI : Métiers de l'éducation inclusive (ex parcours MEI) SBR : Santé, bien-être et réussite éducative (ex parcours MESE) MFE : Métiers de la formation d'enseignants (ex parcours MFEA)
Objectifs professionnels	*A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale* Les principes, objectifs et cadres proposés par l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » et l'approche par compétences comme cadre de fonctionnement amènent à proposer une organisation du master permettant aux étudiants de percevoir clairement le projet de formation, de faire le lien entre le parcours de formation, les expériences professionnalisantes et les objectifs-métiers, d'opérer des transformations conceptuelles et professionnelles dans un cadre aussi explicite que possible. Ces principes s'appliquent à la mention « Pratiques et ingénierie de la formation » au même titre qu'aux autres parcours de formation. Ces trois parcours qui s'adressent à des professionnels de l'éducation ont pour objet principal d'assurer leur préparation aux métiers de la formation.
Organisation de la formation	Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours. Par symétrie avec les maquettes régissant l'ensemble des masters MEEF de l'académie de Lyon, la maquette est construite sur la base d'une approche par compétences et repose sur l'identification de 4 blocs de compétences. Dans le cadre de la présentation des maquettes de la mention « Pratiques et Ingénierie de la formation » ; les blocs 2 et 3 sont regroupés pour n'en constituer qu'un seul. Les intitulés de blocs sont adaptés aux spécificités des parcours afin de permettre aux professionnels d'identifier les spécificités professionnelles correspondantes. Blocs de compétences du parcours … :

B1 : L'enseignant spécialisé – le formateur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation
B 2-3 : L'enseignant spécialisé – le formateur, concepteur de ses interventions, anticipant les apprentissages des participant à la formation ; l'enseignant spécialisé – le formateur, efficace dans la mise en œuvre des actions de formation
B4 : L'enseignant spécialisé – le formateur, praticien réflexif acteur de son développement professionnel.

Les blocs de compétences sont certifiants avec attribution d'ECTS. Chaque bloc est organisé autour de 2 UE de structuration des ressources (UE SR) et une UE d'intégration des ressources en situation (UE IRS). Le parcours de formation est organisé autour de blocs de compétences et de temps de formation qui prendront en charge l'intégration, la mobilisation et l'agencement des ressources dans des situations complexes adaptées. Pour cela des « Unités d'Enseignement, d'intégration des ressources en situation (UE IRS) » sont identifiées. Ces UE IRS proposent des activités qui permettent à l'étudiant d'exercer des compétences en mobilisant ses ressources dans des situations complexes, simulant le contexte d'une situation de travail. Les situations à la base de ces activités en UE IRS et qui pourront être utilisées en phase d'évaluation sont nommées Situation Intégrative Professionnelle (SIP). Dans le cadre des masters MEEF, ces SIP peuvent être évaluées suivant des modalités diverses en lien avec les blocs de compétences dans lesquels elles s'inscrivent. Les UE où seront travaillées les ressources (savoirs, savoir-être, savoir-faire) des futurs formatrices et formateurs sont nommées UE de structuration des ressources (UE SR).

La construction progressive des apprentissages dans le parcours M1-M2 fait qu'un même bloc est retravaillé deux fois, sur les deux années, avec des colorations professionnelles différentes en fonction du parcours (SBR, MEI, MFE).

La structuration de la formation au sein de la mention et au travers des trois parcours précédemment mentionnés permet également d'atteindre trois objectifs complémentaires :
former aux compétences communes à ces trois parcours correspondant aux compétences partagées par des formateurs d'adultes ou intervenant en formation d'adultes (selon le cas au cours du M1 et/ou du M2)
Former aux compétences spécifiques à chacun des parcours en tenant compte des spécificités des métiers visés et de leur contexte d'exercice (préférentiellement en M1)
Donner la possibilité, en intégrant ces spécificités "métier", de préparer les certifications correspondantes reconnues par l'Education nationale (en M1 essentiellement)

La structuration des formations des trois parcours est annexé au présent document sous la forme d'un fichier Excel.

Les orientations par blocs :

Parcours MEI

Bloc 1 : Être acteur et ressource de l'école inclusive

- UE SR1 M1 : Culture de l'école inclusive
- UE SR2 M1 : Mission personne ressource
- UE SR1 M2 : Éthique de la formation

- UE SR2 M2 : Politiques et acteurs de la formation
- UE IRS M1 : Connaître et répondre aux besoins
- UE IRS M2 : Vers une société inclusive

Bloc 2-3 : Concevoir et mettre en oeuvre l'école inclusive

- UE SR1 M1 : Approfondissement 1
- UE SR2 M1 : Approfondissement 2
- UE SR1 M2 : Concepts et enjeux en formation d'adultes
- UE SR2 M2 : Structuration et pilotage de projets de formation
- UE IRS M1 : Professionnalisation
- UE IRS M2 : Professionnalisation

Bloc 4 : Agir en praticien réflexif de l'école inclusive

- UE SR1 M1 : Langue vivante étrangère et recherche
- UE SR2 M1 : S'engager dans une démarche de recherche
- UE SR1 M2 : Langue vivante étrangère et recherche
- UE SR2 M2 : Conduire un projet de recherche
- UE IRS M1 : Réflexivité et développement professionnel
- UE IRS M2 : Ouverture professionnelle

Parcours SBR :

Bloc 1 : Être acteur et ressource de l'école promotrice de santé

- UE SR1 M1 : Éthique de la formation
- UE SR2 M1 : Environnement et santé des élèves
- UE SR1 M2 : Éthique de la formation
- UE SR2 M2: Politiques et acteurs de la formation

- UE IRS M1 : Politique éducative, sociale et de santé
- UE IRS M2 : Politique éducative, sociale et de santé

Bloc 2-3 : Concevoir et mettre en oeuvre l'école promotrice de santé

- UE SR1 M1 : Concepts et méthodes en prévention, éducation et promotion de la santé
- UE SR2 M1 : Structuration et pilotage de projets de formation
- UE SR1 M2 : Concepts et enjeux en formation d'adultes
- UE SR2 M2 : Structuration et pilotage des projets de formation
- UE IRS M1 : Professionnalisation
- UE IRS M2 : Professionnalisation

Bloc 4 : Le formateur en éducation à la santé praticien réflexif

- UE SR1 M1 : Langue vivante étrangère et recherche
- UE SR2 M1 : S'engager dans une démarche de recherche
- UE SR1 M2 : Langue vivante étrangère et recherche
- UE SR2 M2 : Conduire un projet de recherche
- UE IRS M1 : Recherche et développement professionnel
- UE IRS M2 : Recherche et développement professionnel

Parcours MFE

Bloc 1 : Agir en acteur de la communauté éducative apprenante

- UE SR1 M1 : Éthique de la formation
- UE SR2 M1 : Politiques et acteurs de la formation
- UE SR1 M2 : Éthique de la formation
- UE SR2 M2 : Politiques et acteurs de la formation
- UE IRS M1 : Agir en acteur institutionnel de la formation
- UE IRS M2 : Être acteur institutionnel de la formation

Bloc 2-3 : Concevoir et mettre en oeuvre la formation pour adultes

- UE SR1 M1 : Concepts et enjeux en formation d'adultes
- UE SR2 M1 : Structuration et pilotage de projets de formation
- UE SR1 M2 : Concepts et enjeux en formation d'adultes
- UE SR2 M2 : Structuration et pilotage de projets de formation
- UE IRS M1 : Professionnalisation : concevoir et mettre en oeuvre
- UE IRS M2 : Professionnalisation : concevoir et mettre en oeuvre

Bloc 4 : Agir en praticien réflexif de la formation

- UE SR1 M1 : langue vivante étrangère et recherche
- UE SR2 M1 : S'engager dans une démarche de recherche
- UE SR1 M2 : langue vivante étrangère et recherche
- UE SR2 M2 : Conduire un projet de recherche
- UE IRS M1 : Recherche et développement professionnel
- UE IRS M2 : Recherche et développement professionnel

Ventilation des enseignements :

La structuration des maquettes en blocs de compétences vise expressément à :

- **Pour le bloc 1** : Permettre aux futurs enseignants spécialisés et/ou formateurs de se situer dans l'institution à laquelle ils contribueront. Cette dimension doit leur permettre de construire et maîtriser les savoirs, savoir-être et savoir-faire correspondants (dans le cadre des UE de structuration de ressources) et de les articuler au travers des situations intégratives professionnelles mises en œuvre dans le cadre de l'UE d'intégration des ressources en situation.

- **Pour le bloc 2-3** : Permettre aux futurs enseignants spécialisés et/ou formateurs de concevoir et mettre en œuvre des interventions ou des actions de formation ou d'accompagnement spécifiques de leur domaine d'expertise. Les UE de structuration de ressources leur apporteront les connaissances, savoir-être et savoir-faire relatifs aux publics cibles, aux théories et méthodes d'analyse de l'activité, aux théories et méthodes de l'ingénierie de formation, aux apports des sciences cognitives à l'ingénierie de formation. L'articulation de ces apports leur permettra de réaliser une conception et une mise en œuvre de formations et interventions en conditions quasi-réelles, notamment dans le cadre de leur exercice professionnel.

	- **Pour le bloc 4** : Permettre aux futurs enseignants spécialisés et/ou formateurs d'appuyer leurs pratiques et réflexions sur les avancées en matière de recherche en sciences de l'éducation et de la formation. Ce bloc vise quatre objectifs majeurs : faciliter l'accès aux ressources en langue anglaise par la pratique de la langue ; apporter les fondements théoriques et méthodologiques concernant la démarche de recherche en sciences de l'éducation et de la formation ; permettre aux étudiants de s'engager sur les deux années de formation dans une démarche de recherche scientifique réelle en lien avec leur exercice professionnel ; permettre aux étudiants de faire un lien explicite entre le travail réalisé dans le cadre du master (notamment le volet recherche) et leurs projets de développement professionnel. **Remarque spécifique :** Il existe un lien fort entre la formation visant le diplôme de master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation et la possibilité, pour les enseignants qui le souhaitent, de s'engager dans l'obtention d'une certification « Education nationale » relevant de leur domaine de compétences (certifications de type CAPPEI pour le master MEI, certifications de type CAFIPEMF et CAFFA pour le master MFE). Un accompagnement spécifique à la préparation de ces certifications est donc prévu dans le cadre des unités d'enseignements du master des bloc 2-3 et bloc 4. Cette préparation de certification sera réalisée majoritairement au cours de l'année de M1, l'approche réflexive par la recherche étant davantage mise en avant en M2.
Modalités d'enseignement	L'organisation des enseignements s'appuiera sur une grande diversité de modalités pédagogiques. Le travail en présentiel ou en distanciel synchrone sera organisé sur des plages de disponibilité professionnelle pour les étudiants ne disposant pas de décharge dans le cadre de leur activité professionnelle (notamment mercredis après-midi et période de vacances scolaires pour les parcours SBR et MFE). Une partie du travail étudiant sera également organisée en distanciel asynchrone, notamment dans le cadre des UE d'intégration des ressources en situation et s'appuiera largement sur des démarches de type projet. Par ailleurs l'organisation de la formation sous forme de blocs et de modules permet d'envisager la mutualisation à différentes échelles. - Entre les parcours de la mention, de façon à aborder les compétences communes : démarches de recherche (bloc 4), ingénierie de formation (bloc 2-3), sciences cognitives et formation (bloc 2-3), éthique et politiques de la formation (bloc 1). - Avec les parcours des autres mentions MEEF, notamment sur le volet "Méthodologie de la recherche" - Avec des parcours de formation continue des personnels de l'Education nationale mis en oeuvre par l'école académique de la formation continue, partenaire du projet Inspé ☒ *présentiel* ☒ *enseignements à distance* ☒ *hybride* ☐ *apprentissage* ☒ *formation continue*
Formation en langue(s)	L'enseignement s'assurant de la maîtrise de la LVE est porté par l'UE de LVE du bloc 4 à raison de 20h en M1 et de 20h en M2. Deux crédits non compensables en M2 sont associés à cet enseignement qui fait également le lien avec les activités de recherche.
Place du numérique	*Formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement ; évolution des pratiques pédagogiques.*

<table>
<tr><td></td><td>La démarche de formation par compétences offre une approche intégrée des ressources et des thématiques dans les blocs de compétences. Les enseignements correspondants visent à permettre le recours aux outils et usages du numérique dans toutes les dimensions des métiers visés : recherche et organisation d'information, mise en œuvre des actions de formation…
Les UE portant sur l'ingénierie de formation sont tout particulièrement concernées par la dimension numérique.
Le cas échéant, en fonction des projets de développement professionnel, un accompagnement vers les certifications au numérique pourra être intégré à la formation au travers notamment des modules d'ouverture personnelle et professionnelle.</td></tr>
<tr><td>Volume horaire de la formation</td><td>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.

Compte tenu de la spécificité des publics concernés (publics en situation professionnelle), et en intégrant les principes de l'alternance entre périodes professionnelles et périodes de formation, le volume global de la formation varie entre 700 et 750h. Ce volume est organisé de façon à équilibrer la charge de travail des étudiants en articulant le volet situation professionnelle (équivalent des stages étudiants ou de la responsabilité à 1/3 tps pour les autres mentions du master MEEF) et les périodes de formation universitaires (en présence des enseignants ou dans le cadre d'un travail autonome individuel ou collectif).
La répartition de ce volume entre M1 et M2 est variable en fonction des parcours et dépend notamment de la possibilité, pour les publics concernés, d'accéder à une décharge dans le cadre de leur activité professionnelle.

<table>
<tr><td>Parcours</td><td>Volume horaire M1</td><td>Volume horaire M2</td><td>Décharge d'activité professionnelle</td><td>Période en milieu professionnel</td></tr>
<tr><td>MEI</td><td>443</td><td>314</td><td>Oui en M1</td><td>M1 + M2</td></tr>
<tr><td>SBR</td><td>340</td><td>358</td><td>Non</td><td>M1 + M2</td></tr>
<tr><td>MFE</td><td>346</td><td>354</td><td>Non</td><td>M1 + M2</td></tr>
</table>

La répartition homogène des volumes horaires entre M1 et M2 pour les parcours SBR et MFE s'explique par l'égale charge de travail attendue et l'absence d'une échéance de type « concours de recrutement » dont la prise en compte explique la répartition hétérogène dans les autres mentions de master MEEF. Dans le cas du master MEI, le volume plus important de formation en M1 qu'en M2 s'explique d'une part par le fait que les enseignants concernés par la formation peuvent bénéficier d'une décharge de leur activité professionnelle pour la préparation de la certification CAPPEI (voir ci-dessous) et d'autre part par des exigences réglementaires nationales portant sur le contenu de cette formation à hauteur de 300H.</td></tr>
<tr><td>Lieux de la formation</td><td>UCBL –Université Lumière Lyon 2 – Université Jean Moulin Lyon 3</td></tr>
</table>

Place de la recherche	Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation. Cf. 3.3 du dossier d'accréditation pour une présentation des établissements partenaires L'élaboration des nouvelles maquettes des masters MEEF a été réalisée dans un effort constant d'articulation formation/recherche facilité par une approche par compétences. L'activité réflexive et la prise de distance nécessaire aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation s'appuient sur une méthode rigoureuse ancrée dans la recherche. Ainsi, une posture de recherche est à construire pour initier toute démarche de développement professionnel. Les équipes pluri-catégorielles à l'œuvre dans la construction des contenus et la structuration de la maquette ont veillé à ce que la recherche et la formation imprègnent l'ensemble des blocs. Même si le bloc 4 s'attache à développer les compétences d'un enseignant spécialisé ou d'un formateur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel, les résultats et les méthodes de la recherche imprègneront les contenus des 3 autres blocs. Les enseignements et l'accompagnement à l'œuvre dans le bloc 4 viseront le développement d'une posture de chercheur et d'une posture réflexive face à une problématique du métier. Ils s'attacheront également à vérifier la solidité du cadre conceptuel autour du problème professionnel que l'étudiant aura choisi d'appréhender. La formation à et par la recherche est également conçue pour permettre aux étudiants qui le souhaiteraient et le pourraient, de poursuivre dans le cadre d'un doctorat. Le mémoire de recherche : Il est attendu que les étudiants réalisent un mémoire de recherche en relation avec la finalité éducative, les pratiques et l'environnement professionnel. Ce mémoire est réalisé sous la tutelle d'un enseignant-chercheur ou d'un enseignant titulaire d'un doctorat en fonction de la thématique choisie par l'étudiant ou de celle du projet de recherche porté par l'enseignant-chercheur et dans lequel l'étudiant inscrit son propre travail. Le travail de recherche débute au semestre 1 du master 1, et est suivi jusqu'en master 2. Ce travail prend appui sur les pratiques professionnelles des étudiants. La cellule recherche et innovation du pôle continuum a également pour ambition d'offrir des sujets de mémoire aux étudiants de master MEEF. La direction de mémoire, placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur ou d'un enseignant titulaire d'un doctorat peut également être réalisée en binôme avec un formateur de l'Inspé non enseignant-chercheur, un professionnel de terrain (professeur du 1er ou 2nd Degré, personnel d'encadrement au titre des 33%), ou un chercheur membre de la SFR-RELYS. Le travail de recherche, formalisé par l'écrit du mémoire et sa soutenance, doit permettre à l'étudiant de développer un regard critique sur sa pratique et de se former à une attitude réflexive. Le travail de mémoire vise une formation à et par la recherche. Pour cela il doit permettre l'intégration des différents éléments de la formation et le développement de compétences de recherche et professionnelles. Le mémoire relève d'une démarche scientifique qui prend appui sur une revue de travaux qui alimente la construction d'une problématique, les choix méthodologiques, d'une analyse et d'une discussion. Le mémoire devra permettre à l'étudiant désireux de poursuivre en doctorat, d'atteindre le niveau d'exigence requis pour intégrer une école doctorale après l'obtention du master ou au cours de sa carrière. L'ouverture personnelle et professionnelle : Afin de développer leur culture scientifique et professionnelle, il est attendu des étudiants d'assister au cours de leur formation à des conférences ou séminaires de recherche de leur choix proposés par les enseignants-chercheurs de l'Inspé ou les laboratoires de recherche. C'est également dans le cadre de l'ouverture professionnelle et professionnelle que se réalisera le lien avec le projet personnel et professionnel et la préparation des certifications.
Place des stages et organisation de l'alternance	Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. Si, par leur statut, les enseignants spécialisés et les formateurs inscrits dans cette mention ne réalisent pas de stage au sens propre du terme, le lien permanent en formation et pratique professionnelle s'apparente peu ou prou à celui d'une formation par alternance.

<table>
<tr><td></td><td>Le lien entre formation et périodes professionnelles est présent dans l'ensemble des unités d'enseignement mais est plus particulièrement mis en avant dans le cadre des unités d'enseignement de type « Intégration des ressources en situation ». Les étudiants de la mention MEI bénéficiant d'un congé pour formation en M1 devront s'acquitter d'un stage en pratique dans un lieu de stage accueillant de manière spécifique des publics à besoins particuliers (dispositifs éducatifs spécialisés tels que les Institut Médico-Educatif, Unité pour l'Inclusion Scolaire…etc) à raison de 300H.
Les crédits dévolus aux périodes. La répartition des crédits dévolus aux périodes de formation en milieu professionnel est présentée dans le tableau suivant pour les différents parcours :

<table>
<tr><td>Parcours</td><td>Blocs concernés M1</td><td>Crédits associés M1</td><td>Blocs concernés M2</td><td>Crédits associés M2</td></tr>
<tr><td>MEI</td><td>B2-3 IRS</td><td>10</td><td>B2-3 IRS</td><td>10</td></tr>
<tr><td>SBR</td><td>B2-3 IRS</td><td>10</td><td>B2-3 IRS</td><td>10</td></tr>
<tr><td>MFE</td><td>B2-3 IRS</td><td>10</td><td>B2-3 IRS</td><td>10</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</td><td>Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats EAP, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).
Modalités de recrutement : campagne d'admission coordonnée pour les parcours portés par l'Inspé/composante, adaptées pour les autres parcours.
Dispositifs de mise à niveau : En construction
Prise en compte des contrats EAP : En construction
Passerelles et autre dispositif : …

Le recrutement dans les trois parcours concerne des professionnels de l'éducation souhaitant acquérir de nouvelles compétences et évoluer vers des missions et fonctions de formateurs, de personne ressource, d'accompagnement.
La principale difficulté rencontrée par ces professionnels en formation est l'équilibre à trouver entre la conduite d'une activité professionnelle et l'engagement dans une formation universitaire. La prise en compte des parcours professionnels et des contextes d'exercice professionnels et leur intégration aux apports universitaires est donc l'une des clefs essentielles de la réussite. La résolution de cette problématique passe par l'articulation de ces deux dimensions dans le cadre des UE d'intégration des ressources en situation et dans le cadre des UE du bloc. Parce qu'elle fait des contraintes professionnelles un enjeu d'apprentissage, cette organisation permet d'adapter le parcours de formation à chacun.</td></tr>
<tr><td>Suivi de l'acquisition de compétences</td><td>Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant
Le master est fondé sur une approche par compétences. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, permettent le suivi et l'évaluation des compétences puis un positionnement au niveau de chaque bloc. Il est envisagé qu'un bilan de compétence soit associé à la délivrance du diplôme

L'approche par compétence, commune aux différents parcours, s'appuie sur des référentiels métiers spécifiques :</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td>

Parcours MEI et compétences de l'enseignant spécialisé :
BO n°7 du 16 février 2017
CAPPEI : Annexe circulaire du 12/02/2021 (NOR MENE2101543C)

Parcours SBR :
Cadre de référence sur les compétences pour la promotion de la santé CompHP (Dempsey, Battel-Kirk & Barry, 2011)
Référentiel de compétences en éducation à la santé proposé par le comité consultatif pour l'élaboration des programmes de formation en éducation pour la santé (Décret n°2006-57 du 16 janvier 2006).

Parcours MFE et compétences du formateur :
BO n°30 du 23 juillet 2015
CAFIPEMF : Annexe circulaire n°2015-109 du 21/07/2015 (NOR : MENE411093C)
CAFFA : Circulaire n° 2015-110 du 21/07/2015 (NOR : MENE1411096C)

</td></tr>
<tr><td>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</td><td>

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

<table>
<tr><td>Parcours concerné</td><td>Effectifs attendus</td></tr>
<tr><td>MEI</td><td>25</td></tr>
<tr><td>SBR</td><td>20</td></tr>
<tr><td>MFE</td><td>25</td></tr>
</table>

L'objectif de la formation est de permettre l'évolution professionnelle de personnels d'éducation et de formation vers des fonctions de formateurs ou d'enseignants spécialisés. La plus-value du diplôme se mesurera donc à la possibilité, pour les étudiants, d'accéder à des fonctions de ce type au sein de leur institution d'origine ou d'évoluer vers des fonctions similaires au sein d'autres institutions (Ifé, CANOPE).
Pour les enseignants du premier degré engagés dans la formation, c'est notamment l'accès à des fonctions de professeur des écoles maître formateur (PEMF), de personne ressource, de conseiller pédagogique, de coordonnateur… qui sera visé ou bien encore l'orientation vers les concours d'inspection.
Pour les enseignants du second degré engagés dans la formation, c'est l'accès à des fonctions de formateur académique, chargé de mission auprès de l'école académique de la formation continue, ingénieur de formation, formateur auprès d'opérateurs (Ifé, CANOPE…).

Il faut noter la particularité du public des personnels d'encadrement pour lesquels une convention avec le rectorat et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) permet, dans le cadre d'un processus d'adaptation à l'emploi, de limiter la formation à certaines unités d'enseignement.

</td></tr>
</table>

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	*Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance* Fonction de chaque parcours La constitution des équipes plurielles est en cours. Les principes retenus : - Limiter les interventions ponctuelles - Intégrer les enseignants sollicités dans les équipes plurielles - Ouvrir largement le champ possible des interventions - Donner une lisibilité à moyen terme donnant perspective et possibilité de s'engager
Fonctionnement(le cas échéant)	Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants. Parcours MFE :

NOM - Prénom	Statut	Etablissement
Enseignants		
BOUCHETAL Thierry	MCF sciences de l'éducation	Université Lyon 2
CARRAUD Françoise	MCF sciences de l'éducation	Université Lyon 2
CROCE-SPINELLI Hélène	MCF sciences de l'éducation	Université Lyon 2
ACIOLY-REGNIER Nadja	PU Sciences de l'éducation	UCBL-Inspé
GUILLERM Vincent	Inspecteur éducation nationale	UCBL-Inspé
FAVEL-KAPOIAN Valentine	PRAG	UCBL-Inspé
CHAREYRON Pierre	IA-IPR	UCBL-Inspé
REAU Anne-Céline	PREC	UCBL-Inspé
ARPIN-GONNET Gaëlle	PREC	UCBL-Inspé
RIA Luc	PU	Ifé-ENS
LISON Christelle	Professeure titulaire	Université Sherbrooke
VILERS Pierre	MCF	UCBL-Inspé
FRONT Mathias	PRAG docteur	UCBL-Inspé
MAZZA Stéphanie	PU Psychologie	UCBL-Inspé
REY Amandine	MCF Psychologie	UCBL-Inspé

VIGNAT Yves	PRAG	UCBL-Inspé
DURAND-VALLOT Angeline	MCF	UCBL-Inspé
DOURLOT Nathalie	PRAG	UCBL_Inspé
FILIOD Jean-Paul	MCF HDR	UCBL-Inspé
PRIEUR Michèe	PRAG Docteur	Ifé-ENS
GOMEZ Alice	MCF	UCBL-Inspé
MASSON Julien	MCF HDR	UCBL-Inspé
MERCIER-BRUNEL Yann	MCF HDR	Université Orléans
HUSSER Anne-Claire	MCF	UCBL Inspé

Parcours MEI

NOM - Prénom	Statut	Etablissement
Enseignants		
FLOQUET Corinne	PREC	UCBL
GARDIE Corinne	PREC	UCBL
GOMEZ Alice	MCF	UCBL
GUILLERM Vincent	Inspecteur éducation nationale	UCBL
RADAWIEC Valérie	PREC	UCBL
REY Amandine	MCF	UCBL
ZOUAKRI GUILLE-BIEL Violaine	PRCE	UCBL
MASSART LA LUC Vincent	?	UCBL
THOMAS Coralie	?	UCBL
RAAB Raphaelle		UCBL
COHEN Cathy	MCF	UCBL
MAZZA Stéphanie	PU	UCBL
MASSON Julien	MCF	UCBL
MANEVAL Jean-François	PREC, psychologue scolaire	UCBL
DESJARDINS Séverine	Psychologue	
GREMBI Valérie	Directrice pédagogique Cartable Fantastique	Association le cartable Fantastique
KHANN Nathalie	Neuropsychologue	Ecole CERENE
BERTRAND Anne-Lise	Ergotherapeute	Libéral

TEGHILLO Aurélie	Ergotherapeute	Libéral
MITHALAL Joris	MCF	UCBL
THEVENOT Catherine	PU	Université de Genève
PRADO Jérôme	CR	CNRS
REVOL Olivier	PU-PH	HFME
RIGARD Caroline	Neurospychologue	Libéral
BALTENNECK Nicolas	MCF	Univ LYON 2
MENGARELLI Flavia	Psychologue	CH Vinatier
JUREK Lucie	PH	CH Vinatier
GONZALEZ Sylbille	PH	HFME
ZOCCALI Cécile	CPC ASH Rhone	Education nationale
LUSSO Aurélie	CPC ASH Rhone	Education nationale
BATHELET Aurélien	Neuropsychologue	IME/libéral
TOUZEAU Stéphanie	PE spécialisé	Education nationale
BOUCHOUCHA Betty	CPC ASH	Education nationale
TERRAT Hélène	CPC ASH	Education nationale
GAROUX Valentin	CPC ASH	Education nationale
EGLIN Emmanuelle	?	Education nationale
BLACHE Agnès	?	Education nationale
GASPARINI Rachel	PU	Univ Lyon 2
THOMAZET Serge	Chercheur associé au laboratoire ACTé	UCA
MONTANGERAND Véronique	Conseillère Technique ASH auprès du recteur	Education nationale
MALGAT Amanda	PCL	Education nationale
MENIOLLE Aliénor	PE	Education nationale
BUGNAZET Cédric	PE	Education nationale

Parcours SBR

NOM - Prénom	Statut	Etablissement
Enseignants		
BERNARD Sandie	MCF	UCBL
COHEN Cathy	MCF	UCBL
DARLINGTON Emily	MCF	UCBL
FAVEL-KAPOIAN Valentine	PRAG	UCBL
FLOQUET Corinne	PREC	UCBL
GOMEZ Alice	MCF	UCBL
GUILLERM Vincent	Inspecteur éducation nationale	UCBL
MASSON Julien	MCF	UCBL
MAZZA Stéphanie	PU	UCBL
MORIN Olivier	MCF	UCBL
RADAWIEC Valérie	PREC, Dr	UCBL
REY Amandine	MCF	UCBL
SALLE Muriel	MCF	UCBL
VIGNAT Yves	PRAG	UCBL

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE	L'offre de formation est portée à l'échelle de l'Inspé de l'académie de Lyon.
Internationalisation de la formation	*Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.* L'Inspé de l'académie de Lyon développe une riche activité liée à l'international et notamment en termes d'offre de stages à l'étranger dans le cadre de la formation des enseignants. Les publics ciblés par les formations de master MEEF pratiques et ingénierie de la formation sont éligibles aux propositions faites par l'Inspé dans le cadre de mobilités courtes.

MAQUETTE MASTER MEEF

MENTION P.I.F.
Parcours PPEI

FICHE D'IDENTITE

Domaine	***Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la Formation (MEEF)***
Mention P.I.F.	*Parcours des pratiques professionnelles de l'éducation inclusive*
Institut Catholique de rattachement	• Institut Catholique de Lyon, 1 place des archives, 69002 LYON
ISFEC de mise en oeuvre	• ISFEC Saint Julien - 2 rue de l'Oratoire - 69300 CALUIRE •
Conventions établies avec des partenaires	*- Institut de Formation Reconnu par le SGE* *- Conventionnement avec l'Université Claude Bernard Lyon1*
Insertion du diplôme dans l'offre nationale et régionale	*Ce diplôme s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants mise en œuvre à la rentrée de Septembre 2021*
Date d'ouverture	*Septembre 2021*
Publics concernés	*Enseignant sur dispositif spécialisé et inscrit dans le cursus de formation CAPPEI*
Effectifs attendus	*10 selon le bassin actuel de l'ISFEC Saint Julien*
Responsables des parcours « Enseignement »	*Anne Charlotte TAUTY, ICLy, lYON* *Ludovic GUILLOUX - ISFEC Saint Julien, Caluire*

PREAMBULE

Le texte de référence du 7 juillet 2019 donne une définition générale du métier d'enseignant : « expert dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur transmission comme de celle de la construction des savoirs par les élèves ». Il précise les différentes composantes de sa formation :
« le professeur s'est approprié l'épistémologie, les contenus, concepts et démarches de sa (ses) discipline(s) ou spécialité(s). Il est à même de concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage riches de sens et de savoir pour tous les élèves. Il suscite leur envie d'apprendre, de réfléchir et de progresser, et contribue à développer leur esprit critique. Utilisant à bon escient les outils et ressources pédagogiques, dont les outils numériques, il leur propose des supports d'apprentissage de qualité. »

L'ensemble de ces éléments sont exprimés à la fois en termes :

- de posture générale : *« soucieux d'efficacité, apte à exercer sa responsabilité pédagogique / éducative, le professeur crée et entretient un environnement de travail propice à conjuguer l'épanouissement des élèves, leur motivation et la réussite de leurs apprentissages. Prenant en compte le contexte sociétal et éducatif dans lequel il exerce, attentif à chacun, il contribue à former de futurs citoyens en incarnant, transmettant et faisant partager les principes et les valeurs de la République, en particulier en luttant contre les préjugés et les confiances en soi et en l'école… »* ;
- de finalités éducatives : *« la formation de l'esprit critique, la construction progressive de l'autonomie, l'exercice de la créativité et de la responsabilité, la communication et la coopération. Il accompagne le parcours de formation des élèves en les aidant à construire leurs choix et leur orientation.* ***»***
- de connaissances institutionnelles : *« Conscient des attentes institutionnelles liées à sa fonction, il connaît le fonctionnement du système éducatif, de l'école et de l'établissement scolaire et exerce la profession telle qu'elle est définie par les textes de référence. Il se fonde sur des données objectives (résultats d'évaluation, enquêtes, statistiques) et sur l'état actuel de toute la recherche pour orienter son action et ajuster ses pratiques professionnelles. »*
- de connaissances spécifiques suite au décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et à la formation professionnelle spécialisée : « *La diversité et l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés tout comme les évolutions législatives et réglementaires récentes nécessitent une évolution de la formation des professeurs du premier et du second degré exerçant leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services, accueillant des élèves qui présentent des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ».*

Il énonce les caractéristiques principales de la professionnalité enseignante :

- « Praticien réflexif, il entretient un rapport critique et autonome avec son travail et s'inscrit dans une dynamique de développement professionnel continu. Il actualise régulièrement ses savoirs et interroge ses pratiques. En coopérant avec les membres de son équipe ou d'un collectif plus large, il les fait évoluer au bénéfice du renforcement de la qualité de son action et de son impact sur les élèves. Accompagné par un tiers (tuteur, inspecteur, formateur, référent RH) ou de sa propre initiative, il organise sa formation tout au long de sa carrière (en lien avec l'offre institutionnelle, en auto-formation, …).
- « Impliqué, mesuré en toutes circonstances, il fait preuve de compétences relationnelles marquées et adaptées à sa posture professionnelle. Capable d'analyser et de dépasser les réactions spontanées, il adopte la juste distance avec les élèves tout en démontrant une attitude d'écoute et d'empathie. Il développe sa capacité à gérer les conflits, à communiquer sereinement de manière respectueuse et à s'adapter à des situations imprévisibles et complexes en construisant les réponses adéquates. Ouvert, intellectuellement curieux, créatif et innovant, il est réactif aux besoins d'évolution du cadre dans lequel s'inscrit son action lorsqu'ils s'avèrent nécessaires.

DESCRIPTION GENERALE

Ce Master est destiné à permettre l'obtention d'un Diplôme Bac +5 ouvrant aux différents métiers « de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » mais aussi à la recherche.
Il s'inscrit dans le cadre du processus de formation des enseignants œuvrant sur des dispositifs d'éducation inclusive.

La création de ce master obéit ainsi :
- à la professionnalisation des métiers de l'enseignement et de la formation (praticien réflexif) et à la croissance de la dimension universitaire de la formation (formation par la recherche)
- aux nouvelles orientations institutionnelles définies pour la formation professionnelle des enseignants (cahier des charges et référentiel de compétences professionnelles).

Selon les mentions et les parcours choisis, le master proposé s'appuie sur l'arrêté du 28 mai 2019, qui fixe le cadre national des formations dispensées au sein des Masters MEEF.

Objectifs professionnels et débouchés

Au sein de l'éducation nationale, la formation prépare à la spécialisation des enseignants sur dispositifs spécialisés.

Hors de l'éducation nationale, le Master peut préparer à :

- ✓ Conduire des missions de formation ou d'assistance pédagogique dans différents contextes institutionnels,
- ✓ S'orienter vers les métiers de la médiation culturelle, de la petite enfance, de l'insertion, de la formation tout au long de la vie, du secteur périscolaire et de l'entreprise,
- ✓ S'orienter vers la recherche et/ou un cycle d'études doctorales

Conditions d'accès

- L'admission en M1 est ouverte à tout enseignant titulaire et lauréat d'un concours de recrutement inscrit dans le parcours du CAPPEI.
- L'admission en M2 est subordonnée à l'obtention des 60 crédits du M1.

Composantes de l'enseignement

1. L'APPROCHE PAR COMPETENCES

L'Approche Par Compétences (APC) est un des enjeux importants de la mise en œuvre de la formation des enseignants. Elle nécessite la réorganisation des unités d'enseignement pour en permettre le réinvestissement par les stagiaires en situation professionnelle. On considèrera ici que la compétence traduit, dans une situation donnée, le réinvestissement de ressources personnelles et externes pour agir. Elle nécessite donc l'intégration et la mobilisation de manière réfléchie de connaissances et de capacités de différentes natures (cognitives, affectives, sociales…).

2. LES SITUATIONS ET MODALITES DE FORMATION

Considérer que la formation doit être une formation professionnelle, d'adultes par alternance, renvoie à l'idée de mettre en œuvre une diversité de situations et de modalités de formation parmi lesquelles on peut citer des situations :
- d'observation et de stages
- d'analyse (programmation, séquences, séances…)
- de conception et de projet (programmation, séquences, séances…)
- de résolution de problèmes (gestion de classe…)

Tout cela en favorisant une approche collaborative utilisant différentes ressources technologiques tel l'usage de la vidéo (micro-enseignement), des outils d'échange et de travail à distance (hybridation…).

3 blocs structurent l'architecture du master et permettent la définition de différents parcours :

- B1 : L'enseignant participe de l'œuvre éducative et contribue au service public de la nation
  Ce bloc vise à équiper le futur enseignant de la réflexion, des repères et des connaissances nécessaires pour lui permettre d'exercer dans un cadre éthique et porteur de sens, et d'adopter la posture adéquate pour agir avec l'ensemble des partenaires de l'école.
- B2-3 : L'enseignant, expert des apprentissages, réalise et régule son enseignement en garantissant l'implication et la participation de tous les élèves
  Ce bloc vise l'acquisition des compétences pour permettre à l'enseignant d'agir en situation, au sein de la classe. On y traitera de la question de la relation éducative qu'il développe face aux élèves, de son rapport à l'autorité, de sa capacité à gérer sa classe et de son aptitude à adapter ses stratégies en fonction de chaque élève, dans sa singularité.
- B4 : L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
  Ce bloc de compétences vise à outiller l'étudiant pour que son développement professionnel prenne appui sur une double posture, d'une part de chercheur, et d'autre part d'analyse réflexive de la pratique, deux leviers indispensables à l'évolution et à l'adaptation de sa pratique professionnelle.
  Dans ce bloc, une UE particulière vise à permettre à l'étudiant d'acquérir un niveau de pratique d'une langue vivante étrangère correspondant au niveau B2 du CECRL. Par sa nature non compensable, son évaluation ne relève pas d'une approche compétence. Elle sera réalisée en association avec l'une des UE des 4 autres blocs selon le projet de l'étudiant.

Partie intégrante du master, l'initiation à la recherche se réalisera tout au long des différents semestres avec une spécification au semestre 3 et 4, en fonction des parcours choisis. Elle se concrétise par la rédaction d'un mémoire professionnel en M2.

Par ailleurs, des compétences spécifiques données par le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 (modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017) relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et à la formation professionnelle spécialisée fait apparaitre la spécificité des formes d'intervention des professeurs appelés à :
Compétence 1 (C1) : Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
Compétence 2 (C2) : Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
Compétence 3 (C3) : Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.
« Le présent référentiel s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. Il décrit les compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée. »

3. LES STAGES

Une alternance de nature intégrative implique la prise en compte de la diversité, de l'articulation et de la complémentarité :

- des intervenants (professionnels relevant de l'université, du monde scolaire et de leurs partenaires…)
- des situations de formation (apports, observation en milieu professionnel, analyse réflexive, recherche…)

Ces différentes interactions facilitent l'intégration de savoirs théoriques nécessaires aux compétences professionnelles attendues. Dans ce cadre, les enseignements théoriques dispensés dans chacune des blocs permettent d'acquérir des savoirs professionnels, des savoirs relatifs au champ de l'éducation et de la formation des dispositifs d'inclusion.

Le principe d'une formation par alternance renvoie à une réflexion sur l'intégration des stages dans les parcours de formation. Ils doivent non seulement permettre la découverte de dispositifs inclusifs mais servir de base à des apprentissages théoriques spécifiques.
Comme inscrit dans l'arrêté, les stages seront de deux types :

- la conduite des apprentissages sur poste.
- des observations complémentaires en milieu professionnel mises en place en M1 et M2

Ces pratiques et observations professionnelles s'appuieront sur différents partenariats avec les milieux professionnels (réseaux d'établissements scolaires, centres de formation, service de formation des entreprises et autres collectivités territoriales).
Les stagiaires bénéficieront d'un accompagnement par un tuteur issu du corps professoral.

BLOCS DE COMPETENCES, UE ET COMPETENCES ASSOCIEES

L'organisation du parcours de formation en unités

Les choix précédents mettent en avant une « approche par les compétences ». Celle-ci implique que les différents apports (disciplinaire, épistémologique, didactique, pédagogique, institutionnel et méthodologique) soient mis en cohérence avec les situations professionnelles de référence (analyse des pratiques, mémoire, portfolio...). Le cadre retenu devra permettre de construire sur la durée les différentes compétences envisagées c'est-à-dire de permettre la mobilisation et l'intégration des ressources (connaissances, capacités…) nécessaires à l'action en situation.
Pour cela il a été décidé de l'organiser en **blocs de compétences (BC** regroupant différentes **Unités d'Enseignement (UE)**, présentés dans le tableau ci-après**.**

Les connaissances à enseigner (Unités d'enseignement)

Les ressources nécessaires à l'expression des compétences concernent différents domaines organisés en unités d'enseignement.
Bien entendu ces unités d'enseignement ne se limitent pas à un apport en termes de contenus mais proposent des approches permettant aux étudiants de se confronter à des situations professionnelles prenant en compte la complexité du métier.

Fondements de l'action éducative
- Dimensions philosophique, anthropologique, sociologique, psychologie
- Théories de l'apprentissage,
- Inclusion

Domaine institutionnel
- Connaissances du système éducatif (valeurs, organisation…)
- L'établissement scolaire, ses partenaires, son projet
- Citoyenneté
- Connaissances juridique, règlement intérieur
- L'enseignement privé sous contrat

Domaine psychologique et pédagogique
- Connaissances de l'élève (hétérogénéité, adolescence…)
- Autorité, gestion de la classe
- Construction de l'enseignement (séances, séquences, progressions…)
- Évaluation
- Prise en charge de tous les publics, inclusion (gestion de l'hétérogénéité)
- Pédagogie de projet et interdisciplinarité
- Orientation des élèves

Dimension spécifique de l'inclusion
- S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive
- Connaitre le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre
- Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles
- Connaitre les univers, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin (stage d'observation individuelle en établissement)

- Identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves. Concevoir et adapter les situations d'apprentissage pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves
- Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource c'est-à-dire sensibiliser à l'école inclusive, jouer un rôle moteur dans l'environnement et apporter une expertise à l'équipe pédagogique
- Développer les compétences relatives aux missions professionnelles du dispositif d'exercice
- Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice.

Dimension personnelle

- Analyse des pratiques
- Méthodologie de la recherche et formation documentaire
- Maîtrise d'une langue vivante
- Usage des nouvelles technologies

	Bloc de compétences Unités d'enseignement / UE	Compétences
BLOC 1	**L'enseignant participe de l'œuvre éducative et contribue au service public de la nation-Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive**	**CC1, CC2, CC5, CC6, CC7, CC9, CC10, CC11, CC12, CC13, C1**
	UE-Anthropologie de l'acte éducatif et repères fondamentaux	CC1, CC2, CC5, CC6, CC12, C1
	UE-Connaitre le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre	CC2, CC6, CC11, CC13, C1
	UE-Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles	CC1, CC5, CC6, CC7, CC9, CC10, CC11, C1
	UE-S 'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive	CC7, CC10, CC11, CC12, CC13, C1
	UE-Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice	CC1, CC2, CC5, CC6, CC7, CC9, CC10, CC11, CC12, CC13, C1

BLOC 2-3	**L'enseignant, expert des apprentissages, réalise et régule son enseignement en garantissant l'implication et la participation de tous les élèves-Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire**	**P1, P2, P3, P4, P5 CC3, CC4, CC7, CC8, CC9, CC10, C2**
	UE- Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice.	P1, P3, CC7, CC9, CC10, C2
	UE-Identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves. Concevoir et adapter les situations d'apprentissage pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves	P2, P3, P4, P5 CC4, CC5, CC7, CC8, CC9, C2
	UE-Développer les compétences relatives aux missions professionnelles du dispositif d'exercice	P3, P4, P5 CC4, CC9, CC10, C2
	UE-Connaitre les univers, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin (stage d'observation individuelle en établissement) et analyse des pratiques professionnelles	P1, P2, P3, P4, P5 CC3, 4, CC7, CC8, CC9, CC10, C2
	UE- Outils numériques	CC9, C2

BLOC 4	**L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel- Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.**	**CC7, CC14, CC8, C3**
	UE - Professionnalisation et recherche	CC7, CC14, C3
	UE-Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource c'est-à-dire sensibiliser à l'école inclusive, jouer un rôle moteur dans l'environnement et apporter une expertise à l'équipe pédagogique	CC14, C3
	UE- Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice	CC7, CC14, C3
	UE Langue vivante étrangère	CC8, C3

ÉVALUATION DES COMPETENCES

Éléments d'évaluation

L'évaluation est prise en charge dans les 3 blocs de compétences qui comprennent chacun des Unités d'Enseignement, d'intégration des ressources en situation professionnelle. Chaque bloc de compétences est ainsi évalué par une série d'épreuves qui comprend :
* des situations professionnelles structurantes
* des travaux de natures diverses (travail sur table, oraux, contrôle continu, Production d'écrits, etc …)

L'évaluation des compétences repose sur un jugement centré sur le processus d'apprentissage. La compétence est démontrée par l'observation des étudiant.es dans le traitement de tâches complexes :

- contextualisées et « authentiques » (réelles, ou proches de situations réelles) ;
- nécessitant la construction d'une production élaborée par l'étudiant.e ;
- s'appuyant sur la mobilisation des acquis de formation, de façon articulée ;
- proposant un contexte d'autonomie et d'autonomisation, incitant l'étudiant.e à aller chercher les ressources lui permettant d'arriver à un résultat attendu ;
- pouvant comporter une collaboration entre les pairs.

On entend par Situation professionnelle structurante (SPS), une épreuve autonome de validation des compétences (production séparée) insérable dans un portfolio. Elle place un stagiaire dans une situation complexe qui exige de mettre en œuvre simultanément plusieurs compétences du référentiel. Cette mise en œuvre doit les amener à mobiliser et intégrer de manière cohérente et simultanée différentes ressources ; savoirs et savoir-faire multiples.

Validation des crédits ECTS

L'échelle de validation utilisée pour chaque épreuve est une note de 0 à 20. Les blocs dont la moyenne est supérieure à 10 restent acquis.

Ce relevé de notes sera accompagné d'un relevé de compétences en référence au cahier des charges du master (Arrêté du 28 mai 2019 NOR : MENH1910289A) :
En fin de master 1, le niveau minimal attendu est 1 pour chaque bloc
En fin de master 2, le niveau minimal attendu est 2 pour chaque bloc

L'évaluation est annualisée. Il n'y a pas de jury de semestre (donc pas de bulletin semestriel)

Pour les blocs 1 à 3 :
* une seule note pour un bloc à partir des évaluations posées (SPS + divers travaux) hors stage
* cette note globale du bloc est distribuée de manière équivalente sur les UE du bloc affectée des ECTS (hors UE stage)

* Une visite sur poste qui donne lieu à trois notes (1 par Bloc) ce qui suppose une grille d'évaluation qui fait apparaitre le niveau de maitrise des compétences pour les blocs 1 à 3

Pour le Bloc 4
* une note langues vivantes non compensable
* une note mémoire
* une note sur la capacité réflexive sur les pratiques professionnelles validant les UE stage analyse de pratique et projets professionnelles (projet pro/perso, stage, port folio, etc …)

Pour valider un bloc, il faut avoir validé l'ensemble des épreuves prévues pour le bloc. La validation du bloc engage l'obtention des crédits ECTS attachés aux UE du bloc.
Si une épreuve n'est pas validée, alors l'ensemble du bloc est non validé. En cas de non-validation d'une épreuve, une épreuve de rattrapage est systématiquement envisagée.

Rattrapage et compensation

Pour une SPS
* soit un travail complémentaire est demandé par le jury ou correcteur
* soit la totalité à refaire qui annule et remplace la première évaluation
Pour un autre travail
* un rattrapage intégral qui annule et remplace la première évaluation

Les blocs sont non compensables. La non-validation d'un bloc à l'issue d'un rattrapage entraine la non-validation de l'année et donc un redoublement.

Schéma général de la validation des crédits

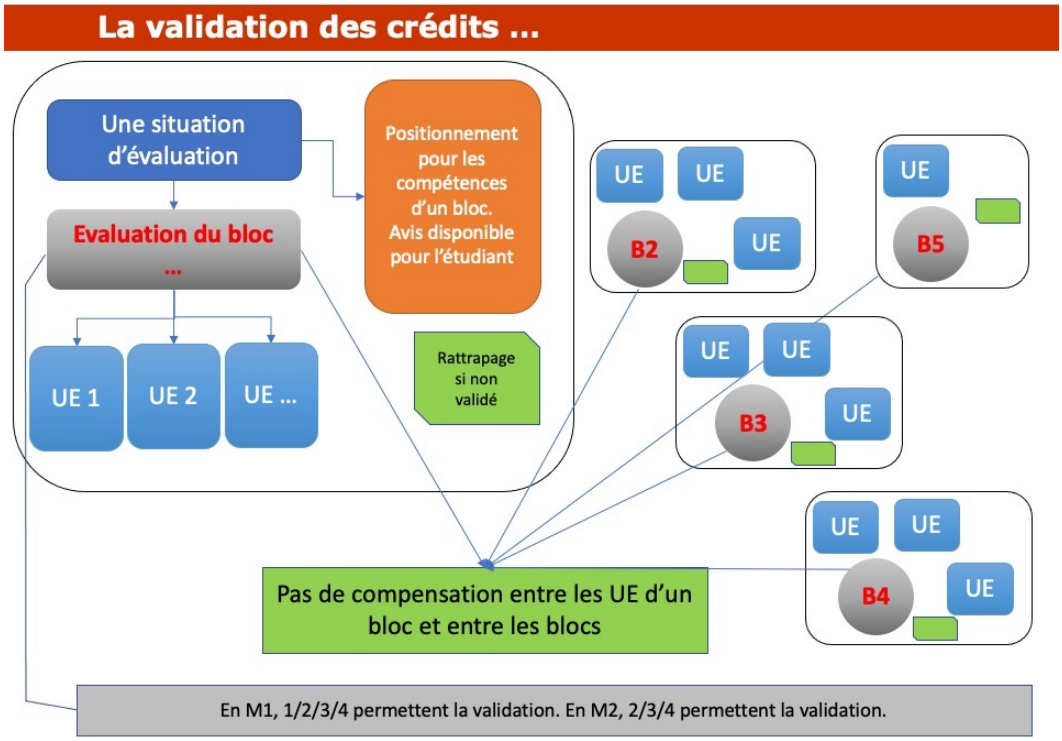

Finalités de l'évaluation par bloc de compétences

	Bloc de compétences Unités d'enseignement / UE	Modalités d'Évaluation	
BLOC 1	**L'enseignant participe de l'œuvre éducative et contribue au service public de la nation-Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive** UE-Anthropologie de l'acte éducatif et repères fondamentaux UE-Connaitre le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre UE-Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles UE-S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive UE-Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice	Finalité de l'évaluation : Vérifier que l'étudiant maitrise le cadre règlementaire, éthique et déontologique et que les actions observées et/ou menées sont en cohérence avec le projet de l'institution. - *Écriture d'un Projet d'Organisation et de Fonctionnement du dispositif* - *Note de synthèse.* - *Assiduité au module d'initiative nationale*	BLOC 1
BLOC 2-3	**L'enseignant, expert des apprentissages, réalise et régule son enseignement en garantissant l'implication et la participation de tous les élèves- Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire** UE- Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice. UE-Identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves. Concevoir et adapter les situations d'apprentissage pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves UE-Développer les compétences relatives aux missions professionnelles du dispositif d'exercice UE-Connaitre les univers, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin (stage d'observation individuelle en établissement) et analyse des pratiques professionnelles UE- Outils numériques	Finalité de l'évaluation : vérifier la qualité didactique des situations, la pertinence des stratégies de prise en compte des publics, les adaptations et les régulations que l'enseignant est capable d'apporter. - *Écriture de l'organigramme de la structure/de l'établissement de stage.* - *Écriture d'un projet individuel d'un élève à BEP du dispositif support de poste ou de stage.* - *1 visite sur poste en M1 et en M2.* - *Assiduité au module d'approfondissement et au module d'initiative nationale* - *Concevoir une séquence pédagogique adaptée et une séance avec une analyse réflexive* - *Rendu des différentes évaluations et du mémoire sous format numérique en M1 et en M2*	BLOC 3
BLOC 4	**L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel- - Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses** UE - Professionnalisation et recherche UE-Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource c'est-à-dire sensibiliser à l'école inclusive, jouer un rôle moteur dans l'environnement et apporter une expertise à l'équipe pédagogique UE- Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice UE Langue vivante étrangère	Finalité de l'évaluation : vérifier la solidité du cadre conceptuel entourant l'étude d'un questionnement professionnel, développer une posture de chercheur et une posture réflexive face à une problématique du métier. - *Écrit réflexif autour de la personne ressource à partir d'un document support élaboré par l'ISFEC* - *Recenser 2 à 3 titres bibliographiques en langue étrangère et élaborer une fiche de lecture en Anglais* - *Écrire un résumé du mémoire dans une langue étrangère au choix.* - *Rendu d'un écrit de 10 pages à remettre par voie numérique au directeur de mémoire* - *Rendu et soutenance du mémoire* - *Assiduité au module d'initiative nationale*	BLOC 4

NOMBRE D'HEURES ET DE CREDIT ECTS PAR BLOC DE COMPETENCES ET UE

Mention P.I.F. Parcours PPEI

	Bloc de compétences Unités d'enseignement / UE	Mention P.I.F. parcours PPEI			
		M1		M2	
		Heures	ECTS Tot	Heures	ECTS Tot
BLOC 1	**L'enseignant participe de l'œuvre éducative et contribue au service public de la nation-Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive**	**54**	**12**	**45**	**10**
	UE-Anthropologie de l'acte éducatif et repères fondamentaux			12	2
	UE-Connaitre le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre	18	4		
	UE-Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles	18	4		
	UE-S 'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive	18	4		
	UE-Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice			33	8
BLOC 2-3	**L'enseignant, expert des apprentissages, réalise et régule son enseignement en garantissant l'implication et la participation de tous les élèves- Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire**	**177**	**33**	**90**	**19**
	UE- Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice.	74	14	33	8
	UE-Identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves. Concevoir et adapter les situations d'apprentissage pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves	48	8		
	UE-Développer les compétences relatives aux missions professionnelles du dispositif d'exercice	37	7		
	UE-Connaitre les univers, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin (stage d'observation individuelle en établissement) et analyse des pratiques professionnelles	18	4	45	8
	UE- Outils numériques			12	3
BLOC 4	**L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel- Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses**	**44**	**15**	**85**	**31**
	UE - Professionnalisation et recherche	10	8	40	20
	UE-Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource c'est-à-dire sensibiliser à l'école inclusive, jouer un rôle moteur dans l'environnement et apporter une expertise à l'équipe pédagogique	28	5		
	UE- Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice			33	8
	UE Langue vivante étrangère	6	2	12	3
	Répartition Heures / ECTS par mention/année	275	60	220	60

DIPLÔME :	**Master MEEF**	VDI :		VET :	
LIBELLE MENTION :	**PIF**	RESPONSABLE :	**PERISSE FABIENNE**		
LIBELLE PARCOURS TYPE :	**PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE**	RESPONSABLE :	**PERISSE FABIENNE**		

APOGEE										
Nature élément	**Code APOGEE 2022/2026**	**Libéllé court** *(25 caractères)*	**Libellé complet** *(60 caractères)*	**ECTS**	**UE mutualisée**		**Responsable** *(Nom et Prénom)*	**CM**	**TD**	**TP**
BC		**Bloc 1 M1**	**L'enseignant acteur de la communauté éducative…**	**12**				**54**		
UE		UE SR1 B1 M1	S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive	4			Perisse Fabienne	18		
UE		UE SR2 B1 M1	Connaitre le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre	4			Perisse Fabienne	18		
UE		UE SR3 B1 M1	Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles	4			Perisse Fabienne	18		
BC		**Bloc 2-3 M1**		**33**				**141**	**36**	
UE		UE SR4 B2-3 M1	Connaitre les univers, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin (stage d'observation individuelle en établissement) Analyse des pratiques professionnelles	4			Perisse Fabienne		18	
UE		UE SR5 B2-3 M1	Identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves Concevoir et adapter les situations d'apprentissage pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves	8			Perisse Fabienne	48		
UE		UE SR6 B2-3 M1	Module d'approfondissement 1 Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice.	7			Perisse Fabienne	31	6	
UE		UE SR7 B2-3 M1	Module d'approfondissement 2 Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice.	7			Perisse Fabienne	31	6	
UE		UE SR8 B2-3 M1	Module de professionnalisation Développer les compétences relatives aux missions professionnelles du dispositif d'exercice	7			Perisse Fabienne	31	6	
BC		**Bloc 4 M1**		**15**				**44**		
UE		UE SR9 B4 M1	Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource c'est-à-dire sensibiliser à l'école inclusive, jouer un rôle moteur dans l'environnement et apporter une expertise à l'équipe pédagogique	5			Perisse Fabienne	28		

UE		UE SR10 B4 M1	Méthodologie du mémoire en lien avec le cadre d’exercice professionnel (séminaire)	8			Manjony Anne	10		

DIPLÔME :	**Master MEEF**	VDI :	VET :
LIBELLE MENTION :	**PIF**	RESPONSABLE :	**PERISSE FABIENNE**
LIBELLE PARCOURS TYPE :	**PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE**	RESPONSABLE :	**PERISSE FABIENNE**

APOGEE										
Nature élément	**Code APOGEE 2022/2026**	**Libéllé court** *(25 caractères)*	**Libellé complet** *(60 caractères)*	**ECTS**	**UE mutualisée**		**Responsable** *(Nom et Prénom)*	**CM**	**TD**	**TP**
BC		**Bloc 1 M2**		**10**				**39**	**6**	
UE		UE SR1 B1 M2	Anthropologie de l'acte éducatif et repères fondamentaux	2			Perisse Fabienne	12		
UE		UE SR2 B1 M2	MIN : Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice.	8			Perisse Fabienne	27	6	
BC		**Bloc 2-3 M2**		**19**				**27**	**63**	
UE		UE SR3 B2-3 M2	Analyse de pratiques professionnelles	8			Perisse Fabienne		45	
UE		UE SR4 B2-3 M2	Outils numériques	3			Lauchet Caroline		12	
UE		UE SR5 B2-3 M2	MIN : Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice.	8			Perisse Fabienne	27	6	
BC		**Bloc 4 M2**		**31**				**39**	**46**	
UE		UE SR6 B4 M2	Méthodologie du mémoire en lien avec le cadre d'exercice professionnel : Accompagnement individuel par un directeur	20			Manjony Anne		40	
UE		UE SR7 B4 M2	Langue vivante étrangère	3			Manjony Anne	12		
UE		UE SR8 B4 M2	MIN : Approfondir les connaissances touchant la spécialisation du dispositif d'exercice.	8			Perisse Fabienne	27	6	

NATURE DE L'ELEMENT	Natures possibles : Semestres Bloc de compétences Unité d'Enseignements Elément consitutif
CODE APOGEE 2022/2026	Ne rien saisir > réservée à la Cellule APOGEE
LIBELLE COURT	25 caractères maximum
LIBELLE COMPLET	60 caractères maximum
ECTS	multiple de 3 à respecter
UE MUTUALISEE	Indiquez OUI si l'UE est mutualisée avec une autre formation de la composante ou de l'établissement
CODE APOGEE 2016/2021	Indiquez le code APOGEE de l'accréditation 2016/2021 si un lien de correspondance est nécessaire pour les redoublants

DIPLÔME :	Master MEEF PIF			VDI :	ü021 / 121				
LIBELLE MENTION :	Pratiques et ingénierie de la formation			RESPONSABLE :					
LIBELLE PARCOURS TYPE :	Métiers de l'Education Inclusive (MEI)			RESPONSABLE :					
		APOGEE				GASEL			
Nature	Code APOGEE	Libéllé court	Libellé complet	ECTS	CM	TD	TP	PRJ	COMPARAISON EVOLUTION
BC		Bloc 1 M1	M1B1 : Être acteur et ressource de l'école inclusive	19	62	132	0		
UE		M1 B1 SR1	M1B1 SR1 Culture de l'école inclusive	6	26	28			
ELEM			Culture de l'école inclusive		26	28			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M1 B1 SR2	M1B1 SR2 Mission personne ressource	3		24			
ELEM			Mission personne ressource			24			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M1 B1 IRS	M1B1 IRS Connaitre et répondre aux besoins	10	36	80			
ELEM			Connaissance communes des EABEPs		36	30			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
ELEM			Connaissances spécifiques des EABEPs			50			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
BC		Bloc 2-3 M1	M1B2-3 : Concevoir et mettre en oeuvre l'école inclusive	32	0	176	0		
UE		M1 B2-3 SR1	M1B2-3 SR1 Approfondissement	8		52			
ELEM			Approfondissement 1 au choix			52			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M1 B2-3 SR2	M1B2-3 SR2 Approfondissement	8		52			
ELEM			Approfondissement 2 au choix			52			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M1 B2-3 IRS	M1B2-3 IRS Professionnalisation	16		72			
ELEM			Profesionnalisation fonction du lieu d'exercice			52			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
ELEM			Suivi de stage			20			NOUVEAU
ELEM			Mise en situation professionnelle (stage)			300			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
BC		Bloc 4 M1	M1B4 : Agir en praticien réflexif de l'école inclusive	9	18	55	0		
UE		M1 B4 SR1	M1B4 SR1 Langue vivante étrangère et recherche	2		20			
ELEM			Anglais en recherche			20			NOUVEAU MUTUALISE
UE		M1 B4 SR2	M1B4 SR2 S'engager dans une démarche de recherche	4	18				
ELEM			Méthodologie de la recherche		18				NOUVEAU MUTUALISE
UE		M1 B4 IRS	M1B4 IRS Réflexivité au service du développement professionnel	3		35			
ELEM			OPP : accompagnement vers la certification CAPPEI			15			NOUVEAU
ELEM			Réflexivité professionnelle			20			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2

Total de ECTS	60	**Total**	**443**

HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	370
NOUVEAU MUTUALISE	38
NOUVEAU	35

DIPLÔME :		Master MEEF PIF		VDI :	N022 / 121				
LIBELLE MENTION :		Pratiques et ingénierie de la formation		RESPONSABLE :					
LIBELLE PARCOURS TYPE :		Métiers de l'Education Inclusive (MEI)		RESPONSABLE :					
		APOGEE					GASEL		
Nature	Code APOGEE	Libéllé court	Libellé complet *(60 caractères)*	ECTS	CM	TD	TP	PRJ	COMPARAISON EVOLUTION
BC		**Bloc 1 M2**	**M2B1 : Être acteur de la société inclusive**	**12**	0	54	0		
UE		M2 B1 SR1	M2B1 SR1 Ethique de la formation	3		15			
ELEM			Ethique de la formation			15			NOUVEAU MUTUALISE
UE		M2 B1 SR2	M2B1 SR2 Politiques et acteurs de la formation	3		15			
ELEM			Politique de la formation			15			NOUVEAU MUTUALISE
		M2 B1 IRS	M2B1 IRS Vers une société inclusive	6		24			
ELEM			Discriminations territoriales, minorités, stéréotype, genre, préjugés			12			NOUVEAU
ELEM			Société inclusive			12			NOUVEAU
BC		**Bloc 2-3 M2**	**M2B2-3 : Agir en formateur, concevoir et mettre en oeuvre l'école inclusive**	**33**	36	116	0		
UE		M2 B2-3 SR1	M2B2-3 SR1 Concepts et enjeux en formation d'adulte	9		42			
ELEM			Sciences cognitives et éducation 1 au choix		9	21			NOUVEAU MUTUALISE
ELEM			Sciences cognitives et éducation 2 au choix		9	21			NOUVEAU MUTUALISE
UE		M2 B2-3 SR2	M2B2-3 SR2 Structuration et pilotage de projets de formation	9		54			
ELEM			Ingénierie de formation 1		6	18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
ELEM			Ingénierie de formation 2		6	18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
ELEM			Ingénierie de formation 3		6	18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M2 B2-3 IRS	M2B2-3 IRS Professionnalisation	15		20			
ELEM			Suivi de stage			20			NOUVEAU
ELEM			Mise en situation professionnelle (stage)			300			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
BC		**Bloc 4 M2**	**M2B4 : Agir en formateur spécialisé et praticien réflexif…**	**15**	10	68	30		
UE		M2 B4 SR1	M2B4 SR1 Langue vivante étrangère et recherche	2		20			
ELEM			Anglais en recherche			20			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M2 B4 SR2	M2B4 SR2 Conduire un projet de recherche	10	10	18	30		
ELEM			Méthodologie de la recherche		10	18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
			Accompagnement du mémoire				30		HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M2 B4 IRS	M2B4 IRS Ouverture professionnelle	3		30			
ELEM			OPP : Recherche			30			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
				60					
					Total	**314**			

HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	108
NOUVEAU MUTUALISE	162
NOUVEAU	44

		Master MEEF PIF		VDI :	**N021 / 121**				
LIBELLE MENTION :		**Pratiques et ingénierie de la formation**		RESPONSABLE :					
LIBELLE PARCOURS TYPE :		**Santé, bien-être et réussite éducative (SBR)**		RESPONSABLE :					
APOGEE						**GASEL**			
Nature	**Code APOGEE**	**Libéllé court**	**Libellé complet**	**ECTS**	**CM**	**TD**	**TP**	**PRJ**	
BC		**Bloc 1 M1**	**M1B1 : Être acteur et ressource de l'Ecole Promotrice de Santé (EPSa)**	**12**	**26**	**85**			
UE		M1 B1 SR1	M1B1 SR1 Ethique de la formation		6	9			NOUVEAU MUTUALISE
UE		M1 B1 SR2	M1B1 SR2 Environnement et santé des élèves			36			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M1 B1 IRS	M1B1 IRS Politique éducative, sociale et de santé		20	40			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
BC		**Bloc 2-3 M1**	**M2B2-3 : Concevoir et mettre en oeuvre l'EPSa**	**36**	**15**	**111**			
UE		M1 B1 SR1	M1B2-3 SR1 Concepts et méthodes en prévention, éducation et promotion de la santé	9		36			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M1 B1 SR2	M1B2-3 SR2 Structuration et pilotage de projets de formation	9					
ELEM			Méthodologie de projet et travail en partenariat		9	27			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
ELEM			Ingénierie de formation 1		6	18			NOUVEAU MUTUALISE
UE		M1 B1 IRS	M1B2-3 IRS Professionnalisation	18					
ELEM			Mise en situation professionnelle (stage)						
ELEM			Suivi de la mise en situation professionelle			30			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
BC		**Bloc 4 M1**	**M1B4 : Le formateur en éducation à la santé praticien réflexif**	**12**	**18**	**85**			
UE		M1 B4 SR1	M1B4 SR1 Langue vivante étrangère et recherche	2		20			NOUVEAU
UE		M1 B4 SR2	M1B4 SR2 S'engager dans une démarche de recherche	7					
ELEM			Conception et méthodologie de la recherche		18				NOUVEAU MUTUALISE
ELEM			Construction du mémoire de recherche			30			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
UE		M1 B4 IRS	M1B4 IRS Recherche et développement professionnel	3					
ELEM			Ouverture personnelle et professionnelle (OPP)			15			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
ELEM			Réflexivité professionnelle			20			NOUVEAU

Total	**340**
HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	243
NOUVEAU MUTUALISE	57
NOUVEAU	40

DIPLÔME :	**Master MEEF PIF**	VDI :	**MIN02**
LIBELLE MENTION :	**Pratique et ingénierie de la formation**	RESPONSABLE :	
LIBELLE PARCOURS TYPE :	**Santé, bien-être et réussite éducative (SBR)**	RESPONSABLE :	

APOGEE

Nature	Code APOGEE	Libéllé court	Libellé complet *(60 caractères)*	ECTS	CM
BC		**Bloc 1 M2**	**M2B1 : Agir en acteur de la communauté éducative**	**12**	**15**
UE		M2 B1 SR1	M2B1 SR1 Ethique de la formation	3	
ELEM			Ethique de la formation		9
ELEM			Dynamiques de groupes et gestion de conflit		
UE		M2 B1 SR2	M2B1 SR2 Politiques et acteurs de la formation	3	
ELEM			Structuration des réseaux d'acteurs		3
ELEM			Dynamiques partenariales		3
UE		M2 B1 IRS	M2B1 IRS Politique éducative, sociale et de santé	6	
BC		**Bloc 2-3 M2**	**M2B2-3 : Concevoir et mettre en œuvre la formation pour**	**36**	**36**
UE		M2 B2-3 SR1	M2B2-3 SR1 Concepts et enjeux en formation d'adultes	9	
ELEM			Sciences cognitives et formation 1		9
			Sciences cognitives et formation 2		9
UE		M2 B2-3 SR2	M2B2-3 SR2 Structuration et pilotage des projets de formati	9	
ELEM			Ingénierie de formation 2		6
ELEM			Ingénierie de formation 3		6
ELEM			Ingénierie de formation 4		6
UE		M2 B2-3 IRS	M2B2-3 IRS Professionnalisation	18	
ELEM			Mise en situation professionnelle (stage)		
ELEM			Suivi de la mise en situation professionelle		
BC		**Bloc 4 M2**	**M2B4 : Le formateur en éducation à la santé praticien réfle**	**12**	**9**
UE		M2 B4 SR1	M2B4 SR1 Langue vivante étrangère et recherche	2	
UE		M2 B4 SR2	M2B4 SR2 Conduire un projet de recherche	7	
ELEM			Méthodologie de la recherche		9
ELEM			Construction du mémoire de recherche		
UE		M2 B4 IRS	M2 B4 IRS: Recherche et développement professionnel	3	
ELEM			Ouverture personnelle et professionnelle (OPP)		
ELEM			Réflexivité professionnelle		

2 / 121			
GASEL			
TD	TP	PRJ	
68			
6			NOUVEAU MUTUALISE
18			NOUVEAU MUTUALISE
12			NOUVEAU MUTUALISE
12			NOUVEAU MUTUALISE
20			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
126			
21			NOUVEAU MUTUALISE
21			NOUVEAU MUTUALISE
18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
30			NOUVEAU
104			
20			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
9			NOUVEAU MUTUALISE
30			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2
15			NOUVEAU
30			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2

Total	358
HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	100
NOUVEAU MUTUALISE	213
NOUVEAU	45

DIPLÔME :		**Master MEEF PIF**		VDI :	**MIN021 / 121**					
LIBELLE MENTION :		**Pratiques et ingénierie de la formation**		RESPONSABLE :						
LIBELLE PARCOURS TYPE :		**Métiers de la formation des enseignants (MFE)**		RESPONSABLE :						
		APOGEE				**GASEL**				
Nature élément	**APOGEE 2022/2**	**é court (25 carac**	**Libellé complet (60 caractères)**	**ECTS**	**CM**	**TD**	**TP**	**PRJ**		
BC		**Bloc 1 M1**	**M1B1 : Agir en acteur de la communauté éducative apprenante**	**12**	**21**	**49**	**0**			
UE		M1 B1 SR1	M1B1 SR1 Ethique de la formation	3	6	9		10	HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
UE		M1 B1 SR2	M1B1 SR2 Politiques et acteurs de la formation	3						
ELEM			Politiques publiques de formation		9	6			NOUVEAU MUTUALISE	
ELEM			Structuration des réseaux d'acteurs de la formation (1)		6	9			NOUVEAU MUTUALISE	
UE		M1 B1 IRS	M1B1 IRS Agir en acteur institutionnel de la formation	6		25		25	NOUVEAU	
BC		**Bloc 2-3 M1**	**M1B2 : Concevoir et mettre en oeuvre la formation pour adultes**	**36**	**15**	**188**	**0**			
UE		M1 B2-3 SR1	M1B2-3 SR1 Concepts et enjeux en formation d'adultes	9						
ELEM			Professionnalisation, développement et gestes professionnels			30			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
ELEM			Analyse du travail, analyse de l'activité			33			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
ELEM			Analyse de situations et de pratiques professionnelles			30			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
UE		M1 B2-3 SR2	M1B2-3 SR2 Structuration et pilotage de projets de formation	9				25		
ELEM			Méthodologie de projet et travail en partenariat		9	27			NOUVEAU MUTUALISE	
ELEM			Ingénierie de formation 1		6	18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
UE		M1 B2-3 IRS	M1B2-3 IRS Professionnalisation : Concevoir et mettre en oeuvre	18				30		
ELEM			Ouverture personnelle et professionnelle			20			NOUVEAU MUTUALISE	
ELEM			Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation			30			NOUVEAU	
ELEM			Mise en situation professionnelle							
BC		**Bloc 4 M1**	**M1B4 : Agir en praticien réflexif de la formation**	**12**	**18**	**55**	**0**			
UE		M1 B4 SR1	M2B4 SR1 Langue vivante étrangère et recherche	2		20				
UE		M1 B4 SR2	M1B4 SR2 S'engager dans une démarche de recherche	7				40		
ELEM			Conception et méthodologie de la recherche		18				HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
ELEM			Construction du mémoire de recherche			15			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
UE		M1 B4 IRS	M1B4 IRS Recherche et développement professionnel	3				10		
ELEM			Réflexivité professionnelle			20			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
									Total	**346**
									HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	203
									NOUVEAU MUTUALISE	86
									NOUVEAU	55
				Eléments nouveaux					PRJ	140

DIPLÔME :		**Master MEEF PIF**		VDI :	**MIN022 / 121**					
LIBELLE MENTION :		**Pratique et ingénierie de la formation**		RESPONSABLE :						
LIBELLE PARCOURS TYPE :		**Métiers de la formation des enseignants (MFE)**		RESPONSABLE :						
		APOGEE				**GASEL**				
Nature élément	**APOGEE 2022/2**	**é court (25 carac**	**Libellé complet (60 caractères)**	**ECTS**	**CM**	**TD**	**TP**	**PRJ**		
BC		**Bloc 1 M2**	**M2B1 : Agir en acteur de la communauté éducative**	**12**	**15**	**63**	**0**			
UE		M2 B1 SR1	M2B1 SR1 Ethique de la formation	3						
ELEM			Ethique de la formation		9	6			NOUVEAU MUTUALISE	
ELEM			Dynamiques de groupes et gestion de conflit			18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
UE		M2 B1 SR2	M2B1 SR2 Politiques et acteurs de la formation	3						
ELEM			Structuration des réseaux d'acteurs (2)		3	12			NOUVEAU MUTUALISE	
ELEM			Dynamiques partenariales		3	12			NOUVEAU MUTUALISE	
UE		M2 B1 IRS	M2B1 IRS Agir en acteur institutionnel de la formation	6		15		30	NOUVEAU	
BC		**Bloc 2-3 M2**	**M2B2 : Concevoir et mettre en oeuvre la formation pour adultes**	**36**	**36**	**157**	**0**			
UE		M2 B2-3 SR1	M2B2-3 SR1 Concepts et enjeux en formation d'adultes	9						
ELEM			Sciences cognitives et formation 1		9	21			NOUVEAU MUTUALISE	
ELEM			Sciences cognitives et formation 2		9	21			NOUVEAU MUTUALISE	
ELEM			Accompagner, conseiller, évaluer et individualiser			21			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
UE		M2 B2-3 SR2	M2B2-3 SR2 Structuration et pilotage des projets de formation	9				20		
ELEM			Ingénierie de formation 2		6	18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
ELEM			Ingénierie de formation 3		6	18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
ELEM			Ingénierie de formation 4		6	18			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
UE		M2 B2-3 IRS	M2B2-3 IRS Professionnalisation : Concevoir et mettre en oeuvre	18				40		
ELEM			Ouverture personnelle et professionnelle			15			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
ELEM			Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation			25			NOUVEAU	
ELEM			Mise en situation professionnelle							
BC		**Bloc 4 M2**	**M2B4 : Agir en praticien réflexif de la fomation**	**12**	**9**	**74**	**0**			
UE		M2 B4 SR1	M2B4 SR1 Langue vivante étrangère et recherche	2		20				
UE		M2 B4 SR2	M2B4 SR2 Conduire un projet de recherche	7				40		
ELEM			Conception et méthodologie de la recherche		9	9			NOUVEAU MUTUALISE	
ELEM			Construction du mémoire de recherche			15			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
UE		M2 B4 IRS	M2B4 IRS Recherche et développement professionnel	3						
ELEM			Ouverture personnelle et professionnelle			15			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
ELEM			Réflexivité professionnelle			15			HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	
									Total	**354**
									HEURES ANCIENNES MAQUETTES M2	153
									NOUVEAU MUTUALISE	123
									NOUVEAU	40

Cellule: F9
Commentaire: ======
ID#AAAAX5YFeaI
Pierre Chareyron (2022-04-08 12:56:26)
mutualisation uniquement sur MEI et MESE

Cellule: D17
Commentaire: ======
ID#AAAAX25yEJ0
Pierre Chareyron (2022-04-05 11:58:41)
Au choix parmi 3

Cellule: D18
Commentaire: ======
ID#AAAAX25yEJ4
Pierre Chareyron (2022-04-05 11:58:54)
Au choix parmi 3

Cellule: D19
Commentaire: ======
ID#AAAAX5YFeZs
Pierre Chareyron (2022-04-08 12:47:13)
à déplacer par souci de cohérence avec autres parcours

Cellule: D21
Commentaire: ======
ID#AAAAX5YFeaU
Pierre Chareyron (2022-04-08 13:28:34)
Conserver un intitulé générique ouvert

NATURE DE L'ELEMENT	Natures possibles : Semestres Bloc de compétences Unité d'Enseignements Elément consitutif
CODE APOGEE 2022/2026	Ne rien saisir > réservée à la Cellule APOGEE
LIBELLE COURT	25 caractères maximum
LIBELLE COMPLET	60 caractères maximum
ECTS	multiple de 3 à respecter
UE MUTUALISEE	Indiquez OUI si l'UE est mutualisée avec une autre formation de la composante ou de l'établissement
CODE APOGEE 2016/2021	Indiquez le code APOGEE de l'accréditation 2016/2021 si un lien de correspondance est nécessaire pour les redoublants

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 121

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

CAPACITES D'ACCUEIL DES LICENCES PROFESSIONNELLES 2022

Exposé des motifs :

Capacités d'accueil des licences professionnelles :

Composante	Mention	Parcours	Capacité d'accueil 2022
BIOSCIENCES	**Bio-industries et biotechnologies**	Microbiologie industrielle et biotechnologies (MIB)	**16**
BIOSCIENCES	**Bio-industries et biotechnologies**	Biochimie, biologie moléculaire et cellulaire pour le diagnostic in vitro et les biothérapies	**15**
BIOSCIENCES	**Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement**	Analyses et techniques d'Inventaires de la biodiversité (ATIB)	**16**
BIOSCIENCES	**Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement**	Gestion des Risques et Traitement des Pollutions	**18**
BIOSCIENCES	**Productions animales**	Technologies en Physiologie et Physiopathologie	24 28 dans le cadre de la co-accréditation avec Grenoble-Alpes

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 17 mai 2022;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les capacités d'accueil en licences professionnelles 2022.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 123

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mai 2022

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante / service en date du … ;
Vu l'avis favorable du CAc / CFVU / CR / CT en date du … ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs de la Cellule Congrès suivants :

- **ICTAC 2022**

Congrès intitulé « **ICTAC 2022** » organisé du 13 et 17 juin 2022 par Mme Carine MICHEL

Deux Prix du meilleur poster : 100€ chacun

Forfait accompagnant : 120 €

- **SRAAP 2022**

Journée de formation intitulée « SRAAP 2022 » organisé le 22 octobre 2022 par Mr Mickael DURUISSEAU

Deux Prix de la meilleure communication orale : 2000€ chacun

- **SNE 2022**

Congrès intitulé « Journée Scientifique de la SNE – SNE 2022 » organisé les 6 et 7 septembre 2022 par Mme Amandine Gautier-Stein.

Inscriptions :

	Tarifs jusqu'au 30/06/2022	Tarifs du 1/07/22 au 5/09/22	Sur place
Membre SNE/ENEA	70 €	120 €	120 €
Non Membre	120 €	130 €	150 €
Etudiant membre	35 €	80 €	80 €
Etudiant non membre	75 €	80 €	80 €

- **PBM 2022**

Congrès intitulé « 7ème Conférence Internationale sur la Modélisation par Bilans de Population (PBM 2022) » organisé du 9 au 11 mai 2022 par Mme Nida OTHMAN.

Prix du meilleur poster : 250€
Prix de la meilleure communication orale d'un étudiant : 250 €

- **SEL 2022**

Congrès intitulé « **8ème Ecole international Son et Lumière – SEL 2022** » organisé du 12 au 23 septembre 2022 par Mr Jérémy MARGUERITAT.

Inscription sponsor journée supplémentaire avec hébergement : 110 € HT

Fait à Villeurbanne, le

Le Président

Frédéric FLEURY

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Pièces jointes :

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 124

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

TARIF COLLOQUE FORMATION CONTINUE ALTERNANCE (FCA) – IUT LYON 1 - 2022

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la 32ème édition du colloque de la Formation Continue et l'Alternance (FCA) de l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT) qui aura lieu sur le site Villeurbanne Doua de l'IUT Lyon 1 les 15, 16 et 17 juin 2022, une contribution financière de 250 euros TTC est demandée aux participants.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 2 mai 2022 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé le montant de l'inscription au colloque FCA ADIUT organisé du 15 au 17 juin 2022 à l'IUT Lyon 1 site Villeurbanne Doua.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 125

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

GESTION DES PROJETS « ERASMUS+ FORMATION »
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Exposé des motifs :

Dans le cadre du nouveau **programme Erasmus+ 2021-2027** les activités éligibles au financement européen sont structurées en plusieurs actions-clé, en fonction des objectifs du Programme :

- Action clé n° 1 pour le soutien à la mobilité des apprenants et du personnel
- **Action clé n° 2** - soutien à des projets :
  - Partenariats de coopération
  - Partenariats d'excellence :
    - Universités Européennes
    - Académies Erasmus+ des enseignants
    - Master Erasmus Mundus
  - Partenariats en faveur de l'innovation :
    - Alliances pour l'innovation
    - Projets prospectifs
  - Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur
- **Action clé n° 3** pour le soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération
- **Action Jean Monnet** dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Depuis janvier 2017, la Direction des Relations Internationales est chargée d'accompagner les porteurs de projets dans la gestion administrative et financière des projets « Erasmus+ Formation ».

Deux projets de délibération ont été présentés au CA en 2018 : délibération n° 2018-60 et délibération n° 2018-151. Suite à la signature de la nouvelle Charte, il convient d'adapter ces délibérations au nouveau cadre européen.

Pour les, Action clé 2 (sauf les Alliances d'Université Européenne), Action clé 3 et Jean Monnet, les règles de prélèvements sur les projets retenus seront les suivantes :

1. Un prélèvement sur la part de subvention spécifique réservée à la gestion du projet arrivant annuellement à l'UCBL de :

- 20% de la 'lump sum' ou équivalent d'un salaire d'un personnel temps plein, pour les projets Masters conjoints Erasmus Mundus et Alliances pour l'innovation coordonnés par l'UCBL ;
- 7 % pour les autres types de projets coordonnés par l'UCBL ;
- 5 % pour les projets dans lesquels l'UCBL est partenaire.

Pour chaque type de projet, la convention financière avec la Commission Européenne doit prévoir un budget spécifique réservé à la gestion du projet qui devra intégrer le montant de ces prélèvements.

2. Un prélèvement de 7.5% sur la ligne budgétaire spécifique intitulée « résultats du projet ou staff costs » sera réalisé par l'établissement. Cette ligne budgétaire spécifique quantifie le temps passé par les personnels de l'établissement à la création et la réalisation des activités prévues dans le projet.

   Le budget destiné à cette ligne est calculé sur la base du temps passé par le personnel de l'établissement dans la réalisation des résultats du projet multiplié par le montant forfaitaire fixé par le Commission européenne en fonction de la catégorie du personnel. La Commission Européenne reverse à l'établissement les sommes équivalentes en termes de masse salariale.

   Le montant restant sur la ligne budgétaire « résultats du projet ou staff costs » après le prélèvement de 7.5% permettra de calculer le nombre d'heures complémentaires qui pourront être attribuées aux enseignants et enseignants-chercheurs impliqués dans le projet. Une heure complémentaire sera calculée selon le principe de quatre heures travaillées pour une heure équivalent travaux dirigés (éq. TD).

   Le montant restant sur la ligne budgétaire « résultats du projet ou staff costs » après déduction du coût des heures complémentaires sera reversé au porteur/porteuse du projet via sa composante/département de rattachement. Il peut également faire l'objet d'une redistribution vers les membres du projet dans le cadre des dispositifs indemnitaires existants.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la gestion des projets « ERASMUS+ FORMATION » telle que décrite ci-dessus.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 126

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à un trop perçu sur paie de Monsieur O.F.

L'agent est décédé le 19/01/2022. Sa rémunération a été arrêtée en paie de février 2022, ce qui a généré un trop perçu : pour la période du 19/01/2022 au 31/12/2022.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat administratif pour remise gracieuse établi par Le Directeur Général des Services en date du 28/03/2022 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission de la remise gracieuse pour un montant de 577,67 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 127

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

DEROGATION EXCEPTIONNELLE A LA POLITIQUE VOYAGES D'AFFAIRES : CNU et COSEL

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la gestion des CNU et des COSEL sur la période du 2 mai au 31 mai 2022, dans un contexte de sollicitation exceptionnelle des enseignants chercheurs (du fait notamment de la mise en œuvre de la loi de programmation pour la recherche), il est proposé de déroger exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2022 :

- à la politique voyages d'affaires de l'établissement ;
- aux seuils fixés par le décret du 3 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Cette dérogation concernera les réservations d'hébergements directement réalisées par les personnels en déplacement qui pourront être remboursées à hauteur des tarifs pratiqués via le marché voyagiste de l'établissement, soit pour les nuitées : 200€ pour les invités, 100€ en Province et 150€ à Paris.

Cette dérogation est accordée à titre exceptionnel aux enseignants chercheurs se déplaçant dans le cadre de la gestion des CNU et des COSEL, notamment du fait des dysfonctionnements du prestataire « voyages » FCM Travel.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de dérogation exceptionnelle à la politique voyages d'affaires pour les CNU et les COSEL.

Le remboursement des frais ne couvre que les dépenses réellement engagées

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 21
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 128

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2022

SUPERGRID
Augmentation de capital 2022

Exposé des motifs :

L'opération a pour objet la souscription de quarante-sept mille cent six (47 106) actions nouvelles de préférence de catégorie C d'une valeur nominale d'un (1) EURO chacune, émises au pair, faisant partie de l'augmentation de capital décidée par le président de la SAS SuperGrid Institute sur délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Mixte de la société du 22 juin 2016.

L'augmentation de capital se traduit par la conversion de la facture de mise à disposition de personnels émise par l'UCBL d'un montant total HT de quarante-sept mille cent six (47 106) euros - FACT N°210166241 en date du 14 février 2022.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mai 2022,

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération n°2013-082 du 21 mai 2013 approuvant l'entrée de l'UCBL au capital de L'IEED SuperGrid et les statuts de SAS SuperGrid Institute;

Vu la délibération n°2013-190 du 24 septembre 2013 approuvant le montant du droit d'entrée de l'UCBL au capital de la SAS SuperGrid Institute ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé la souscription à l'augmentation de capital de la SAS SuperGrid Institute pour un montant total de HT de quarante-sept mille cent six (47 106) euros.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2022

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY